

ANNEXES au DEI « requalification du quartier Gagarine – ROMAINVILLE (93)

ANNEXE 1 : ÉTAT DE LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITE SUR LA COMMUNE DE ROMAINVILLE

ANNEXE 2 : LISTE DES ESPECES RECENSEES DANS LA COMMUNE DE ROMAINVILLE (INPN.MNHN)

ANNEXE 3 : FICHE Z.N.I.E.F.F. « PRAIRIES HUMIDES AU FORT DE NOISY »

ANNEXE 4 : FICHE NATURA 2000 « SITES DE SEINE–SAINT–DENIS »

ANNEXE 5 : COMPTAGE ROUTIER AUTOUR DU SITE D’ETUDE

ANNEXE 6 : CAHIER DES CHARGES DE CESSION DES LOTS (BRENAC + GONZALEZ ATELIER D’ARCHITECTURE SARL)

ANNEXE 7 : ETUDES D’ECLAIREMENT (ITF – MAI ET JUILLET 2015)

**ANNEXE 1 : ÉTAT DE LA CONNAISSANCE
DE LA BIODIVERSITÉ SUR LA COMMUNE
DE ROMAINVILLE**

Etat de la connaissance de la biodiversité sur la commune de Romainville

Depuis sa création, le Département de la Seine-Saint-Denis a mobilisé ses moyens et fédéré les énergies de nombreux partenaires institutionnels, associatifs et scientifiques autour d'un projet de reconquête de la nature en ville. Ces efforts ont été reconnus en avril 2006 par l'Union européenne et l'Etat français, qui ont mesuré, au travers de cette démarche volontariste, l'importance de la biodiversité en milieu urbain en classant quinze entités vertes et naturelles de la Seine-Saint-Denis en site Natura 2000.

En plus de ces espaces préservés, les zones urbaines hébergent une biodiversité non négligeable. La présence de la nature en ville joue un rôle bénéfique sur l'environnement global de la ville et donc sur la qualité de vie des habitants : atténuation de l'effet d'îlot de chaleur urbain, piégeage de dioxyde de carbone, diminution des pollutions, limitation du ruissellement des eaux de pluie...

L'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine a le plaisir de vous présenter un état des lieux de la biodiversité sur le territoire de la commune de Romainville. Cette fiche vous présente les données relatives aux espèces observées de plantes, oiseaux, insectes, reptiles, amphibiens, mammifères et champignons afin de vous permettre d'évaluer les potentialités et les enjeux sur votre territoire. Elle constitue un porter à connaissance pour des analyses plus complètes (réflexion sur la trame verte, prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement, analyses de bureaux d'études,).

Cet **état de connaissance** est **non exhaustif** et est enrichi au fur et à mesure des observations réalisées sur les communes. Il est en effet possible que d'autres espèces soient présentes en Seine-Saint-Denis sans que l'ODBU en ait eu connaissance. Dans ce sens, cette fiche ne peut se substituer à des inventaires à réaliser dans le cadre de projets d'aménagement (étude d'impact, étude d'incidence...).

A ce titre, nous vous invitons à nous faire part de toute information naturaliste pouvant alimenter la base de données de l'Observatoire et améliorer notre connaissance de la biodiversité en Seine-Saint-Denis.

Sommaire

I. Notice d'explication	3
1. Généralités sur les données	3
2. Explications relatives au porter à connaissance sur la biodiversité réalisé par l'ODBU ...	3
3. Explications relatives à l'état des lieux de la biodiversité par commune en Seine-Saint-Denis	4
II. Etat des lieux de la biodiversité sur le territoire de Romainville	5
1. Espèces présentes.....	5
Les listes exhaustives des données d'observation et des espèces présentes pour la commune figurent dans un tableau Excel consultable sur le site internet Web Communes du Département, sur la page dédiée à Romainville	5
2. Périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel.....	7
3. Habitats naturels et semis-naturels.....	9
4. Analyse par grand type de milieu.....	11
5. Enjeux de préservation de la biodiversité	13
6. Analyses de l'occupation du sol.....	17
Annexe :	21
Présentation de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine	21

Données des espèces présentes sur la commune :

Un fichier Excel des données des espèces présentes sur la commune est consultable sur le site internet [Web Communes](#)¹ du Département, sur la [page dédiée à Romainville](#).

Contacts

- Contact au sein de la Direction des Espaces Verts du Conseil général de la Seine-Saint-Denis : Maryline BARRÉ, médiatrice de l'ODBU (Tél. : 01 43 93 69 61 ; e-mail : mbarre@cg93.fr)
- L'ODBU dispose d'un contact au sein de la mairie de Romainville : Alain WEGENER, Chef du Service Environnement, (Tél. : 01 49 20 93 94; e-mail : awegener@ville-romainville.f)

¹ <http://cooperation-territoriale.seine-saint-denis.fr>

I. Notice d'explication

1. Généralités sur les données

Une donnée se définit par un assemblage d'au moins quatre informations : un observateur, une date, un lieu et le nom de l'espèce observée. Les données rassemblées dans la base de l'ODBU ont été validées par le Comité scientifique, ce qui garantit leur fiabilité et permet leur utilisation.

Exemple de donnée :

Localisation	Observateur	Groupe taxonomique	Nom latin	Nom français	Validation ODBU	Dernière année d'observation
Parc X	Mr Dupont	Flore	<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	OUI	2000

A ce jour (version septembre 2010), la base regroupe environ 200 000 données, dont 120 000 validées, postérieures à 1990, relatives à 2455 espèces de faune, de flore et de fonge, réparties comme suit :

	Flore*	Oiseaux	Reptiles et Amphibiens	Insectes	Mammifères	Champignons
Nombre d'observations	60 817	53 747	1164	2167	157	2244
Nombre d'espèces	1135	180	18	573	15	534

* Les données flore de la base de données de l'ODBU sont issues de la base de données *Flora* du Conservatoire botanique national du Bassin parisien.

2. Explications relatives au porter à connaissance sur la biodiversité réalisé par l'ODBU

L'ODBU a pour objectif de faire connaître la biodiversité présente en Seine-Saint-Denis et d'optimiser sa préservation. Il fournit ainsi des éléments de porter à connaissance comprenant des analyses et expertises contenant les éléments suivants :

- un état des lieux de la biodiversité pour chacune des 40 communes de Seine-Saint-Denis
- un état des lieux de la biodiversité pour les 14 principaux pôles verts du département : parcs départementaux Georges-Valbon, du Sausset, de la Haute-Ile, de L'Île-Saint-Denis, Jean Moulin-Les Guilands, de la Fosse Maussoin et de la Bergère, du Parc forestier de la Poudrerie ; forêt régionale de Bondy ; secteur Aulnoye-Bernouille ; base de loisirs de la Corniche des Forts ; parc du Plateau d'Avron ; parc des Beaumonts ; bois Saint-Martin.
- dans le cas de projets dont le périmètre ne correspond pas à celui des communes ou des pôles verts, il est possible de solliciter l'ODBU pour une extraction de données correspondant à la zone souhaitée (écrire à odbu@cg93.fr en stipulant l'objet de la demande)
- des fiches techniques contenant des conseils thématiques afin de préserver la biodiversité. Actuellement 2 fiches sont disponibles sur demande (écrire à odbu@cg93.fr) :
 - Liste des préconisations générales d'aménagement et de gestion pour prendre en compte la biodiversité
 - Liste des espèces de flore à ne pas planter

3. Explications relatives à l'état des lieux de la biodiversité par commune en Seine-Saint-Denis

Les données transmises et servant de base aux analyses sont uniquement des données validées par le Comité scientifique de l'ODBU et postérieures à 1990. De plus, afin de garantir la protection de certaines espèces sensibles, la précision de la localisation des espèces est limitée au nom de l'espace vert.

Le fichier annexe joint au présent état des lieux contient deux tableaux :

- L'ensemble des données présentes sur la commune, avec les informations suivantes :

Titre de la colonne	Signification
Observateur	Nom de la personne à l'origine de la donnée
Structure	Structure à laquelle appartient l'observateur
Jour	Date de l'observation
Mois	
Année	
Commune	Nom de la commune (au moins la moitié du polygone de localisation de l'observation est contenu dans la commune citée)
Espace vert	Nom de l'espace vert (au moins la moitié du polygone de localisation de l'observation est contenu dans l'espace vert cité)
Groupe taxonomique	Groupe auquel appartient l'espèce observée
Nom latin	Nom scientifique de l'espèce (issu du référentiel de l'Inventaire national du patrimoine naturel)
Nom français	Nom vernaculaire de l'espèce (issu du référentiel de l'Inventaire national du patrimoine naturel)
Enjeu de préservation pour l'ODBU	Voir explications dans la suite de ce document
Première protection	Liste des protections correspondante à l'espèce observée (l'ordre de citation de ces protections n'a pas d'importance). Les protections issues de traités internationaux ou ne concernant pas la Seine-Saint-Denis ne sont pas mentionnées.
Deuxième protection	
Troisième protection	
ZNIEFF	Caractère déterminant pour la création de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) : cela ne constitue pas une protection juridique mais témoigne plutôt du caractère patrimonial de l'espèce.

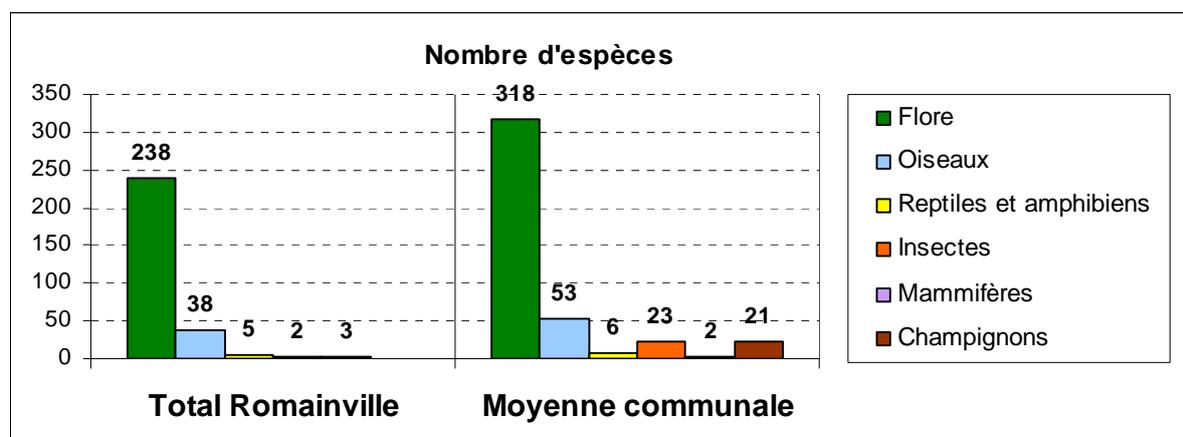
- La liste des espèces présentes sur la commune, avec les informations suivantes :

Titre de la colonne	Signification
Commune	Nom de la commune
Espace vert	Nom de l'espace vert
Groupe taxonomique	Groupe auquel appartient l'espèce observée
Nom latin	Nom scientifique de l'espèce
Nom français	Nom vernaculaire de l'espèce
Enjeu de préservation pour l'ODBU	Voir explications dans la suite de ce document
Première protection	Liste des protections correspondante à l'espèce observée
Deuxième protection	
Troisième protection	
ZNIEFF	Caractère déterminant pour la création de ZNIEFF
Dernière année d'observation	Dernière année à laquelle l'espèce a été observée sur le site cité

II. Etat des lieux de la biodiversité sur le territoire de Romainville

1. Espèces présentes

Les données suivantes présentent le nombre d'espèces sur la commune par groupe taxonomique, comparé à la moyenne du nombre d'espèces par commune en Seine-Saint-Denis. Le tableau comprend la déclinaison de ce nombre d'espèces par sites. Ces derniers sont localisés sur la carte ci-dessous. La mention « autres sites » correspond aux zones en milieux urbains qui ne sont pas cartographiés.

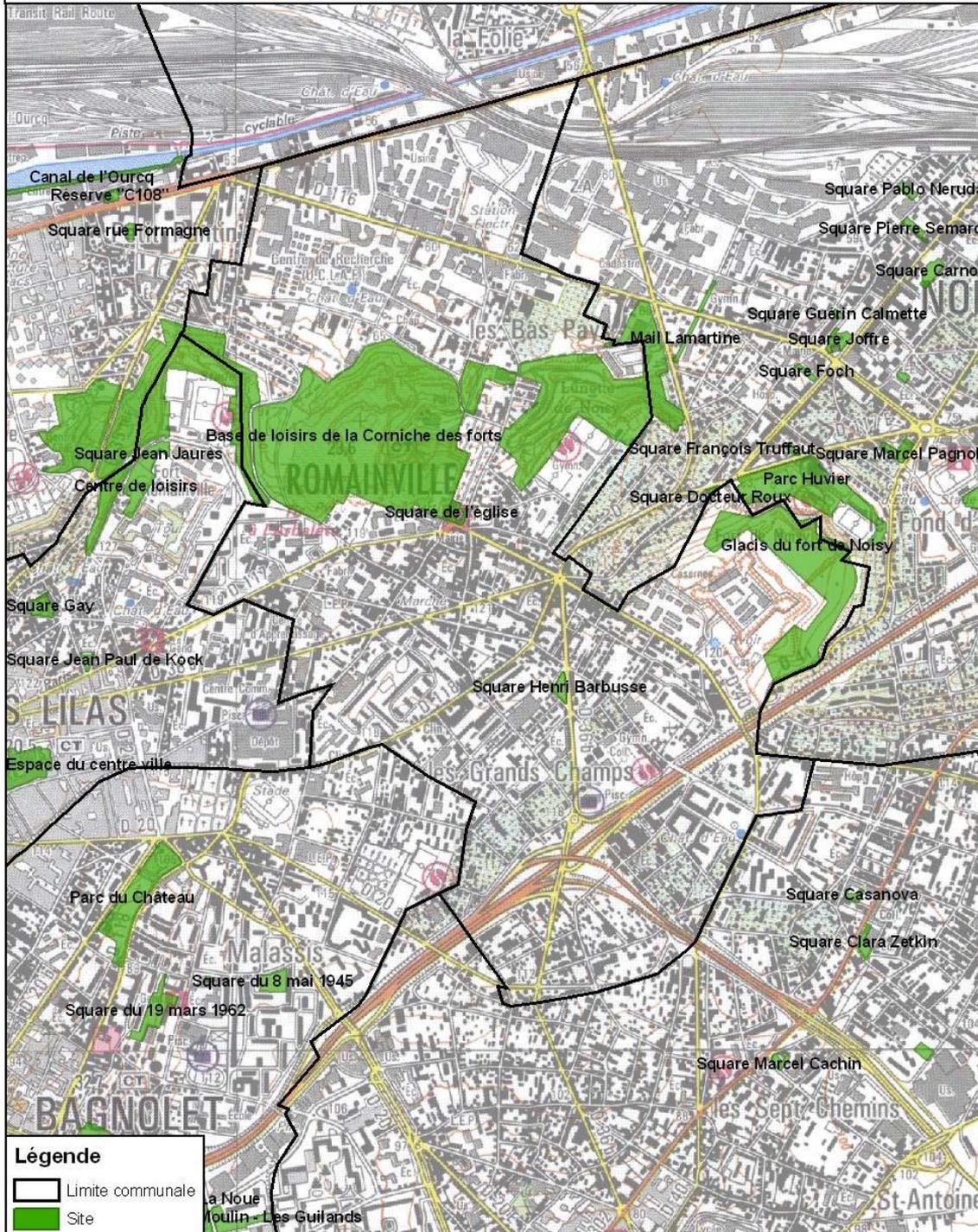


Localisation par sites	Flore	Oiseaux	Reptiles et amphibiens	Insectes	Mammifères	Champignons	Total
Base de loisirs de la Corniche des forts	97	38					135
Glacis du fort de Noisy	89						89
Autres sites	148		5	2	3		158
Total Romainville	238	38	5	2	3		286
Moyenne communale	318	53	6	23	2	21	425
Total Département	1227	180	18	573	15	534	2547

Les listes exhaustives des données d'observation et des espèces présentes pour la commune figurent dans un tableau Excel consultable sur le site internet [Web Communes](#)² du Département, sur la [page dédiée à Romainville](#)

² <http://cooperation-territoriale.seine-saint-denis.fr>

Carte des localisations par sites

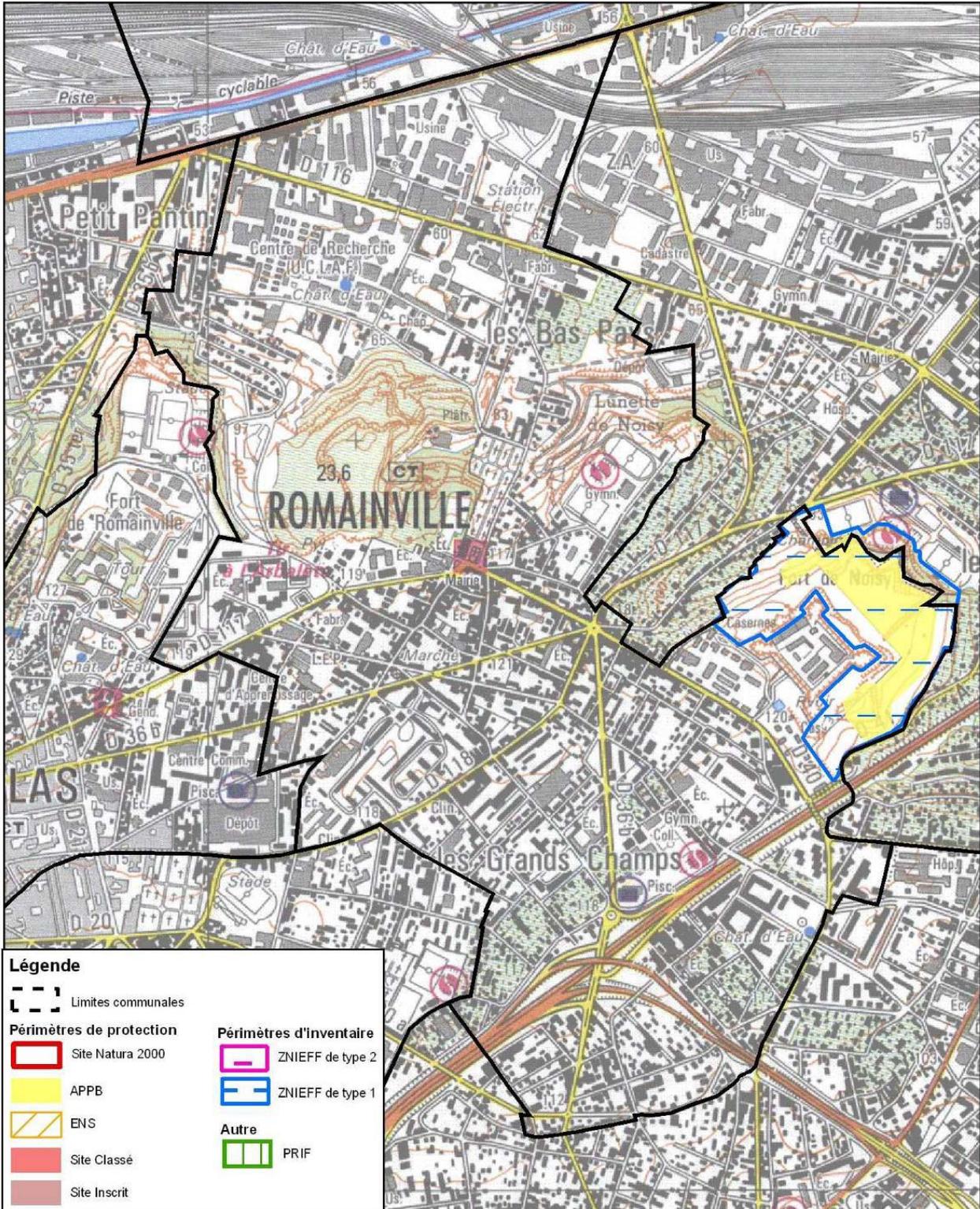


2. Périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel

Ces périmètres ont été recensés à partir des données du Département, de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) et du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN). La carte regroupe la totalité des périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel présents en Seine-Saint-Denis au niveau supra-communal. N'ont pas été pris en compte les Espaces boisés classés (EBC) et les Espaces paysagers à protéger (EPP) intégrés aux plans locaux d'urbanisme au titre de l'article L.123-1-7° du code de l'urbanisme.

Les périmètres de protection impliquent des conséquences réglementaires : site Natura 2000, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), Espace naturel sensible (ENS), sites classés et inscrits. Les périmètres d'inventaire n'ont pas de valeur juridique directe mais incitent les porteurs de projets à une meilleure prise en compte du patrimoine naturel : Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de types 1 et 2. Les Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) constituent une exception : ils ne protègent en rien les territoires délimités, mais indiquent les volontés de veille foncière/acquisition au titre de la protection des espaces naturels et agricoles de la Région Ile-de-France.

Carte des périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel



BD CARTO © - © IGN - PARIS - 2006 (Licence n° 2006 CUJ 0898) - Photo aérienne (Interstad 2003) - Cities Revealed (Interstad) © Licence 0393 Seine-Saint-Denis ; SCAN 256 - IGN - PARIS - 2003 (Licence n° 2003 CUJ 2075) ; MGS 2003 - © IAU Ile-de-France ; Indices de végétalisation 2003 - © IAU Ile-de-France ; DIREN Ile-de-France - Bassin Seine-Normandie



0 250 500 Mètres



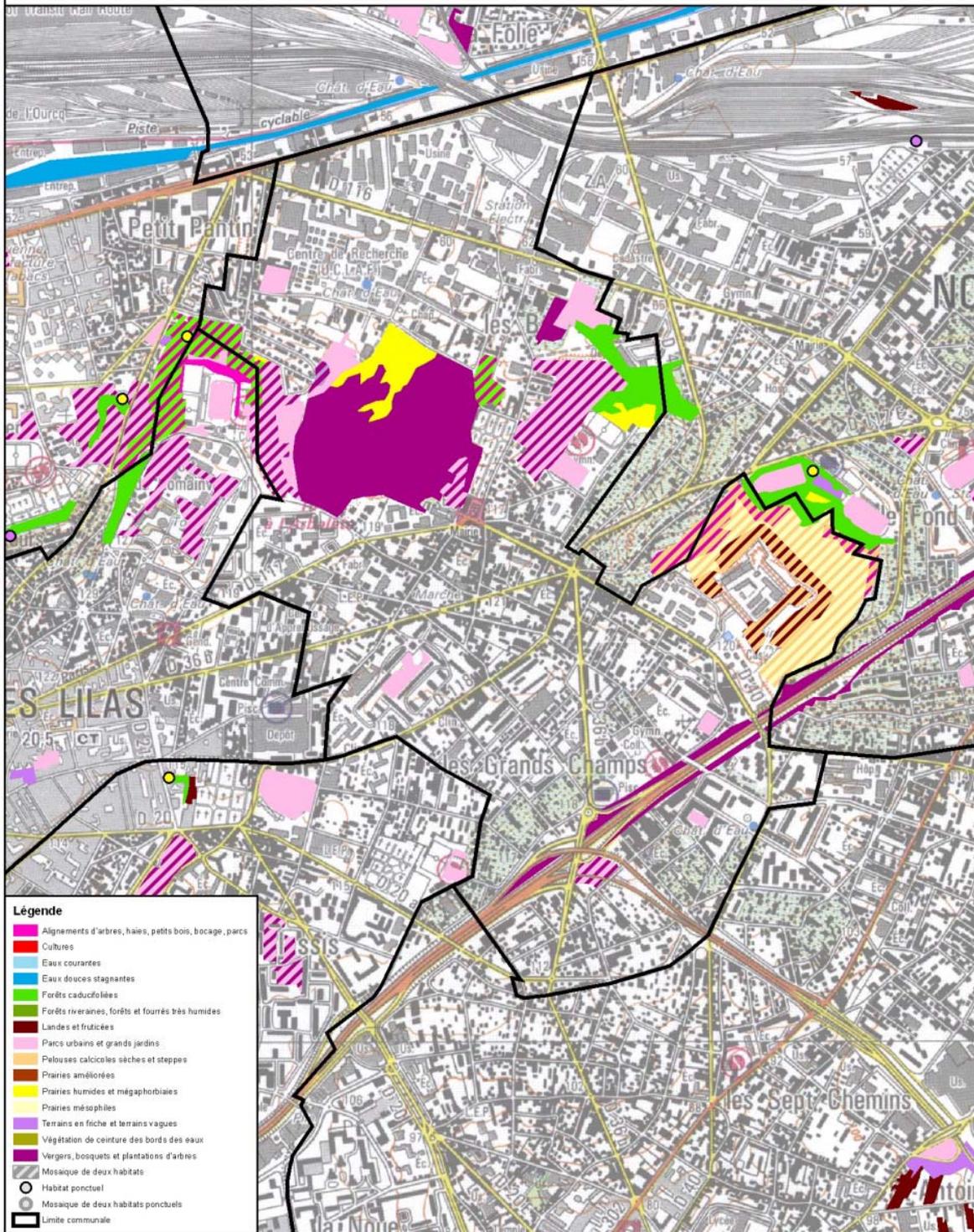
3. Habitats naturels et semis-naturels

La détermination des habitats naturels s'appuie essentiellement sur la végétation qui constitue le meilleur révélateur des conditions écologiques d'un milieu. Aussi, à chaque fois qu'un territoire donné réuni les mêmes conditions environnementales, on y retrouve sensiblement le même ensemble de plantes ou groupement végétal.

Les habitats naturels et semi-naturels ont été déterminées par des inventaires effectués par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien, à partir de la nomenclature phytosociologique et de la typologie Corine Biotopes (Source : base de données habitat – CBNBP – 2008). La cartographie a été réalisée sur les espaces naturels de plus de 600 m², ce qui explique qu'elle ne couvre pas l'ensemble du territoire. Au sein de ces espaces, les habitats de très petite taille sont représentés par des points, les autres sous forme de polygones. Lorsque deux habitats sont présents au même endroit, ils sont représentés sous la forme de deux habitats en mosaïque.

La publication de l'atlas des habitats naturels et semis-naturels de la Seine-Saint-Denis est prévue courant 2011.

Carte des habitats naturels et semi-naturels (2008)



BD CARTO © - IGN - PARIS - 2006 (Licence n° 2006 CLUJ 0988) ; SCAN 2006 - IGN - PARIS - 2003 (licence n° 2003 CLUJ 2070) ; BD Habitat © CBNBP 2008



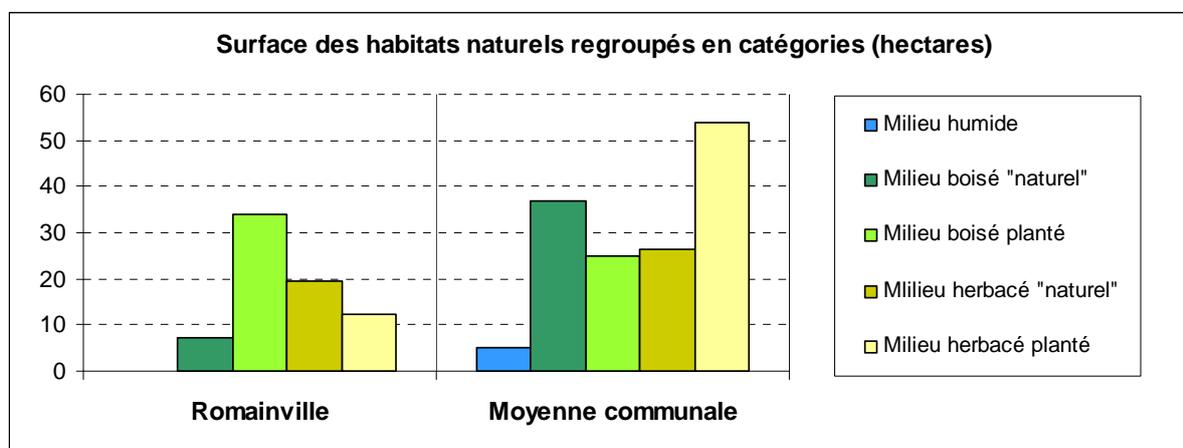
0 250 500 Mètres



4. Analyse par grand type de milieu

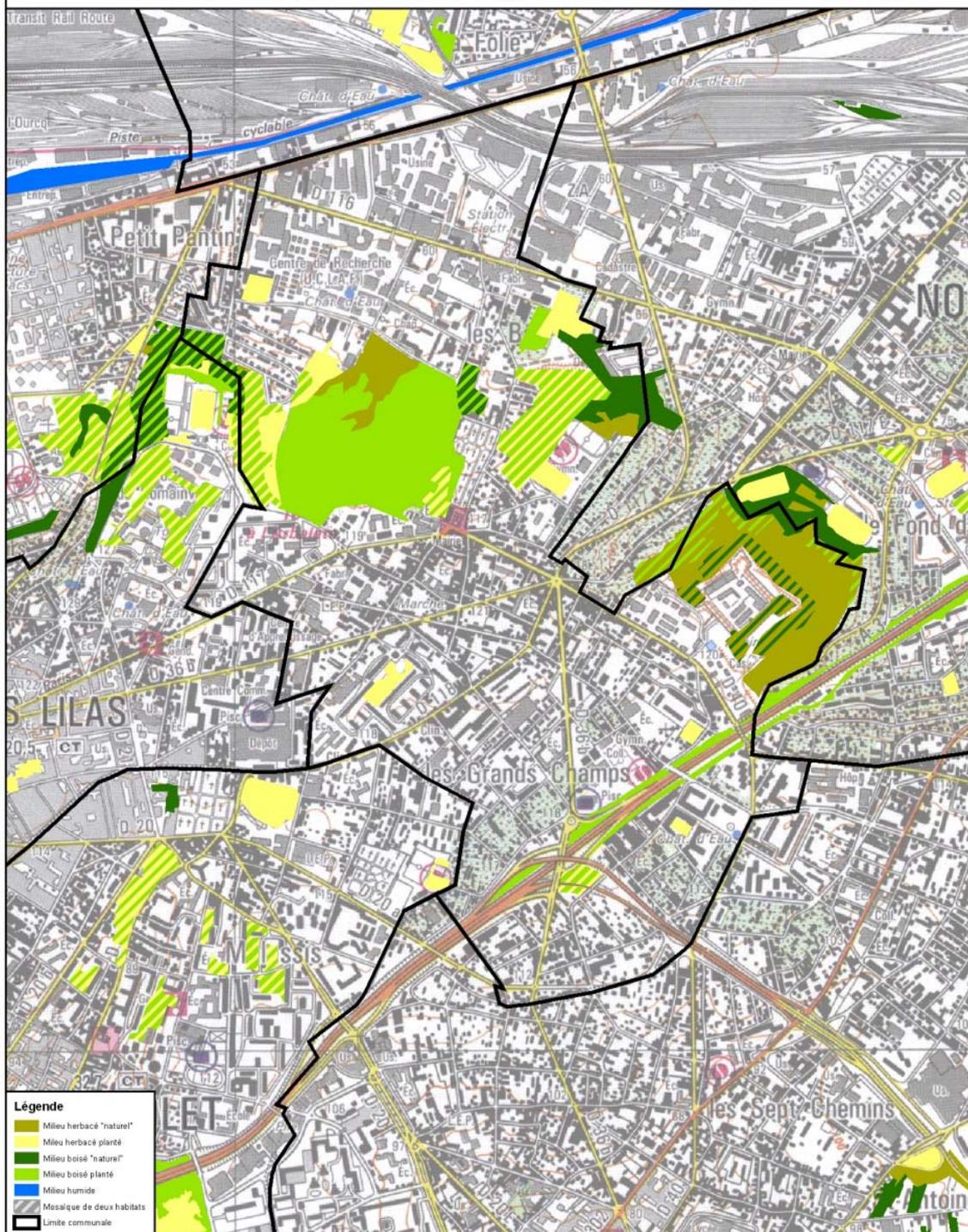
La cartographie par grand type de milieu fait apparaître des continuités thématiques : boisées, ouvertes ou humides sur un territoire. Ces grands types de milieux ont été déterminés à partir de la carte des habitats naturels et semi-naturels du CBNBP. Selon l'avis de l'expert flore de l'ODBU, à chaque habitat a été affecté le type de milieu dominant :

Milieu humide	Eaux courantes et stagnantes, végétation des bords d'eaux
Milieu boisé "naturel"	Massifs boisés présentant une dynamique naturelle, milieux de type landes et fruticées
Milieu boisé planté	Boisements ayant été plantés et ne présentant pas encore de dynamique naturelle : alignement d'arbres, boisements récents de parcs, vergers
Milieu herbacé "naturel"	Prairie mésophile, prairies humides, pelouses calcicoles, friches présentant une dynamique naturelle
Milieu herbacé planté	Prairies semées, pelouses des parcs, terrains cultivés, friches récentes



	Milieu humide	Milieu boisé "naturel"	Milieu boisé planté	Milieu herbacé "naturel"	Milieu herbacé planté	Surface totale des habitats naturels
Surface des habitats naturels regroupés par catégories (hectares)						
Romainville	0,0	7,4	34,0	19,6	12,4	73,4
Moyenne communale	5,1	36,8	24,9	26,5	54,0	142,7
Total département	157	1327	970	1005	2106	5565
Proportion de chaque catégorie d'habitat par rapport à la surface totale de la commune						
Romainville	0,0%	2,2%	9,9%	5,7%	3,6%	21,3%
Moyenne communale	0,7%	5,4%	3,5%	4,0%	7,2%	20,9%

Carte des habitats naturels regroupés par catégories (2008)



Cette cartographie permet de visualiser les éléments naturels structurant le territoire, ce qui permet d'amorcer une identification de la trame verte et bleue. L'analyse d'éventuelles continuités écologiques nécessiterait cependant de prendre en compte les espaces de nature non représentés ici car de trop petite taille (exemple : jardins pavillonnaires) qui participent également au fonctionnement écologique global du territoire.

5. Enjeux de préservation de la biodiversité

Afin de faciliter la compréhension de ces listes de données par rapports aux enjeux de préservation de la biodiversité, les experts du Comité scientifiques de l'ODBU ont élaboré des listes d'espèces et d'habitats dites « à enjeux de préservation pour l'ODBU³ ». Ces espèces et habitats représentent un enjeu prioritaire pour garantir un bon état de la biodiversité en Seine-Saint-Denis.

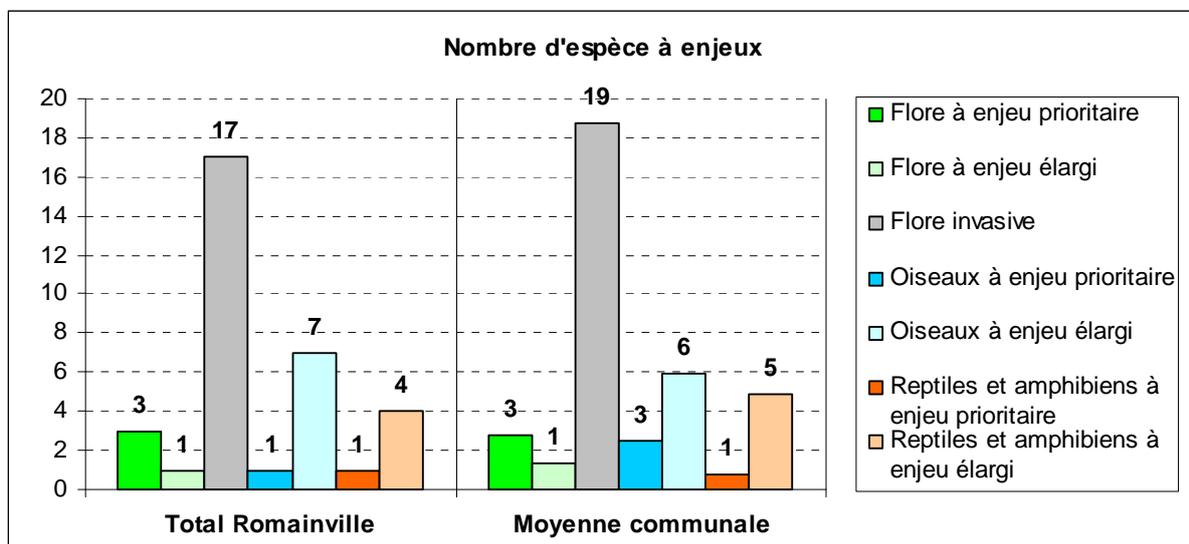
Ces listes sont non exhaustives et sont fonction des données intégrées à la base de données ODBU. Des prospections complémentaires permettraient d'affiner ces enjeux ou de définir d'autres enjeux de préservation.

Les détails relatifs à ces listes sont les suivants :

Type d'enjeu	Explications
Flore <i>Liste issue de l'analyse de l'expert flore de l'ODBU (Conservatoire botanique national du Bassin parisien)</i>	
Flore à enjeu prioritaire (59 espèces)	Espèces à caractère patrimonial pour la Seine-Saint-Denis : rare (présent dans moins de deux communes), protégée au niveau régional ou national. Les sites hébergeant cette espèce sont à protéger et surveiller en priorité.
Flore à enjeu élargi (14 espèces)	Espèces bien représentée en Seine-Saint-Denis et assez rare en Ile-de-France. La Seine-Saint-Denis a un rôle à jouer pour leur préservation.
Flore invasive (61 espèces)	Ces espèces, d'origine non locale mais s'étant acclimatées, se multiplient de façon incontrôlées et menacent les écosystèmes locaux. On distingue les espèces invasives avérées des invasives potentielles qui pourraient devenir invasives avérées à plus ou moins long terme. Il est impératif de ne pas les planter voire de détruire les populations existantes.
Oiseaux <i>Liste issue de l'avis des associations naturalistes partenaires (LPO, CORIF) et de l'analyse de l'expert oiseau de l'ODBU (Muséum national d'Histoire naturelle)</i>	
Oiseaux à enjeu prioritaire (14 espèces)	Espèces à enjeux pour le site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis : déterminées lors de l'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis (concertations entre associations naturalistes et experts), elles regroupent les espèces de l'Annexe 1 de la Directive oiseaux ayant justifiées la création du site et quelques espèces supplémentaires à enjeux sur le site. Les sites hébergeant cette espèce sont à protéger et surveiller en priorité.
Oiseaux à enjeu élargi (10 espèces)	Espèces surreprésentées en Seine-Saint-Denis par rapport à la région atlantique et étant en plus ou moins fort déclin en France (résultat issu de l'analyse des données STOC). La Seine-Saint-Denis pourrait avoir un rôle à jouer pour la préservation de ces espèces.

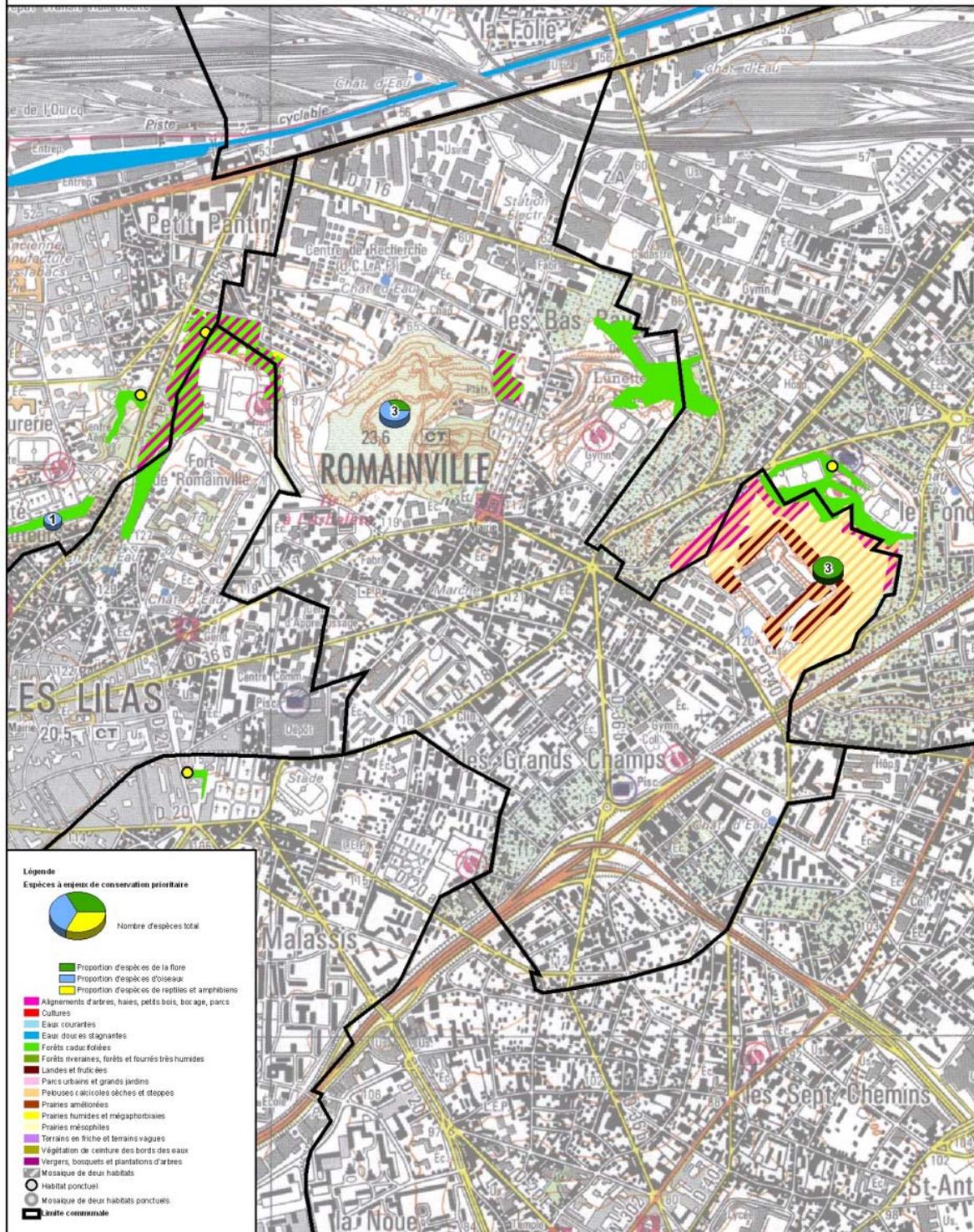
³ La liste complète des espèces et habitats à enjeux de conservation pour l'ODBU est disponible sur demande (écrire à odbu@cg93.fr).

Type d'enjeu	Explications
Reptiles et amphibiens <i>Liste issue de l'analyse de l'expert reptiles et amphibiens de l'ODBU (Muséum national d'Histoire naturelle et Société herpétologique de France)</i>	
Reptiles et amphibiens à enjeu prioritaire (5 amphibiens et 1 reptile)	Espèces à caractère patrimonial pour la Seine-Saint-Denis : espèces bénéficiant de nombreux statuts de protection et rares en Ile-de-France et en Seine-Saint-Denis. Les sites hébergeant cette espèce sont à protéger et surveiller en priorité.
Reptiles et amphibiens à enjeu élargi (7 amphibiens et 3 reptiles)	Autres espèces de reptiles et amphibiens d'origine locales présentes en Seine-Saint-Denis. Ces espèces constituent également un enjeu de préservation.
NB : Il existe également des espèces de faune invasives (Perruche à collier, Tortue de Floride, Coccinelle asiatique, Ragondin...). Cependant, ignorant encore le réel impact de ces espèces sur les écosystèmes locaux et les rapports que les habitants de Seine-Saint-Denis ont pu nouer avec ces espèces, il est délicat de formaliser des conseils généraux de gestion. Il est donc préférable d'agir au cas par cas en fonction de la situation.	
Habitats naturels et semi-naturels <i>Liste issue de l'analyse de l'expert flore de l'ODBU (Conservatoire botanique national du Bassin parisien)</i>	
Habitats à enjeu (17 habitats)	Habitats naturels ou semi-naturels de la végétation inscrits à la Directive Habitat, déterminants pour la création d'une ZNIEFF ou qualifié par l'expert de l'ODBU d'habitats à enjeux en raison de son caractère naturel.



Localisation par sites	Flore			Oiseaux		Reptiles et Amphibiens		Total	Total sans invasive
	Enjeu prioritaire	Enjeu élargi	Invasive	Enjeu prioritaire	Enjeu élargi	Enjeu prioritaire	Enjeu élargi		
Base de loisirs de la Corniche des forts	1		7	1	7			16	9
Glacis du fort de Noisy	2		1					3	2
Autres sites		1	14			1	4	20	6
Total Romainville	3	1	17	1	7	1	4	34	17
Moyenne communale	3	1	19	3	6	1	5	37	18
Total Département	54	11	49	14	10	7	10	156	107

Carte des espèces et habitats à enjeux de conservation prioritaires (2010)



BD CARTO © IGN - PARIS - 2006 (licence n° 2006 CLJ 0888) ; SCAN 256 - IGN - PARIS - 2003 (licence n° 2003 CLJ 2079) ; BD Habitat © SIBP 2008



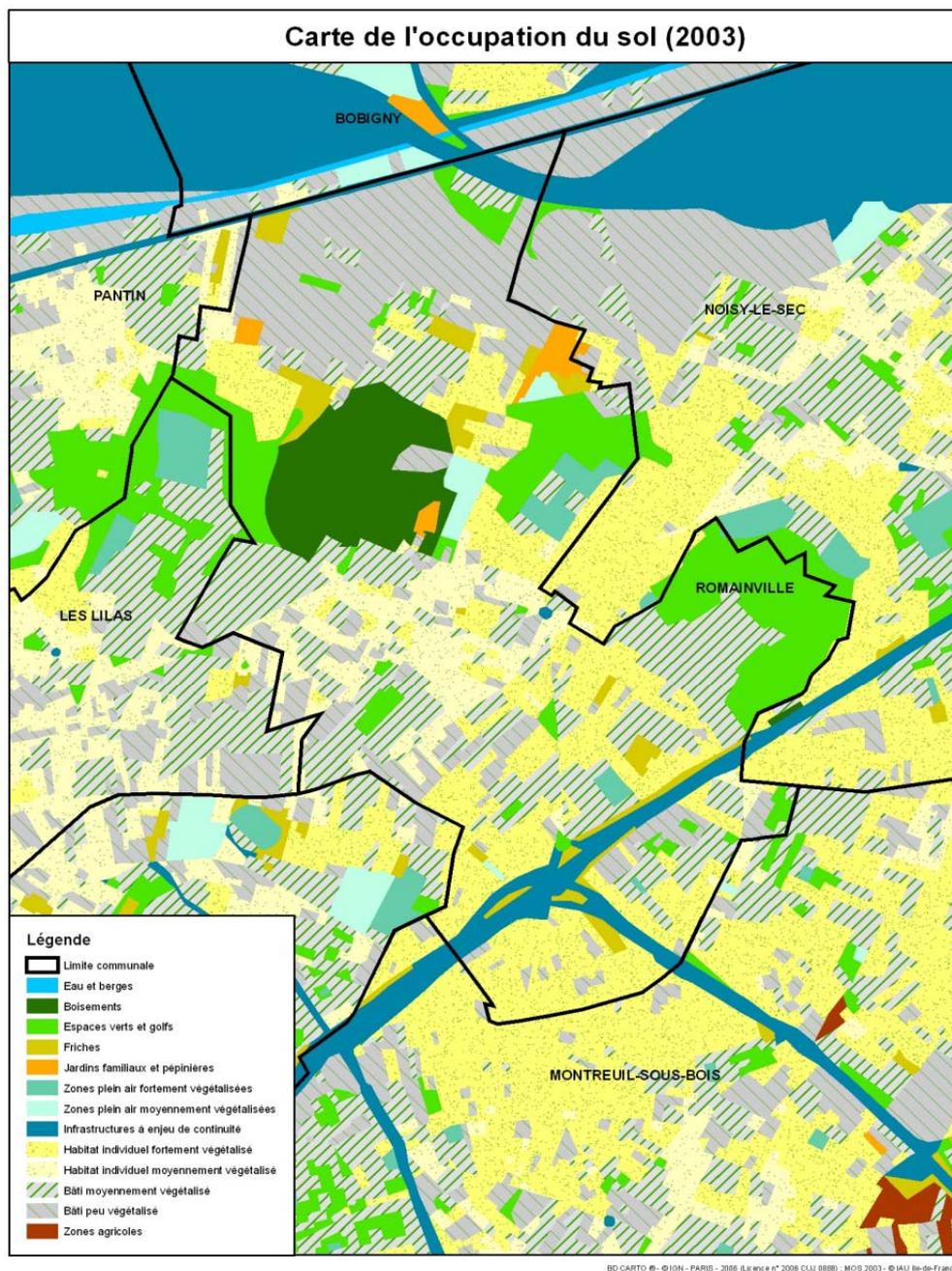
0 250 500 Mètres



Cette cartographie représente les habitats et le nombre d'espèces à enjeux de conservation prioritaire. La taille du symbole cylindrique est proportionnelle au nombre total d'espèces à enjeux, qui est indiqué en chiffre.

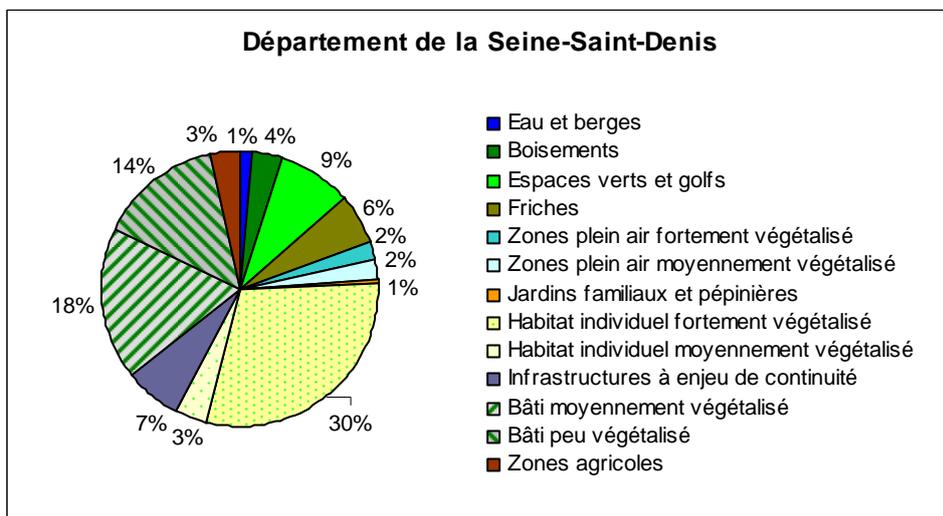
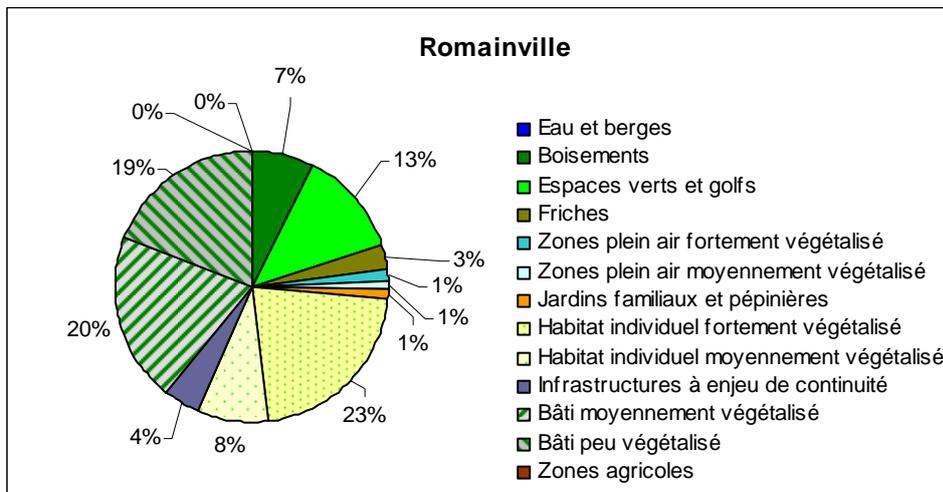
6. Analyses de l'occupation du sol

L'occupation du sol est déterminée à partir d'une photo aérienne (Source : mode d'occupation du sol – IAU Ile-de-France – 2003). Les catégories ont été déterminées en fonction du type d'occupation du sol et de la densité de végétation⁴.



⁴ Une r

• Proportion de chaque type d'occupation du sol sur la commune concernée comparée à l'ensemble du département de la Seine-Saint-Denis



• Présentation des catégories du mode d'occupation des sols et de la valorisation possible de ces milieux (page suivante)

Légende	Catégorie	Potentialité vis-à-vis de la biodiversité	Valorisations possible
1	Eau et berges : zones composée ou à proximité immédiate d'eaux fermées ou libres	La biodiversité des milieux humides est particulièrement riche et menacée : enjeu pour les poissons, crustacées, amphibiens, reptiles, oiseaux, insectes...	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les zones humides • Recréer des réseaux de mares • Renaturer les berges artificielles
2	Boisements : zones boisées	Les milieux boisés constituent les derniers milieux "naturels" restant en Seine-Saint-Denis. Ils hébergent une riche biodiversité, en particulier en oiseaux, mammifères, insectes et champignons	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger les milieux boisés grâce à l'Espace boisé classé • Gérer le boisement de façon écologique en laissant du bois mort au sol et en prenant en compte les périodes de reproduction des oiseaux lors des interventions • Maintenir des zones de calme, moins fréquentées, à l'intérieur des boisements
3	Espaces verts et golfs : espaces verts dont la gestion est maîtrisée	Les parcs, jardins et golfs, s'ils sont gérés de façon écologique, peuvent héberger une biodiversité riche et variée en raison de la mosaïque de milieux qu'ils peuvent offrir (prairies, buissons, arbustes, arbres...)	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la gestion différenciée des espaces verts : « zéro phyto », plantation d'espèces non invasives... • Réaliser un plan de gestion de l'espace vert prenant en compte la biodiversité • Effectuer des suivis de la biodiversité permettant d'évaluer la richesse du site et d'améliorer sa gestion
4	Friches : zones de friche, parfois partiellement boisées, le plus souvent non gérées	Les friches sont les milieux les plus riches en termes d'espèces végétales et hébergent également une multitude d'oiseaux ou d'insectes. Leur urbanisation est une source importante de disparition de la biodiversité en milieu urbain.	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver autant que possible ces milieux : en cas d'urbanisation du site, on peut préserver des parties de la friche plutôt que de créer de vastes surfaces de gazon • Dans ce cas maintenir si possible un fonctionnement en réseau de ces friches : limiter leur fractionnement ou la distance séparant deux fragments
5	Zones plein air fortement végétalisées : zones urbanisées composées majoritairement de surfaces en plein air avec une densité de végétation relativement forte (carrières, terrain de sport, hippodrome, décharges)	Mêmes si ces zones de plein air possèdent de vastes surfaces végétalisées, la biodiversité présente est souvent peu riche. Une gestion écologique de ces sites permettrait d'accroître fortement leur potentiel.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place la gestion différenciée des zones végétalisées : laisser des zones en friche, creuser une mare, diversifier les strates (herbacée, arbustive, arborée)
6	Zones plein air moyennement végétalisées : zones urbanisées composé majoritairement de surfaces en plein air avec une densité de végétation relativement faible (cimetières, chantiers)	Ces zones ouvertes sont peu végétalisées mais peuvent héberger quelques espèces, notamment les oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les contraintes de gestion de ces sites sont plus importantes mais il est toujours possible de prendre davantage en compte la biodiversité : plantation d'espèces non invasives, diversification des strates (herbacée, arbustive, arborée)
7	Jardins familiaux et pépinières	Ces zones possèdent une grande diversité d'espèces végétales plantées et peut héberger de nombreuses espèces d'oiseaux ou d'insectes si leur gestion est écologique	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'usage de produits phytosanitaires • Délimiter des zones non cultivées, refuge de biodiversité

Légende	Catégorie	Potentialité vis-à-vis de la biodiversité	Valorisations possible
8	Habitat individuel fortement végétalisé : densité de végétation relativement forte	Les jardins de ces zones pavillonnaires constituent de vastes espaces végétalisés de façon variés, hébergeant de nombreuses espèces. Leur biodiversité est cependant méconnue et sa préservation passe par la sensibilisation des habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants sur les conseils pratiques pour préserver la biodiversité dans son jardin (ne pas utiliser de produits phytosanitaires, de plantes invasives, laisser des zones refuges, permettre la circulation des espèces entre les jardins) • Encourager les habitants à devenir acteurs de la biodiversité en participant à des démarches participatives telle que l'observatoire des papillons de jardins
9	Habitat individuel moyennement végétalisé : densité de végétation relativement faible	Cet habitat pavillonnaire en milieu urbain plus dense possède moins de zones végétalisées. Les mêmes démarches peuvent cependant être appliquées pour y préserver la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les habitants sur les conseils pratiques pour préserver la biodiversité dans son jardin : ne pas utiliser de produits phytosanitaires, de plantes invasives, laisser des zones refuges, permettre la circulation des espèces entre les jardins • Encourager les habitants à devenir acteurs de la biodiversité en participant à des démarches participatives telle qu'Observ'acteurs et l'Observatoire des papillons de jardins
10	Infrastructures moyennement végétalisées mais à enjeu de continuité : infrastructures ferroviaires et routières	Les voies ferrées et voiries sont une source de fragmentation de l'espace mais leurs abords végétalisés constituent des continuités écologiques potentielles.	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser le rôle de continuité des abords d'infrastructure en garantissant leur mise en réseau, diversifiant les essences et en les gérant de façon écologique.
11	Bâti moyennement végétalisé : zones urbanisées (habitat dense, établissements administratifs, scolaire et de santé, parking...) avec une densité de végétation relativement forte	Les zones bâties sont à priori le moins favorables pour la biodiversité mais il est cependant possible d'y favoriser l'accueil d'espèces.	Préserver des zones végétalisées autour de ces zones bâties, gérées de façon écologique. Aménager des toits végétaux. Lors du réaménagement d'une grande zone, de type Zone d'aménagement concerté, prendre en compte les continuités écologiques potentielles afin d'organiser les espaces non artificialisée de façon cohérente.
12	Bâti peu végétalisé : zones urbanisées (bureaux, commerces, prisons...) avec une densité de végétation relativement faible	Même dans les zones les moins végétalisées la biodiversité peut être présente et valorisée. Un vieux mur de pierre, une ancienne cave, ou un clocher d'église peuvent constituer des habitats favorables à certaines espèces d'oiseaux, de reptiles ou d'insectes...	Préserver les habitats favorables aux espèces présentes dans le bâti : mur de pierre... Aménager des zones végétalisées gérées de façon écologique : toits végétaux, petite zone fauchée...
13	Zones agricoles	Les zones agricoles sont peu présentes en Seine-Saint-Denis et constituent un intérêt variable du point de vue de la biodiversité en fonction de l'intensivité de l'agriculture qui y est appliqué.	Travailler auprès des agriculteurs pour améliorer leurs pratiques : plantation de haies, protection des cours d'eau, agriculture raisonnée...

Annexe :

Présentation de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine

La création, le 12 avril 2005, de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (ODBU) a constitué un événement fort, qui a concrétisé la volonté du Département, des communes et des intercommunalités, des scientifiques et des associations, de développer des pratiques citoyennes de co-élaboration autour des enjeux liés à la valorisation et à la préservation de la biodiversité.

L'objectif de l'Observatoire est de **donner à tous** et en priorité aux séquano-dionysiens, **l'accès à la connaissance en matière de biodiversité urbaine** (faune, flore, habitats). C'est à la fois un centre de ressources et d'expertises sur la biodiversité de la Seine-Saint-Denis mais aussi un espace d'échanges d'expériences et de débats sur les questions relatives à la préservation et au développement de ce patrimoine naturel.

Les missions principales de cet Observatoire sont de :

- **recueillir les données** relatives à la biodiversité, les valider d'un point de vue scientifique et les intégrer dans une base de données, régulièrement mise à jour ;
- **dresser des états de référence**, effectuer des suivis spatio-temporels de la biodiversité et prévoir son évolution future ;
- **définir des enjeux de préservation de la biodiversité** et des objectifs généraux de gestion à l'échelle du territoire ;
- **animer les réflexions**, à travers l'organisation d'ateliers de travail thématique avec les acteurs concernés ;
- **alimenter le centre de ressources** et devenir une référence sur la thématique de la biodiversité urbaine (fonds documentaire, réseau...)
- **réaliser des porters à connaissance** à l'aide d'assemblages pertinents de données à l'échelle de divers territoires, pour divers acteurs : services départementaux, communes, intercommunalités et aménageurs,
- **diffuser et valoriser** les travaux de l'Observatoire, notamment auprès du grand public ;
- **s'inscrire dans les réseaux** et programmes nationaux, européens et mondiaux.

Le fonctionnement de l'Observatoire repose sur une Charte élaborée en 2006. Elle décrit l'organisation de la structure, les modalités de fonctionnement, ainsi que les règles de versement et de diffusion des données.

L'Observatoire est organisé sur la base de trois comités et d'une structure coordinatrice :

Le comité de suivi rassemble les communes et intercommunalités, les gestionnaires des parcs départementaux, les organismes de recherche et les associations naturalistes partenaires du Département. Il est présidé par Monsieur le Président du Conseil général ou son représentant.

Le comité scientifique regroupe les experts de différentes disciplines liées à la connaissance de la biodiversité. Il est présidé par le Professeur Robert Barbault (Muséum national d'Histoire naturelle).

Le comité de médiation vise à développer les outils de médiation de l'Observatoire pour rendre acteur les séquano-dionysiens et établir une stratégie pour développer le dialogue entre profanes et spécialistes.

La structure coordinatrice est assurée par la Direction des Espaces Verts du Conseil général de la Seine-Saint-Denis sous la responsabilité de Catherine Maurisson et se compose d'un :

- pôle aménagement et gestion : Anne-Laure Benoit, chargée d'études,
- pôle médiation – Maryline Barré, chargée d'études,

- pôle connaissance – Antoine Roulet, chargé d'études.

Le site Internet de l'ODBU est hébergé sur le site de la Direction des Espaces Verts (www.parc93.info/odbu/). Les communes ayant signé la charte ont un accès privilégié à la base de données en ligne. L'actualité de l'Observatoire est présentée dans **une Infolettre trimestrielle**. Les travaux menés par l'Observatoire ou auxquels il a participé sont rassemblés dans **une publication annuelle, « le Biodiversitaire »**.

**ANNEXE 2 : LISTE DES ESPÈCES RECENSÉES
DANS LA COMMUNE DE ROMAINVILLE
(INPN.MNHN)**

INPN - Liste des espèces recensées dans - Commune Romainville

<http://inpn.mnhn.fr/collTerr/commune/93063/tab/especes> - 21/5/2015

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre, Acéaille	2011	P
<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane, Plane	2011	I
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable	2011	P
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus	2011	P
<i>Acronicta rumicis</i> (Linnaeus, 1758)	Noctuelle de la Patience (La)	2011	P
<i>Aegopodium podagraria</i> L., 1753	Pogagraire, Herbe aux goutteux, Fausse Angélique	2003	I
<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde, Marronnier commun	2001	I
<i>Aethusa cynapium</i> L., 1753	Petite cigüe, Faux Persil	2003	P
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine, Francormier	2011	P
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	2011	P
<i>Agrostis stolonifera</i> var. <i>stolonifera</i>		2001	P
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Faux-vernis du Japon, Vernis du Japon, Ailante	2011	J
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Grand plantain d'eau , Plantain d'eau commun	1992	P
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx	2011	P
<i>Allium oleraceum</i> L., 1753	Ail maraîcher, Ail des endroits cultivés	1992	P
<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes, Oignon bâtard	2011	P
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne	2001	P
<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	Amarante couchée, Amarante étalée	2003	I
<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	Amarante réfléchie, Amarante à racine rouge, Blé rouge	2003	I
<i>Anaglyptus mysticus</i> (Linnaeus, 1758)		1989	P
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	2011	P
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	2011	P
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois, Persil des bois	2011	P
<i>Apus apus</i> (Linnaeus, 1758)	Martinet noir	2003	P

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	Arabette de thalius, Arabette des dames	2003	P
<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	Carte géographique (La), Jaspé (Le)	2012	P
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane, Bardane commune	2011	P
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules	2011	P
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs	2001	P
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs	2001	P
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français	2003	P
<i>Artemisia absinthium</i> L., 1753	Armoise absinthe, Herbe aux vers	2011	I
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise des Frères Verlot, Armoise de Chine	2003	J
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu	2011	P
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tâcheté, Chandelle	2001	P
<i>Asparagus officinalis</i> L., 1753	Asperge officinale	1992	P
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L., 1753	Doradille rue des murailles, Rue des murailles	2003	P
<i>Atriplex patula</i> L., 1753	Arroche étalée	2003	P
<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC., 1805	Arroche hastée	2003	P
<i>Atriplex prostrata</i> subsp. <i>prostrata</i>		2001	P
<i>Ballota nigra</i> L., 1753	Ballote noire	2011	P
<i>Ballota nigra</i> subsp. <i>foetida</i> (Vis.) Hayek, 1929	Ballote du Midi	2011	P
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	2011	P
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Faux Houx	2001	I
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Faux Houx	2001	I
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	2003	P
<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau blanc, Bouleau pubescent	2001	P
<i>Betula pubescens</i> var. <i>pubescens</i>	Bouleau pubescent	2001	P
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné	2001	P
<i>Briza media</i> L., 1753	Brize intermédiaire, Amourette commune	1992	I
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	1992	P

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé	1992	P
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	2003	P
<i>Bromus hordeaceus</i> subsp. <i>hordeaceus</i>	Brome mou	2001	P
<i>Bryonia cretica</i> L.		2011	P
<i>Bryonia cretica</i> subsp. <i>dioica</i> (Jacq.) Tutin, 1968	Racine-vierge	2011	P
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons	2011	J
<i>Bupleurum falcatum</i> L., 1753	Buplèvre en faux, Percefeuille	2001	P
<i>Bupleurum falcatum</i> subsp. <i>falcatum</i>	Percefeuille	2001	P
<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis commun, Buis sempervirent	2001	P
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostide épigéios, Roseau des bois	2001	P
<i>Campanula rapunculoides</i> L., 1753	Campanule fausse-raiponce	1861	P
<i>Campanula trachelium</i> L., 1753	Campanule gantelée, Ortie bleue	2001	P
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin	2011	P
<i>Carabus auratus</i> Linnaeus, 1761	Carabe doré (Le)	1965	P
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée, Cresson de muraille	2003	P
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés, Cresson des prés	2011	P
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	2003	P
<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	2003	P
<i>Carduus crispus</i> L., 1753	Chardon crépu	2011	P
<i>Carduus crispus</i> subsp. <i>crispus</i>	Chardon crépu	2001	D
<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863	Laïche cuivrée	1992	P
<i>Carex cuprina</i> var. <i>cuprina</i>		1992	P
<i>Carex distans</i> L., 1759	Laïche à épis distants, Laïche distante	1992	P
<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	Laïche écartée	2001	P
<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	Laïche écartée	2001	P
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque, Langue-de-pic	1992	P
<i>Carex flacca</i> subsp. <i>flacca</i>	Langue-de-pic	1992	P

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laîche hérissée	1992	P
<i>Carex leporina</i> L., 1753	Laîche Patte-de-lièvre, Laîche des lièvres	1992	P
<i>Carex leporina</i> L., 1753	Laîche Patte-de-lièvre, Laîche des lièvres	1992	P
<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laîche des bois	2001	P
<i>Carex tomentosa</i> L., 1767	Laîche tomenteuse	1992	P
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme, Charmille	2011	P
<i>Catalpa bignonioides</i> Walter, 1788	Catalpa, Arbre aux haricots	2001	I
<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	Pâturin rigide, Desmazérie rigide	2003	P
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée, Tête de moineau	2001	I
<i>Centaurea jacea</i> subsp. <i>grandiflora</i> (Gaudin) Schübler & G.Martens, 1834	Centaurée des prés	2001	P
<i>Centaurea solstitialis</i> L., 1753	Centaurée du solstice	1950	P
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraiste commune	2003	P
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	2003	P
<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	2003	P
<i>Chaerophyllum temulum</i> L., 1753	Chérophylle penché, Couquet	2003	P
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chélidoine, Herbe à la verrue, Éclaire	2011	P
<i>Chenopodium hybridum</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode à feuilles de Stramoine	2001	P
<i>Chenopodium hybridum</i> (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Chénopode à feuilles de Stramoine	2001	P
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse	2011	P
<i>Chenopodium album</i> subsp. <i>album</i>	Senousse	2001	P
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	2011	P
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	2011	P
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux gueux	2011	P
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	2003	P

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Colutea arborescens</i> L., 1753	Baguenaudier, Arbre à vessies	2001	P
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des haies, Vrillée	2011	P
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset, Liseron des haies	2003	P
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset, Liseron des haies	2002	P
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liset, Liseron des haies	2001	P
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine	2011	P
<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille changeante	2003	P
<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille changeante	1836	P
<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille changeante	2001	P
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire	2003	P
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier	2011	P
<i>Corynephorus canescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Corynéphore blanchâtre, Canche des sables	1836	P
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	2011	P
<i>Crataegus monogyna</i> var. <i>monogyna</i>		2001	P
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépis à tiges capillaires	2011	P
<i>Crepis setosa</i> Haller f., 1797	Crépide hérissée	2003	P
<i>Cymbalaria muralis</i> P.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	Cymbalaire, Ruine de Rome, Cymbalaire des murs	2003	I
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Juniesse	2001	P
<i>Cytisus scoparius</i> var. <i>scoparius</i>	Juniesse	2001	P
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	2003	P
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Stramoine, Herbe à la taupe, <i>Datura officinale</i>	2003	I
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, <i>Daucus carota</i>	2011	P
<i>Daucus carota</i> subsp. <i>carota</i>	<i>Daucus carota</i>	2001	P
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	2003	P
<i>Dendrocopos minor</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeichette	2003	P
<i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753	Oeillet des chartreux	1836	P
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine, Digitaire commune	2003	P

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Diploaxis tenuifolia</i> (L.) DC., 1821	Diploaxe vulgaire, Roquette jaune	2003	P
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage	2011	P
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	2011	P
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloé Pied-de-coq, Pied-de-coq	2003	P
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire	2011	I
<i>Eilema griseola</i> (Hübner, 1803)	Lithosie grise (La)	2012	P
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais	1992	P
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent commun, Chiendent rampant	2011	P
<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Épilobe en épi, Laurier de saint Antoine	2011	P
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	2011	P
<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles	2003	P
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles	2001	P
<i>Eragrostis minor</i> Host, 1809	Éragrostis faux-pâturin, Petit Éragrostis	2003	P
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle, Érigéron annuel	2003	I
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Conyze du Canada	2011	J
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Vergerette de Barcelone	2003	I
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	2003	P
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Chardon Roland, Panicaut champêtre	2001	P
<i>Erysimum cheiranthoides</i> L., 1753	Vélar fausse-girolée, Fausse Girolée	2011	P
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	2011	C
<i>Eupatorium cannabinum</i> subsp. <i>cannabinum</i>	Chanvre d'eau	2001	P
<i>Euphorbia exigua</i> L., 1753	Euphorbe fluette	1992	P
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues	2001	P
<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe omblette, Essule ronde	2003	P
<i>Eurydema oleracea</i> (Linnaeus, 1758)		2013	P

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve, 1970	Renouée liseron, Faux-liseron	2003	P
<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge	2003	M
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire à bulbilles	2011	P
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire à bulbilles	2011	P
<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier d'Europe	2001	I
<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	Fenouil commun	2003	P
<i>Foeniculum vulgare</i> subsp. <i>vulgare</i>	Fenouil	2001	P
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois	2001	P
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	2011	I
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	2003	P
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve	2001	P
<i>Fumaria parviflora</i> Lam., 1788	Fumeterre à petites fleurs	1836	P
<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Lilas d'Espagne, Sainfoin d'Espagne, Rue de chèvre	2011	I
<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Galéopsis tétrahit, Ortie royale	2011	P
<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	Galinsoga cilié	2011	I
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Mollugine	2011	P
<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet jaune, Caille-lait jaune	1992	P
<i>Geotrupes puncticollis</i> Malinowsky, 1811		1922	P
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	2011	P
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	2011	P
<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	Géranium fluet, Géranium à tiges grêles	2003	P
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées	2003	P
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	2011	P
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	2011	P
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre, Gléchome Lierre terrestre	2011	P
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L., 1753	Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais	2003	I
<i>Gnorimus nobilis</i> (Linnaeus, 1758)		1967	P
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean	2011	P

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	Topinambour, Patate de Virginie	2003	J
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse Vipérine	2003	P
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	2011	P
<i>Heracleum sphondylium</i> subsp. <i>sphondylium</i>	Grande Berce	2001	P
<i>Hippophae rhamnoides</i> L., 1753	Argousier, Saule épineux	2001	P
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	2003	P
<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge Queue-de-rat	2003	P
<i>Hordeum murinum</i> subsp. <i>murinum</i>	Orge Queue-de-rat	2001	P
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpant	2011	P
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée	2011	P
<i>Hyacinthoides non-scripta</i> (L.) Chouard ex Rothm., 1944	Jacinthe sauvage, Jacinthe des bois, Scille penchée	2011	P
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	2011	P
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	2003	P
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx	2011	P
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Herbe de saint Jacques	2011	P
<i>Jasione montana</i> L., 1753	Jasione des montagnes, Herbe à midi	1836	P
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer royal	2011	I
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	1992	P
<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	Knautie des champs, Oreille-d'âne	2001	P
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole, Escarole	2011	P
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc, Ortie blanche, Ortie morte	2011	P
<i>Lamium amplexicaule</i> L., 1753	Lamier embrassant	2011	P
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	2001	P
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Graceline	2011	P
<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>communis</i>	Lampsane commune	2001	P
<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	Gesse à larges feuilles, Pois vivace	2003	P
<i>Lathyrus sylvestris</i> L., 1753	Gesse des bois, Grande Gesse	1992	P
<i>Lathyrus tuberosus</i> L., 1753	Macusson, Gland-de-terre	1992	P

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
Leontodon saxatilis Lam., 1779	Liondent faux-pissenlit, Léontodon des rochers	1861	P
Leontodon saxatilis subsp. saxatilis	Liondent des rochers, Léontodon des rochers	1845	P
Leonurus cardiaca L., 1753	Agripaume cardiaque, Queue-de-lion	2011	P
Lepidium campestre (L.) R.Br., 1812	Passerage champêtre, Passerage des champs	2001	P
Lepidium draba L., 1753	Passerage drave, Pain-blanc	2011	P
Lepidium rudérale L., 1753	Passerage des décombres, Passerage rudérale	2003	P
Leucanthemum vulgare Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun	2001	I
Leucanthemum vulgare subsp. vulgare	Leucanthème commun	2001	P
Ligustrum vulgare L., 1753	Troëne, Raisin de chien	2001	P
Linaria vulgaris Mill., 1768	Linaire commune	2011	C
Lipandra polysperma (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Limoine	2003	P
Lipandra polysperma (L.) S.Fuentes, Uotila & Borsch, 2012	Limoine	2002	P
Lolium perenne L., 1753	Ivraie vivace	2003	P
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée	2011	P
Lotus maritimus L., 1753	Lotier maritime, Lotier à gousse carrée, Tétragonolobe maritime	1992	P
Lotus maritimus L., 1753	Lotier maritime, Lotier à gousse carrée, Tétragonolobe maritime	1992	P
Lycium barbarum L., 1753	Lyciet commun	2003	I
Lysimachia arvensis (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline	2011	P
Malus domestica Borkh., 1803	Pommier cultivé	2001	M
Malva neglecta Wallr., 1824	Petite mauve	2011	P
Malva sylvestris L., 1753	Mauve sauvage, Mauve sylvestre, Grande mauve	2011	P
Matricaria chamomilla L., 1753	Matricaire Camomille	2011	P
Matricaria chamomilla L., 1753	Matricaire Camomille	2011	P
Matricaria discoidea DC., 1838	Matricaire fausse-camomille, Matricaire discoïde	2003	I
Mecynodes striatulus (Waltl, 1835)		1930	P
Medicago arabica (L.) Huds., 1762	Luzerne tachetée	2003	P

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	2011	P
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée	2011	I
<i>Medicago sativa</i> subsp. <i>sativa</i>	Luzerne cultivée	2001	I
<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Mélilot blanc	2011	C
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette	2011	P
<i>Mercurialis perennis</i> L., 1753	Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes	2003	P
<i>Mibora minima</i> (L.) Desv., 1818	Mibora naine, Famine	1879	P
<i>Microthlaspi perfoliatum</i> (L.) F.K.Mey., 1973	Tabouret perfolié	1836	P
<i>Microthlaspi perfoliatum</i> subsp. <i>perfoliatum</i>	Tabouret perfolié	1836	P
<i>Minuartia hybrida</i> (Vill.) Schischk., 1936	Alsine à feuilles étroites, Minuartie hybride	1836	P
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench, 1794	Stellaire aquatique, Céraiste d'eau	2011	P
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort., 1827	Odontite rouge, Euphraise rouge	2003	P
<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	Onagre bisannuelle	1861	J
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille	1992	P
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun	1992	P
<i>Orlaya grandiflora</i> (L.) Hoffm., 1814	Caucalis à grandes fleurs	1836	P
<i>Orobanche amethystea</i> Thuill., 1799	Orobanche violette, Orobanche du Panicaut	1992	P
<i>Oxalis corniculata</i> L., 1753	Oxalis corniculé, Trèfle jaune	2003	P
<i>Oxalis fontana</i> Bunge, 1835	Oxalide droit, Oxalis droit	2003	I
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	2003	P
<i>Parietaria judaica</i> L., 1756	Pariétaire des murs, Pariétaire de Judée, Pariétaire diffuse	2003	P
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	2003	I
<i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758	Mésange bleue	2003	P
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	2003	P
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	2003	P
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé, Pastinacier	2011	P
<i>Persicaria amphibia</i> (L.) Gray, 1821	Persicaire flottante	2003	P
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée Persicaire	2003	P
<i>Phaseolus coccineus</i> L., 1753	Haricot écarlate	2001	M
<i>Phleum nodosum</i> L., 1759	Fléole de Bertoloni	2001	P
<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés	2003	P

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	2003	P
<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc	1949	P
<i>Phyllobius pyri</i> (Linnaeus, 1758)		2013	P
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	2003	P
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	2003	P
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride éperviaire, Herbe aux vermisseaux	2003	P
<i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753	Petit boucage, Persil de Bouc	1992	P
<i>Piptatherum paradoxum</i> (L.) P.Beauv., 1812	Millet paradoxal	1836	P
<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	Plantain corne-de-cerf	2003	P
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	2011	P
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	2011	P
<i>Plantago media</i> L., 1753	Plantain moyen	2001	P
<i>Plantago media</i> subsp. <i>media</i>	Plantain moyen	2001	P
<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	Platane à feuilles d'érable	2001	I
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	2003	P
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	2003	P
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	2003	P
<i>Polydrusus formosus</i> (Mayer, 1779)		2013	P
<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le), Robert-le-diable (Le), C-blanc (Le), Dentelle (La), Vanesse Gamma (La), Papillon-C (Le)	2013	P
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Traînasse	2011	P
<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier potager	2003	P
<i>Potentilla indica</i> (Andrews)Th.Wolf, 1904	Potentille d'Inde	2011	I
<i>Potentilla indica</i> (Andrews)Th.Wolf, 1904	Potentille d'Inde	2011	I
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	2011	P
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés	1992	P
<i>Poterium sanguisorba</i> subsp. <i>sanguisorba</i>	Pimprenelle à fruits réticulés	1992	P

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Primula veris</i> L., 1753	Coucou, Primevère officinale, Brérelle	2011	I
<i>Primula veris</i> subsp. <i>veris</i>	Brérelle	1992	P
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	2003	P
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Herbe Catois	2011	P
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Prunier merisier	1992	P
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier	2003	P
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse	1992	P
<i>Ranunculus circinatus</i> Sibth., 1794	Renoncule divariquée, Renoncule en crosse	1992	P
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	2011	P
<i>Reseda lutea</i> L., 1753	Réséda jaune, Réséda bâtard	2011	P
<i>Reseda luteola</i> L., 1753	Réséda jaunâtre, Réséda des teinturiers, Mignonette jaunâtre	2003	P
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	2011	J
<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseillier rouge, Groseillier à grappes	2011	I
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	2011	J
<i>Roeseliana roeselii</i> (Hagenbach, 1822)		2012	P
<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Rosier bleue, Ronce à fruits bleus	2011	P
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce de Bertram, Ronce commune	2011	P
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu	2011	P
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage	2003	P
<i>Sagina procumbens</i> L., 1753	Sagine couchée	2003	P
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc, Saule commun	1992	P
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault, Saule des chèvres	2011	P
<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés, Sauge commune	1992	I
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle	2011	P
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéchier	2011	P
<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753	Saxifrage à trois doigts, Petite saxifrage	2003	P
<i>Scabiosa columbaria</i> L., 1753	Scabieuse colombarie	1992	P
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau	2002	P

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824	Fétuque Roseau	2003	P
<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés	1992	P
<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés	1992	P
<i>Sedum acre</i> L., 1753	Poivre de muraille, Orpin acre	2003	I
<i>Senecio sylvaticus</i> L., 1753	Séneçon des bois, Séneçon des forêts	1836	P
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun	2011	P
<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	2003	P
<i>Setaria italica</i> subsp. <i>viridis</i> (L.) Thell., 1912	Sétaire verte	2002	P
<i>Setaria italica</i> subsp. <i>viridis</i> (L.) Thell., 1912	Sétaire verte	2003	P
<i>Setaria verticillata</i> (L.) P.Beauv., 1812	Sétaire verticillée, Panic verticillé	2003	P
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges	2003	P
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i> (Mill.) Greuter & Burdet, 1982	Compagnon blanc, Silène des prés	2002	P
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte	2011	P
<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	Moutarde des champs, Raveluche	2003	P
<i>Sison segetum</i> L., 1753	Berle des blés	1992	P
<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Moutarde	2003	P
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère, Bronde	2011	P
<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire	2011	I
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux	2011	P
<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse	2011	P
<i>Sorbus aucuparia</i> L., 1753	Sorbier des oiseleurs, Sorbier sauvage	2011	P
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des bois, Ortie à crapauds	2011	P
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire	2003	P
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	2003	P
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	2003	P
<i>Symphotrichum x salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster à feuilles de Saule	2002	I

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Grande consoude	2003	P
<i>Syringa vulgaris</i> L., 1753	Lilas	1992	I
<i>Tanacetum corymbosum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Tanaisie en corymbe, Marguerite en corymbes, Chrysanthème en corymbe	1836	P
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune, Sent-bon	2011	I
<i>Taraxacum campyloides</i> G.E.Haglund, 1948	Dent de lion	2002	Q
<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés	2011	P
<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance	2003	P
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune	2003	P
<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	Trèfle Porte-fraises	2011	P
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	2003	P
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	2011	P
<i>Trifolium striatum</i> L., 1753	Trèfle strié	1861	P
<i>Tripleurospermum inodorum</i> Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore	2003	P
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	2003	P
<i>Trypocopris vernalis</i> (Linnaeus, 1758)		1931	P
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	2003	P
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage, Pas-d'âne, Herbe de saint Quirin	2011	P
<i>Ulex europaeus</i> L., 1753	Genêt, Zépinard des hauts	1836	I
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Petit orme, Orme cilié	2003	P
<i>Ulmus minor</i> subsp. <i>minor</i>		1992	P
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	2011	P
<i>Valerianella locusta</i> f. <i>carinata</i> (Loisel.) Devesa, J.López & R.Gonzalo, 2005	Mâche à carène	2003	P
<i>Valerianella locusta</i> f. <i>carinata</i> (Loisel.) Devesa, J.López & R.Gonzalo, 2005	Mâche à carène	2003	P
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')	2012	P
<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon-blanc, Herbe de saint Fiacre	2003	P
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	2011	P
<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage	2003	P
<i>Veronica hederifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre	2003	P

Nom valide	Nom vernaculaire	Dernière observation	Statut*
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	2011	I
<i>Veronica verna</i> L., 1753	Véronique pritanière, Véronique du printemps	1861	P
<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Viorne obier, Viorne aquatique	2011	P
<i>Vicia angustifolia</i> L., 1759	Vesce à folioles étroites	1836	P
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca, Jarosse	2003	P
<i>Vicia lathyroides</i> L., 1753	Vesce printannière, Vesce fausse Gesse	1836	P
<i>Vicia lutea</i> L., 1753	Vesce jaune	1836	P
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée, Poisette	1836	P
<i>Viola odorata</i> L., 1753	Violette odorante	2003	P
<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui des feuillus	2003	P
<i>Xylotrechus antilope</i> (Schönherr, 1817)		1990	P

**ANNEXE 3 : FICHE Z.N.I.E.F.F.
« PRAIRIES HUMIDES AU FORT DE NOISY »**



znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

PRAIRIES HUMIDES AU FORT DE NOISY (Identifiant national : 110020470)

(ZNIEFF continentale de type 1)

(Identifiant régional : 93063001)

Région en charge de la zone : Ile-de-France
Rédacteur(s) : Olivier ROGER (OGE)



1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	3
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORT DE PROSPECTION	4
6. HABITATS	4
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7



1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Noisy-le-Sec (INSEE : 93053)
- Romainville (INSEE : 93063)

1.2 Altitudes

Minimum (m) : 85
Maximum (m) : 120

1.3 Superficie

22,54 hectares

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Le site est remarquable pour sa population de Crapaud calamite (*Bufo calamita*) dont la reproduction est régulière depuis plusieurs années. Ce site bénéficie à cet effet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

Les pelouses et les prairies sont pâturées par des chevaux et des poneys. Ce site est également entretenu par les lapins (zone de végétation rase). Ainsi, le site héberge deux coléoptères : *Onthophagus vacca*, dont la présence est liée à l'élevage, et *Onthophagus ovatus*, qui vit au dépend des crottes de lapin. Ces espèces sont considérées comme rare à très rare et en très forte régression.

En 1992, le Carex à épis distants (*Carex distans*), assez rare et déterminant ZNIEFF, et le Persil des moissons (*Petroselinum segetum*), très rare et déterminant sous conditions, ont été recensés sur le site. Ces deux plantes n'ont pas été mentionnées depuis.

Le pâturage de ces espaces offre donc des potentialités certaines pour la flore et pour la faune, notamment les lépidoptères et les orthoptères. Des inventaires réguliers devraient être réalisés sur ces espaces.

1.6 Compléments descriptif

1.6.1 Géomorphologie

- Butte témoin, butte

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Elevage
- Activités militaires
- Gestion conservatoire

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Statut de propriété

- Domaine de l'état



Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

1.6.4 Mesures de protection

- Zone ND du POS
- Espace Classé Boisé
- Arrêté Préfectoral de Biotope

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Ecologique
Faunistique
Insectes
Amphibiens

Fonctionnels

Fonction d'habitat pour les
populations animales ou végétales
Zone particulière d'alimentation
Zone particulière liée à la
reproduction

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Sont pris en compte, les prairies humides et coteaux jusqu'en limite de l'urbanisation, en excluant les bandes boisées à l'est et à l'ouest.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

FACTEUR	Potentiel / Réel
Pâturage	potentiel
Fauchage, fenaison	potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire



5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

Aucun	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Mammifères - Oiseaux - Reptiles - Poissons - Autres Invertébrés - Phanérogames - Ptéridophytes - Bryophytes - Algues - Champignons - Lichens - Habitats 	<ul style="list-style-type: none"> - Insectes 	<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens 	

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
22.1 Eaux douces			
22.15 Eaux oligo-mésotrophes riches en calcaire			
34.3 Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes			
34.32 Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides			
37.2 Prairies humides eutrophes			
37.241 Pâtures à grand jonc			

6.2 Habitats autres

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
22.4 Végétations aquatiques			
22.42 Végétations enracinées immergées			
22.43 Végétations enracinées flottantes			
22.441 Tapis de Chara			
34.31 Pelouses steppiques sub-continentales			
38 Prairies mésophiles			
84.3 Petits bois, bosquets			



6.3 Habitats périphériques

CORINE BIOTOPE	Source	Surface (%)	Observation
84 Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs			
86.1 Villes			

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire



7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut(s) Chorologique(s)	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	267	Bufo calamita Laurenti, 1768			Informateur : Les amis naturalistes du coteau d'Avron (ANCA)				2004
Insectes	10853	Onthophagus ovatus (Linnaeus, 1767)			Informateur : Les amis naturalistes du coteau d'Avron (ANCA)				2004
	10864	Onthophagus vacca (Linnaeus, 1767)			Informateur : Les amis naturalistes du coteau d'Avron (ANCA)				2004

7.2 Espèces autres

Non renseigné



7.3 Espèces à statut réglementé

Non renseigné

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

- OHLER A.-M.(1992) "Le glacis du fort de Noisy : étude du peuplement de batraciens. Association des amis du laboratoire des reptiles et amphibiens du muséum. Montgeron, 73 p."
- Les amis naturalistes du coteau d'Avron (ANCA)() ""
- OHLER A.-M.() ""
- JACQUIN M.() ""
- ANCA(2004) "Modernisation des ZNIEFF de Seine-Saint-Denis - Contribution de l'association. DIREN Île-de-France, 24 p."

**ANNEXE 4 : FICHE NATURA 2000
« SITES DE SEINE-SAINT-DENIS »**



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR1112013 - Sites de Seine-Saint-Denis

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	9
6. GESTION DU SITE	10

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS)	1.2 Code du site FR1112013	1.3 Appellation du site Sites de Seine-Saint-Denis
1.4 Date de compilation 30/11/2005	1.5 Date d'actualisation	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Ile-de-France	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.dreee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/04/2006



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000817060

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 2,39972°

Latitude : 48,94444°

2.2 Superficie totale

1157 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
11	Ile-de-France

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
93	Seine-Saint-Denis	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
93005	AULNAY-SOUS-BOIS
93006	BAGNOLET
93014	CLICHY-SOUS-BOIS
93015	COUBRON
93027	COURNEUVE (LA)
93030	DUGNY
93032	GAGNY
93039	ILE-SAINT-DENIS (L')
93046	LIVRY-GARGAN
93047	MONTFERMEIL
93048	MONTREUIL
93049	NEUILLY-PLAISANCE
93050	NEUILLY-SUR-MARNE
93064	ROSNY-SOUS-BOIS
93066	SAINT-DENIS
93071	SEVRAN
93072	STAINS



93074	VAUJOURS
93078	VILLEPINTE

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A021	Botaurus stellaris	w			i	V		D			
B	A021	Botaurus stellaris	c			i	R		D			
B	A022	Ixobrychus minutus	r	3	3	p	P		C	B	A	A
B	A072	Pernis apivorus	r			i	R		C	B	B	B
B	A082	Circus cyaneus	w			i	V		D			
B	A084	Circus pygargus	c			i	V		D			
B	A222	Asio flammeus	w			i	V		D			
B	A222	Asio flammeus	c			i	R		D			
B	A229	Alcedo atthis	p			i	C		C	B	C	B



B	A236	Dryocopus martius	p			i	V		D			
B	A272	Luscinia svecica	c			i	V		D			
B	A338	Lanius collurio	c			i	C		C	B	B	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		Bufo calamita			i	P	X		X		X	
B		Tachybaptus ruficollis			i	P			X		X	
B		Ardea cinerea			i	P			X		X	
B		Lymnocyptes minimus			i	P			X		X	
B		Gallinago gallinago			i	P			X		X	
B		Scolopax rusticola			i	P			X		X	
B		Buteo buteo			i	P			X		X	
B		Falco tinnunculus			i	P			X		X	
B		Accipiter nisus			i	P			X		X	
B		Rallus aquaticus			i	P			X		X	



B		Charadrius dubius			i	P			X		X	
B		Streptopelia turtur			i	P			X		X	
B		Picus viridis			i	P			X		X	
B		Galerida cristata			i	P			X		X	
B		Alauda arvensis			i	P			X		X	
B		Riparia riparia			i	P			X		X	
B		Hirundo rustica			i	P			X		X	
B		Motacilla cinerea			i	P			X		X	
B		Phoenicurus phoenicurus			i	P			X		X	
B		Saxicola rubetra			i	P			X		X	
B		Saxicola torquata			i	P			X		X	
B		Acrocephalus palustris			i	P			X		X	
B		Sylvia curruca			i	P			X		X	
B		Muscicapa striata			i	P			X		X	
P		Cuscuta europaea			i	P						X
P		Poa palustris			i	P						X
P		Sison amomum			i	P						X
P		Sorbus latifolia			i	P						X
P		Zannichellia palustris			i	P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N14 : Prairies améliorées	12 %
N16 : Forêts caducifoliées	35 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	21 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	10 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10 %

Autres caractéristiques du site

Le site est composé de 14 grandes entités :

1. Parc départemental de la Courneuve,
2. Parc départemental de l'île Saint-Denis,
3. Parc départemental du Sausset,
4. Bois de la Tussion
5. Parc départemental de la Fosse Maussoin,
6. Parc départemental Jean Moulin les Guilands,
7. Futur parc départemental de la Haute Isle,
8. Promenade de la Dhuis,
9. Plateau d'Avron,
10. Parc des Beaumont à Montreuil,
11. Bois de Bernouille à Coubron,
12. Forêt de Bondy,
13. Parc national de Sevrans.
14. Bois des Ormes

Vulnérabilité : La nature a su s'installer discrètement au sein du tissu urbain alors qu'elle n'y était pas ou peu attendue. Les éventuels projets d'aménagements ainsi que la gestion de ces espaces, devront prendre en compte les enjeux avifaunistiques de ce territoire.

La fréquentation très importante de la plupart de ces sites, qui ne saurait être remise en cause compte tenu des enjeux sociaux qu'elle sous-tend, pourra utilement être réorientée, dans certains secteurs, vers une sensibilisation à l'environnement, centrée notamment sur les oiseaux.

La mise en réseau des différentes entités peut favoriser une meilleure conservation de la biodiversité.

4.2 Qualité et importance

Les zones fortement urbanisées qui parcourent le territoire européen sont rarement favorables à la biodiversité. Plusieurs facteurs réduisent en effet la richesse en oiseaux : forte fragmentation des habitats, nombreuses extinctions en chaîne des espèces... Ainsi, de nombreuses espèces migratrices évitent désormais les grandes agglomérations urbaines européennes lors de leurs déplacements saisonniers...

Le département de Seine-Saint-Denis fait partie des trois départements de la " petite couronne parisienne " directement contigus à Paris. C'est sans doute le plus fortement urbanisé des trois à l'heure actuelle. Il existe pourtant au sein de ce département des îlots qui accueillent une avifaune d'une richesse exceptionnelle en milieu urbain et péri-urbain. Leur réunion



en un seul site protégé, d'échelle départementale, est un vrai défi. Cette démarche correspond à la vocation des sites Natura 2000 d'être des sites expérimentaux.

Onze espèces d'oiseaux citées dans l'annexe 1 de la directive " Oiseaux " fréquentent de façon plus ou moins régulière les espaces naturels du département, qu'elles soient sédentaires ou de passage. Quatre de ces espèces nichent régulièrement dans le département : le Blongios nain (nicheur très rare en Ile-de-France), le Martin-pêcheur d'Europe, la Bondrée apivore et le Pic noir (nicheurs assez rares en Ile-de-France). La Pie-grièche écorcheur et la Gorge-bleue à miroir y ont niché jusqu'à une époque récente.

Le département accueille des espèces assez rares à rares dans la région Ile-de-France (Bergeronnette des ruisseaux, Buse variable, Epervier d'Europe, Fauvette babillarde, Grèbe castagneux, Héron cendré...). Quelques espèces présentes sont en déclin en France (Bécassine des marais, Cochevis huppé, Râle d'eau, Rougequeue à front blanc, Traquet tarier) ou, sans être en déclin, possèdent des effectifs limités en France (Bécasse des bois, Petit Gravelot, Rousserolle verderolle...). D'autres espèces ont un statut de menace préoccupant en Europe (Alouette des champs, Bécassine sourde, Faucon crécerelle, Gobe-mouche gris, Pic vert, Hirondelle de rivage, Hirondelle rustique, Traquet pâtre, Tourterelle des bois).

Une grande part des espaces naturels du département de Seine-Saint-Denis ont été créés de toutes pièces, à l'emplacement d'espaces cultivés (terres maraîchères) ou de friches industrielles. Tel est le cas par exemple du parc de la Courneuve, le plus vaste du département avec 350 ha. Composé de reliefs, d'une vallée et de plusieurs lacs et étangs, il a été modelé à partir des déblais de la construction du Périphérique de Paris dans les années 1960. Il héberge actuellement une petite population de trois couples de Blongios nain.

Par ailleurs, il subsiste des paysages ayant conservé un aspect plus naturel. Quelques boisements restent accueillants pour le Pic noir et la Bondrée apivore. Certaines îles de la Seine et de la Marne (Haute-Île, Île de Saint-Denis) permettent au Martin Pêcheur de nicher.

La diversité des habitats disponibles est particulièrement attractive vis-à-vis d'oiseaux stationnant en halte migratoire ou en hivernage. Les zones de roselières sont fréquentées régulièrement par une petite population hivernante de Bécassine des marais (parc du Sausset). La Bécassine sourde et le Butor étoilé y font halte. Les grands plans d'eau attirent des concentrations d'Hirondelle de rivage. De grandes zones de friches sont le domaine de la Bécasse des bois, des Busards cendré et Saint-Martin, de la Gorge-bleue à miroir, du Hibou des marais, de la Pie-grièche écorcheur et du Traquet Tarier...

Le Département est le principal propriétaire et gestionnaire des espaces naturels de Seine-Saint-Denis. Doté d'un schéma vert départemental, il gère 654 hectares d'espaces verts et aménage les parcs en association avec le public par le biais de Comités des usagers. Ses actions menées pour le développement des espaces verts sont notamment centrées sur le thème " développement et mise en valeur du patrimoine naturel ". Un partenariat se développe avec des établissements scientifiques (Universités Paris 6 et 7 sur la biodiversité, Conservatoire botanique national du Bassin parisien) et avec le tissu associatif (LPO, CORIF, ANCA, Ecoute nature...). Ainsi, un Observatoire de la Biodiversité a été mis en place par le Conseil général, destiné à valoriser la richesse faunistique et floristique des parcs départementaux.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	E01.01	Urbanisation continue		O
H	E01.02	Urbanisation discontinue		O
H	E02	Zones industrielles ou commerciales		O
L	D01.04	Voie ferrée, TGV		O
L	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
L	H04	Pollution de l'air et polluants atmosphériques		O
L	H06.01	Nuisance et pollution sonores		O



L	K03.06	Antagonisme avec des animaux domestiques		I
M	D01.02	Routes, autoroutes		O

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	J02.06	Captages des eaux de surface		I
M	B	Sylviculture et opérations forestières		I
M	G03	Centres d'interprétation		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	2 %
Domaine de l'état	24 %
Domaine communal	9 %
Domaine départemental	65 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
13	Terrain acquis par un département	65 %
32	Site classé selon la loi de 1930	10 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	5 %
21	Forêt domaniale	13 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	4 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :



Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
32	Parc forestier de Sevran et ses abords	+	10%
38	Mares du plateau d'Avron	+	1%
38	Bois de Bernouille	+	10%
38	Alisiers du plateau d'Avron	+	2%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conseil Général de Seine-Saint-Denis Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France

Adresse :

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

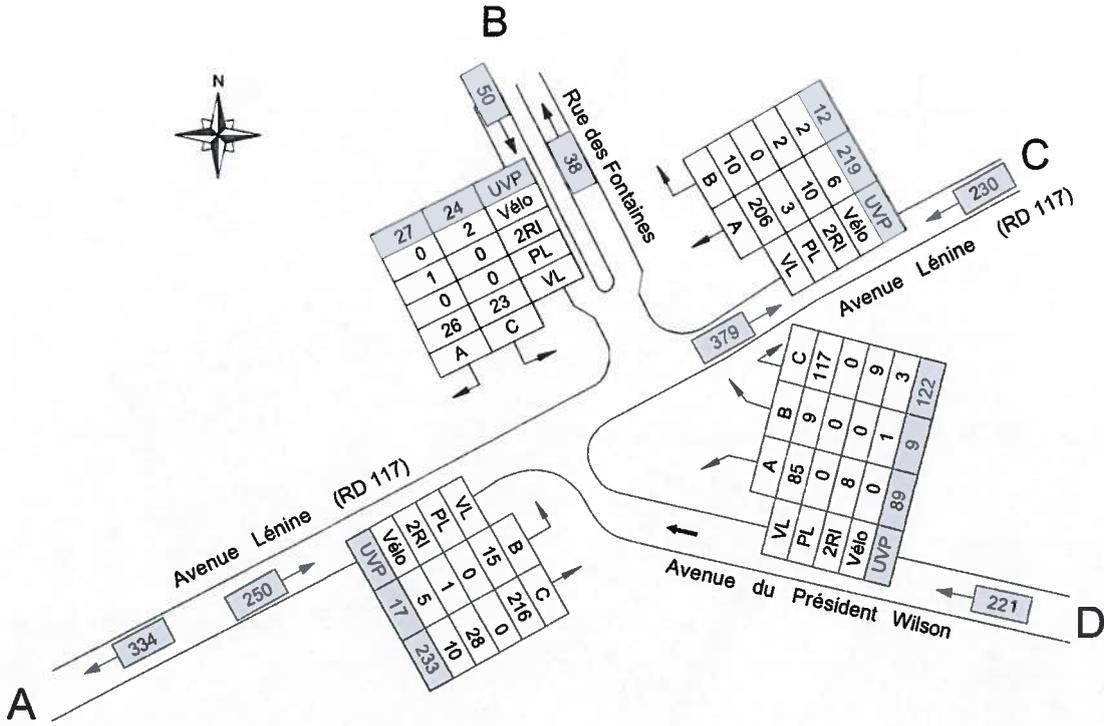
Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

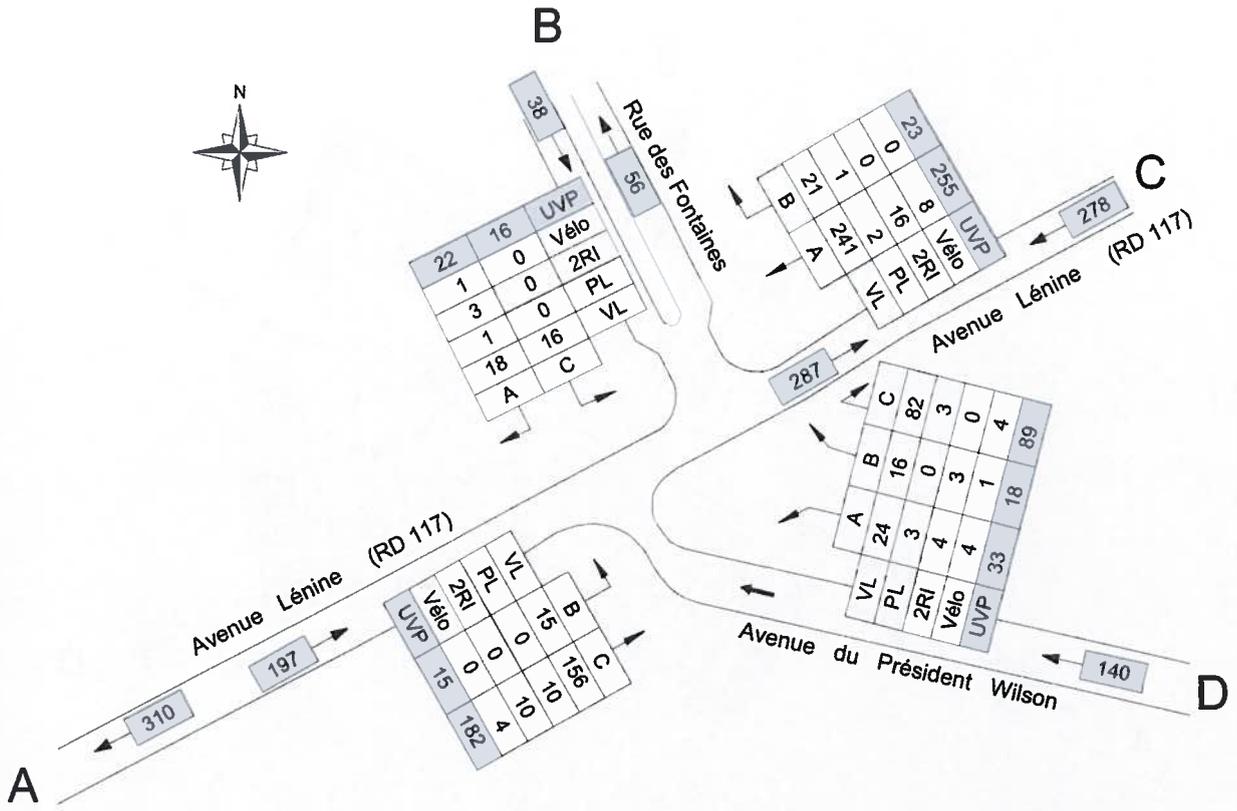
6.3 Mesures de conservation

**ANNEXE 5 : COMPTAGE ROUTIER AUTOUR
DU SITE D'ÉTUDE**

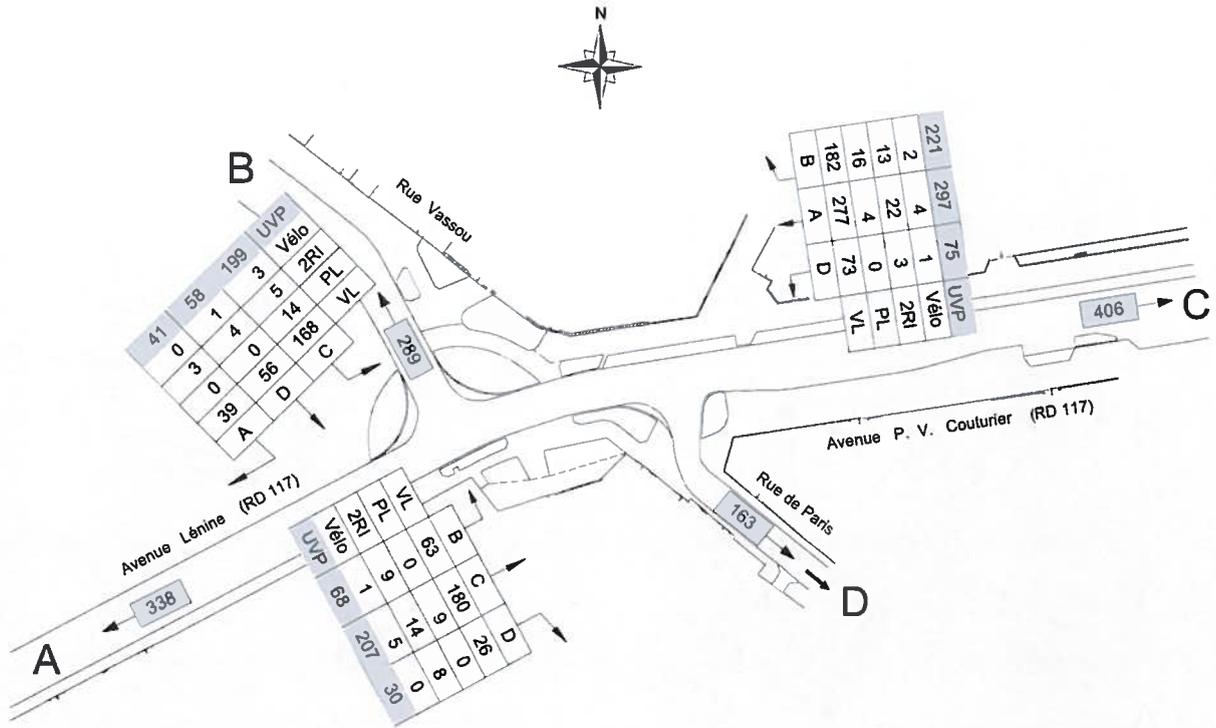
COMMUNE DE ROMAINVILLE
Carrefour n° 21
RD 117 (Ave Lénine) / RUE DES FONTAINES / AVENUE DU PRESIDENT WILSON
JEUDI 29 JUN 2006
HEURE DE POINTE DU SOIR : 17H00-18H00



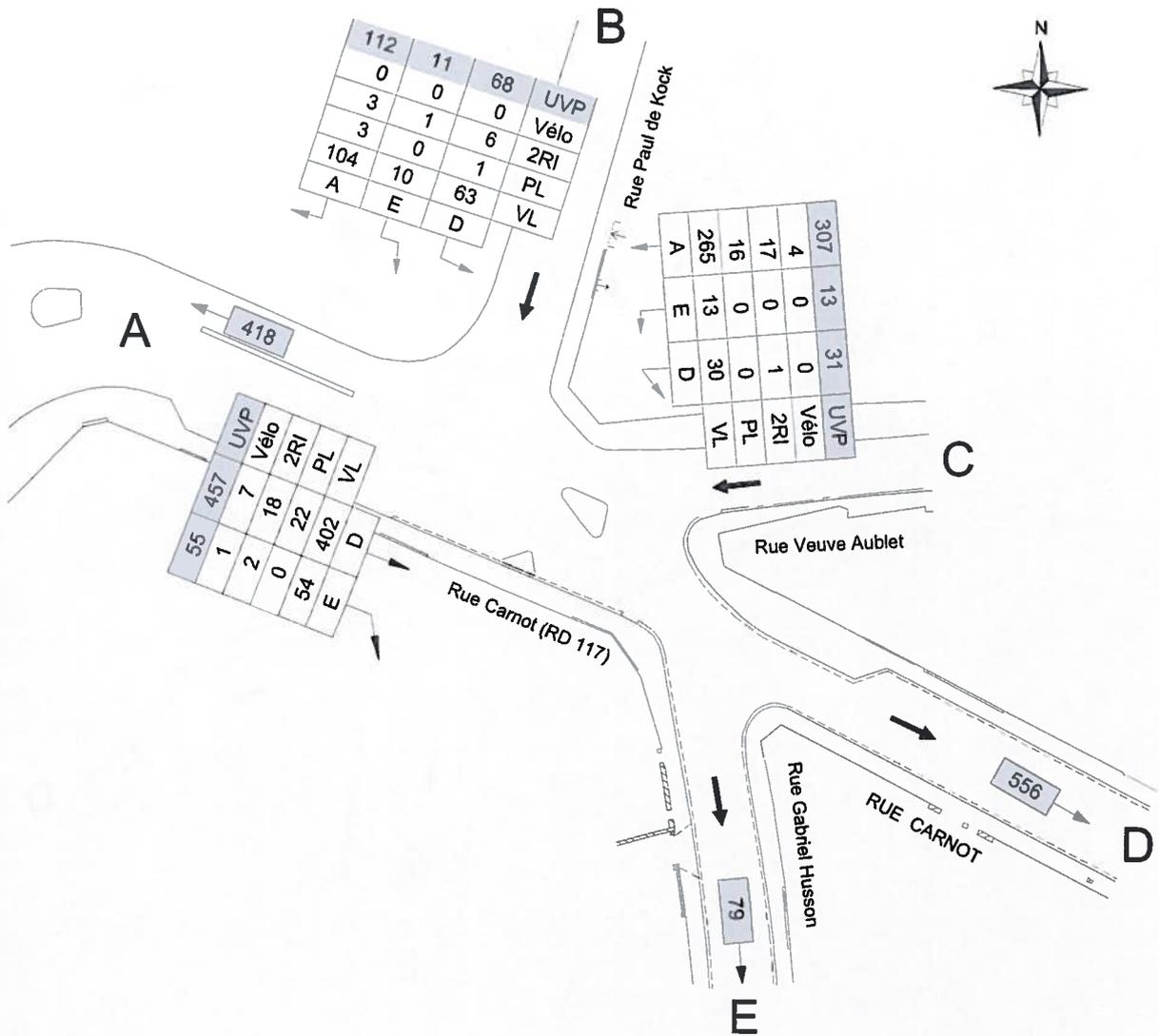
COMMUNE DE ROMAINVILLE
Carrefour n° 21
RD 117 (Ave Lénine) / RUE DES FONTAINES / AVENUE DU PRESIDENT WILSON
JEUDI 29 JUIN 2006
HEURE DE POINTE DU MATIN : 8H00-9H00



COMMUNE DE ROMAINVILLE
Carrefour n° 15
 RD 117 (Avenue Lénine et Avenue Paul Vaillant Couturier) / Rue Vassou / Rue de Paris
JEUDI 04 MAI 2006
 HEURE DE POINTE DU SOIR : **17H45-18H45**



COMMUNE DE ROMAINVILLE
Carrefour n° 16
RD 117 (Rue Carnot) / RUE PAUL DE KOCK / RUE VEUVE AUBLET / RUE GABRIEL HUSSON
JEUDI 04 MAI 2006
HEURE DE POINTE DU SOIR : 17H45-18H45



**ANNEXE 6 : CAHIER DES CHARGES DE
CESSION DES LOTS (BRENAC + GONZALEZ
ATELIER D'ARCHITECTURE SARL)**

PROJET V5

Matériaux et finition sur domaine public

- finition revêtement sol
- palette végétal
- planations
- Clôtures
- mobilier urbain
- Signalétique
- Miroir d'eau
- Square et terrain de sport
- Gestion des déchets
- Gestion des eaux de pluie



PROJET V5

Matériaux et finition sur domaine public

-Finition revêtement sol

-Palettes végétales

-Plantations

-Clôtures

-Mobilier urbain

-Signalétique

-Miroir d'eau

-Square et terrain de sport

-Gestion des déchets

-Gestion des eaux de pluie



Fiche matériau / produit : Sol béton coulé en place

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Permettre la déambulation fréquente des piétons et cyclistes
- Permettre la circulation occasionnelle des véhicules à moteur (livraison, secours, pompiers)
- Permettre la circulation des personnes à mobilité réduite (continuité du matériau assurée sans ressaut >2cm et avec pentes maximum 4% en long, 2% en travers)
- Assurer l'écoulement des eaux pluviales dans les espaces verts et les noues

Prescriptions

- Béton coulé en place permettant de respecter le principe de calepinage des joints prévu (correspondance du dessin : éléments de 480x80cm)
- Aspect lisse, adouci
- Facteur de réflexion modéré (pas de risque d'éblouissement) : réflectivité entre 30 et 50%
- Surface fermée réduisant l'effet d'absorption des tâches
- Non glissant (conforme aux recommandations de la norme NF-P 18578)
- Joints fermés entre éléments pour assurer la continuité du matériau le long des cheminements et joints ouverts à largeur variables aux endroits d'insertions végétales

Détails de mise en œuvre

4 types de joints possibles :

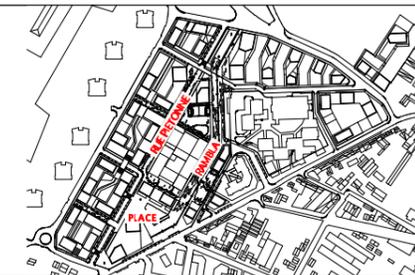
- joint fermé : permet continuité minérale
- joint épaisseur 2 cm : permet d'amorcer une présence végétale
- joint épaisseur 10 cm : permet d'intégrer un dessin végétal le long des cheminements
- joint épaisseur 50 cm : permet la transition avec les espaces végétaux

Divers produits polluants (huile de décoffrage, carburant, laitance des bétons ...) sont susceptibles de pénétrer dans le sol et de polluer les nappes phréatiques ou d'être rejetés dans les réseaux de collecte publique entraînant des pollutions importantes ou endommageant les installations de traitement. Les mesures minimales sur ce chantier seront les suivantes :

- Imperméabilisation des zones de stockage pour éviter le rejet de substances polluantes sur le sol et dans les réseaux de collecte publique
- Contrôle et rétention, et traitement ou collecte des effluents et acheminement vers les filières
- Emploi d'huiles de décoffrage végétales

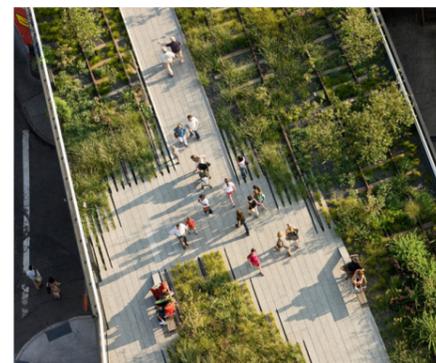
Localisation(s)

Revêtement sur place publique, rambla, rue piétonne, venelles et cheminements piétons



Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Exemple pour :

- Dessin et rapport entre minéral & végétal
- Finition / teinte matériau béton

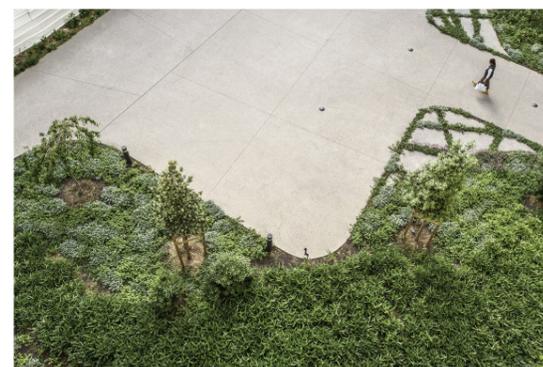
(High Line - NYC)



Exemple pour :

- Dessin similaire minéral / végétal
- Joints ouverts

(Place du Château - Annecy)



Exemple pour :

- Joints ouverts
- Finition / teinte matériau béton
- Coulé en place

(JM Rameau)

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Sol béton (finition alternative)

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Proposer le même matériau que la fiche **08.1** avec finition / teinte contrastées (rendu + sombre, + granuleux)
- Les éléments de mobilier urbain utilisés par les piétons et cyclistes (bancs, mâts lumineux, arceaux, poubelles, etc.) seront fixés le long de ce lien, sur ce matériau
- Permettre la déambulation fréquente des piétons et cyclistes : idem **08.1**
- Permettre la circulation occasionnelle des véhicules à moteur (livraison, secours, pompiers) : idem **08.1**
- Permettre la circulation des personnes à mobilité réduite (continuité du matériau assurée sans ressaut >2cm et avec pentes maximum 4% en long, 2% en travers) : idem **08.1**
- Assurer l'écoulement des eaux pluviales dans les espaces verts et les noues : idem **08.1**

Prescriptions

- Béton coulé en place permettant de respecter le principe de calepinage des joints prévu (correspondance du dessin : éléments de 480x80cm) : idem **08.1**
- Aspect bouchardé, strié, désactivé, rugueux, granuleux
- Surface fermée réduisant l'effet d'absorption des tâches
- Facteur de réflexion modéré (pas de risque d'éblouissement) : réflectivité entre 30 et 50%
- Non glissant (conforme aux recommandations de la norme NF-P 18578)
- Joints fermés entre éléments pour assurer la continuité du matériau

Choix de matérialité à faire par B&G

Détails de mise en œuvre

Mise en œuvre avec joint fermé d'une teinte similaire à celle du matériau

Divers produits polluants (huile de décoffrage, carburant, laitance des bétons ...) sont susceptibles de pénétrer dans le sol et de polluer les nappes phréatiques ou d'être rejetés dans les réseaux de collecte publique entraînant des pollutions importantes ou endommageant les installations de traitement. Les mesures minimales sur ce chantier seront les suivantes :

- Imperméabilisation des zones de stockage pour éviter le rejet de substances polluantes sur le sol et dans les réseaux de collecte publique
 - Contrôle et rétention, et traitement ou collecte des effluents et acheminement vers les filières
 - Emploi d'huiles de décoffrage végétales
- idem **08.1**

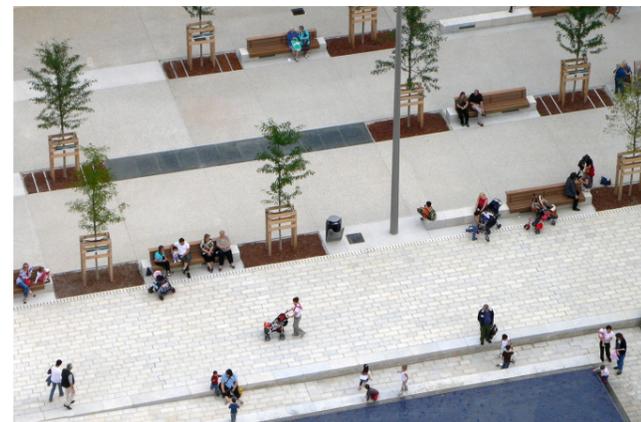
Localisation(s)

Revêtement du "lien" linéaire le long de la rambla et de la rue piétonne (où se positionne le mobilier urbain)



Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en œuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Exemple pour :

- Principe d'une bande accueillant le mobilier urbain
- Intégration d'un caniveau en long
- Installation du mobilier et des regards

(Place Lazare Goujon - Villeurbanne)

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Béton désactivé

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Permettre la déambulation des piétons
- Permettre la circulation des personnes à mobilité réduite (continuité du matériau assurée sans ressaut >2cm et avec pentes maximum 4% en long, 2% en travers), aménagements à prévoir (bateaux, rampes, ...)
- Assurer l'écoulement des eaux pluviales vers les caniveaux et les noues

Prescriptions

- Même type d'aménagement que le béton désactivé sur les trottoirs de la rue de Paris, à Romainville
- Béton coulé en place puis désactivé (application homogène)
- Joints fermés entre éléments pour assurer la continuité du matériau
- Teinte froide (gamme de gris, béton naturel, liant + granulats non colorés)
- Facteur de réflexion modéré

Détails de mise en œuvre

Divers produits polluants (huile de décoffrage, carburant, laitance des bétons ...) sont susceptibles de pénétrer dans le sol et de polluer les nappes phréatiques ou d'être rejetés dans les réseaux de collecte publique entraînant des pollutions importantes ou endommageant les installations de traitement. Les mesures minimales sur ce chantier seront les suivantes :

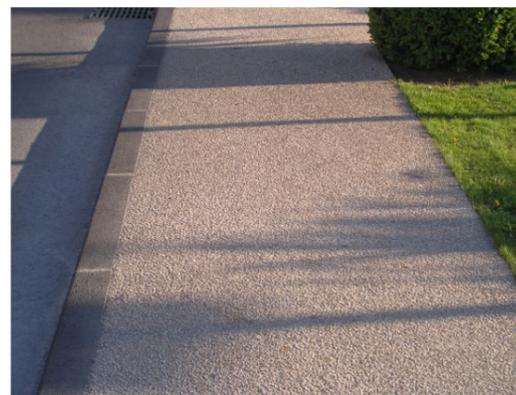
- Imperméabilisation des zones de stockage pour éviter le rejet de substances polluantes sur le sol et dans les réseaux de collecte publique
- Contrôle et rétention, et traitement ou collecte des effluents et acheminement vers les filières
- Emploi d'huiles de décoffrage végétales

Localisation(s)

Trottoirs isolés (hors rambla, venelles, cheminements)

Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Exemple pour :
- Aspect / rugosité

[Photo rue du 8 mai 1945](#)

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

PROJET V5

Matériaux et finition sur domaine public

-Finition revêtement sol

-Palettes végétales

-Plantations

-Clôtures

-Mobilier urbain

-Signalétique

-Miroir d'eau

-Square et terrain de sport

-Gestion des déchets

-Gestion des eaux de pluie



Fiche matériau / produit : Végétation > palette "verger"

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Décliner le concept d'agriculture urbaine par le choix d'essences à fructifications décoratives remarquables
- Créer des vergers de productions fruitières dans les espaces d'accès contrôlés

Prescriptions

- Arbre tige en motte grillagée de taille minimum 20/25
- Arbre en cépée en motte grillagée de taille minimum 200/250
- Arbuste en motte ou conteneur de taille minimum 60/80
- Vivaces en godet de 10 cm ou pot de 2 litres minimum
- Essences : voir palette végétale indicative 'Verger' en annexe

Détails de mise en œuvre

- Fosse d'arbre d'un volume minimum de 6 m³ (2 m x 2 m X 1,5 m)
- Fosse pour haie ou massif arbustif d'une épaisseur de 0,50 m minimum
- Fosse pour surfaces plantées en vivaces d'une épaisseur de 0,30 m minimum
- Décompactage des fonds de forme
- Mise en place de drain et d'or brun à la plantation pour les arbres
- Tuteurage tripode pour les arbres en tige
- Ancrage de motte pour les arbres en cépée
- Paillage des surfaces plantées en paillis de chanvre sur une épaisseur de 4 cm minimum

Localisation(s)

Rambla, rue piétonne, square, venelles, voies publiques circulées

Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Strate arborée : Noyer d'Amérique - *Juglans nigra* Pommier - *Malus 'Golden' Hornet'* Noisetier de Byzance - *Corylus colurna* Poirier - *Pyrus sp*



Strate arbustive : Cornouiller mâle - *Cornus mas* Viorne lantane - *Viburnum lantana* Fusain - *Evonymus europaeus* Amélanchier - *Amelanchier canadensis*



Strate des plantes grimpantes : Vigne-vierge - *Parthenocissus quinquefolia* Kiwi - *Actinidia chinensis* Vigne de Coignet - *Vitis coignetiae* Houblon - *Humulus Lupulus*

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Végétation > palette "forêt"

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Evoquer la proximité du coteau boisé situé au Nord du quartier par le choix d'essences forestières
- Mettre en valeur la palette végétale 'verger' par des essences persistantes et marcescentes

Prescriptions

- Arbre tige en motte grillagée de taille minimum 20/25
- Arbre en cépée en motte grillagée de taille minimum 200/250
- baliveau en racines nues ou motte ou conteneur de taille 150/175
- Arbuste en motte ou conteneur de taille minimum 60/80
- Vivaces en godet de 10 cm ou pot de 2 litres minimum
- Essences : voir palette végétale indicative 'Forêt' en annexe

Détails de mise en œuvre

- Fosse d'arbre d'un volume minimum de 6 m³ (2 m x 2 m X 1,5 m)
- Fosse pour haie ou massif arbustif d'une épaisseur de 0,50 m minimum
- Fosse pour surfaces plantées en vivaces d'une épaisseur de 0,30 m minimum
- Décompactage des fonds de forme
- Mise en place de drain et d'or brun à la plantation pour les arbres
- Tuteurage tripode pour les arbres en tige
- Ancrage de motte pour les arbres en cépée
- Paillage des surfaces plantées en BRP sur une épaisseur de 5 cm minimum

Localisation(s)

Rambla, rue piétonne, square, venelles, voies publiques circulées

Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Strate arborée : Chêne pédonculé - *Quercus robur* Chêne chevelu - *Quercus cerris* Charme - *Carpinus betulus* Pin sylvestre - *Pinus sylvestris*



Strate arbustive : Charme commun - *Carpinus betulus* Hêtre commun - *Fagus sylvatica* Erable champêtre - *Acer campestre*



Strate couvre-sol : Lierre - *Hedera helix* 'Sagittifolia' Lierre - *Hedera helix* 'Hibernica' Lierre - *Hedera helix* 'Glacier'

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Végétation > palette "noues"

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Planter les noues en charge de la récolte des eaux de ruissellement par des essences hygrophiles
- Créer des milieux naturels linéaires qui traversent le quartier du Nord au Sud

Prescriptions

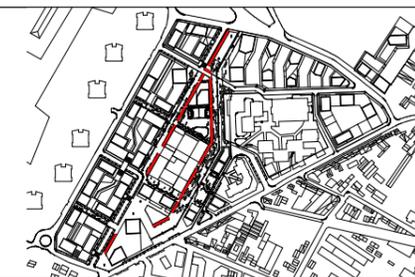
- Arbre tige en motte grillagée de taille minimum 20/25
- Arbre en cépée en motte grillagée de taille minimum 200/250
- baliveau en racines nues ou motte ou conteneur de taille 150/175
- Arbuste en motte ou conteneur de taille minimum 60/80
- Vivaces en godet de 10 cm ou pot de 2 litres minimum
- Essences : voir palette végétale indicative 'Noues' en annexe

Détails de mise en œuvre

- Fosse d'arbre d'un volume minimum de 6 m³ (2 m x 2 m X 1,5 m)
- Fosse pour haie ou massif arbustif d'une épaisseur de 0,50 m minimum
- Fosse pour surfaces plantées en vivaces d'une épaisseur de 0,30 m minimum
- Décompactage des fonds de forme
- Mise en place de drain et d'or brun à la plantation pour les arbres
- Tuteurage tripode pour les arbres en tige
- Ancrage de motte pour les arbres en cépée
- Paillage des surfaces plantées en paillis de chanvre sur une épaisseur de 4 cm minimum

Localisation(s)

Plantations dans les noues paysagères
(2 axes le long des déambulations piétonnes)



Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Strate arborée : Aune glutineux - *Alnus glutinosa* Bouleau pubescent - *Betula pubescens* Saule marsault - *Salix caprea*



Strate arbustive : Saule osier - *Salix viminalis* Cornouiller sanguin - *Cornus sanguinea* Saule à feuilles de romarin - *Salix rosmarinifolia* Viorne obier - *Viburnum opulus*



Strate vivace : Lysimaque numulaire - *Lysimachia numularia* Prêlé d'hiver - *Equisetum hyemale* Iris des marais - *Iris pseudacorus* Jonc arqué - *Juncus inflexus*

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

PROJET V5

Matériaux et finition sur domaine public

-Finition revêtement sol

-Palettes végétales

-Plantations

-Clôtures

-Mobilier urbain

-Signalétique

-Miroir d'eau

-Square et terrain de sport

-Gestion des déchets

-Gestion des eaux de pluie



Fiche matériau / produit : Plantations étagées & contrastées

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Créer un étagement de végétation
- Mettre en scène la végétation caduque par la végétation persistante ou marcescente

Prescriptions

- Arbres à planter en variant les silhouettes végétales : formes en haute-tige, en tige, en demi-tige et en cépée
- Arbustes à planter en associant végétations caduque et persistante ou marcescente
- Grimpantes en variétés sur grille support de végétation
- Pelouses proscrites au profit de couvre-sols en respectant les densités de plantation minimales par essence
- Plantation de géophytes à prévoir systématiquement dans les surfaces de couvre-sols vivaces
- Essences : voir palettes végétales indicatives des fiches végétation en annexe

Détails de mise en œuvre

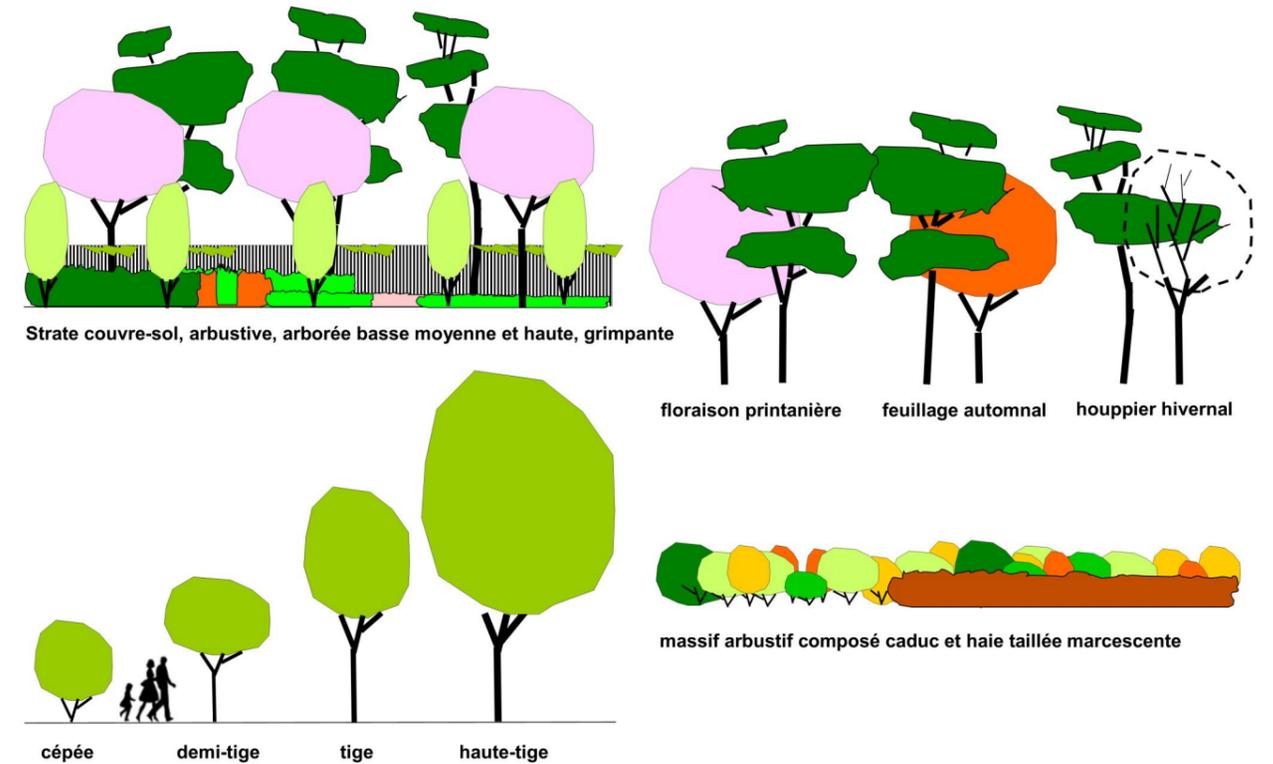
- Fosse d'arbre d'un volume minimum de 6 m³ (2 m x 2 m X 1,5 m)
- Fosse pour haie ou massif arbustif d'une épaisseur de 0,50 m minimum
- Décompactage des fonds de forme
- Mise en place de drain et d'or brun à la plantation pour les arbres
- Tuteurage tripode pour les arbres en tige
- Ancrage de motte pour les arbres en cépée
- Accrochage par lien souple (raphia) des grimpantes à leurs supports
- Paillage des surfaces plantées en paillis de chanvre sur une épaisseur de 4 cm minimum

Localisation(s)

Rambla, rue piétonne, square, venelles

Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Plantations des limites

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

Atténuer l'impact des grilles (serrurerie) par le végétal

Prescriptions

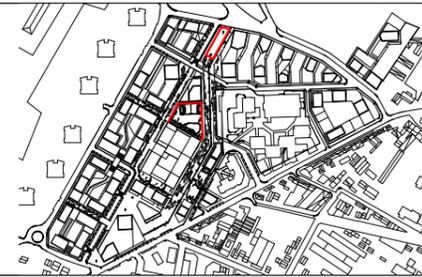
- Arbustes à planter en différentes épaisseurs
- Grimpantes en variétés à planter sur grille servant de support de végétation
- Essences : voir palettes végétales indicatives des fiches végétation en annexe

Détails de mise en œuvre

- Fosse pour haie ou massif arbustif d'une épaisseur de 0,50 m minimum
- Décompactage des fonds de forme
- Accrochage par lien souple (raphia) des grimpantes à leurs supports
- Paillage des surfaces plantées en paillis de chanvre sur une épaisseur de 4 cm minimum

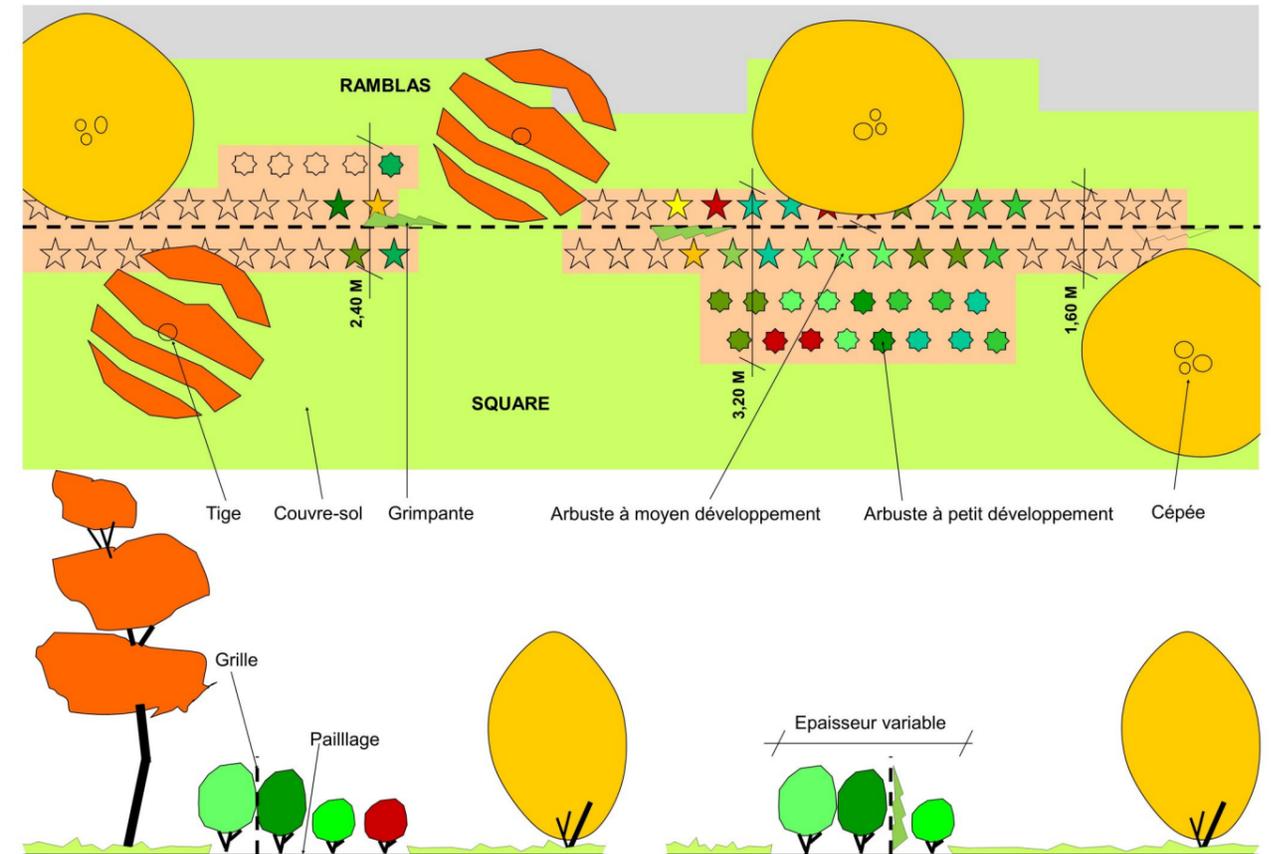
Localisation(s)

Autour du square et du verger sur domaine public



Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Tuteurages et paillages

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Adapter le tuteurage des arbres aux différents environnements urbains à jardinés rencontrés
- Différencier et identifier par le paillage dès la plantation les plantations de type 'Verger' , 'Forêt' , 'Noues'

Prescriptions

- Grille et corset d'arbres sur rues publiques
- Paillis de chanvre au niveau des plantations référencées au verger
- Paillis de bois raméal fragmenté au niveau des plantations référencée à la forêt
- Paillis de sable au niveau des noues paysagères

Détails de mise en œuvre

- Paillage de paillis de chanvre sur une épaisseur de 4 cm minimum
- Paillage de BRF sur une épaisseur de 5 cm minimum
- Paillage de sable sur une épaisseur de 4 cm minimum

Localisation(s)

Applicable partout

Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Grille et corset d'arbre d'alignement



Tuteurage tripode d'arbre en tige



Ancrage de motte d'arbre en cépée



Paillis en chanvre



Paillis de bois raméal fragmenté



Paillis de sable

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Plantations des noues

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Constituer un dispositif paysager en relation avec le coteau boisé situé au nord du quartier
- Répondre à une exigence écologique de gestion alternative des eaux de ruissellement
- Créer un milieu naturel d'une grande diversité végétale favorable à la faune
- La végétalisation jouera 2 rôles : éviter la sensation de profondeur et stabilisation des talus

Prescriptions

Les noues seront végétalisées par un gazon résistant à l'eau et à l'arrachement ;

Arbres et arbustes

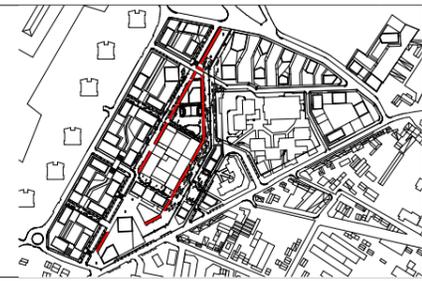
- pouvant s'adapter à la présence plus ou moins abondante d'eau en fonction de fréquence d'inondabilité et assurer la stabilité des talus. système racinaire est pivotant, fasciculé ou charnu.
 - arbres en bords de noues (pas en fond)
 - limiter la présence d'arbres à feuilles caduques, pour limiter l'entretien courant
 - préférer les végétaux dont le système racinaire permet une stabilisation du sol (pivotants, fasciculés ou charnus).
 - respecter la position des végétaux de l'extérieur vers l'intérieur de l'ouvrage : arbres et arbustes, plantes héliophytes, hydrophytes
- attendent étude de sol, car si sol qui n'infiltré pas => mise en place de drain => pas la même végétation

Détails de mise en œuvre

- Décompactage des fonds de forme
- Fourniture et pose d'un dispositif drainant associant drain agricole, lit de gravier et géotextile non tissé
- Paillage des surfaces plantées en paillis de sable sur une épaisseur de 4 cm minimum
- Pentes transversales des surfaces de cheminement ou de circulation imperméables vers les noues
- Essences : voir palette végétale indicative 'Noues' en annexe

Localisation(s)

Plantations dans les noues paysagères
(2 axes le long des déambulations piétonnes)



Visuel(s)

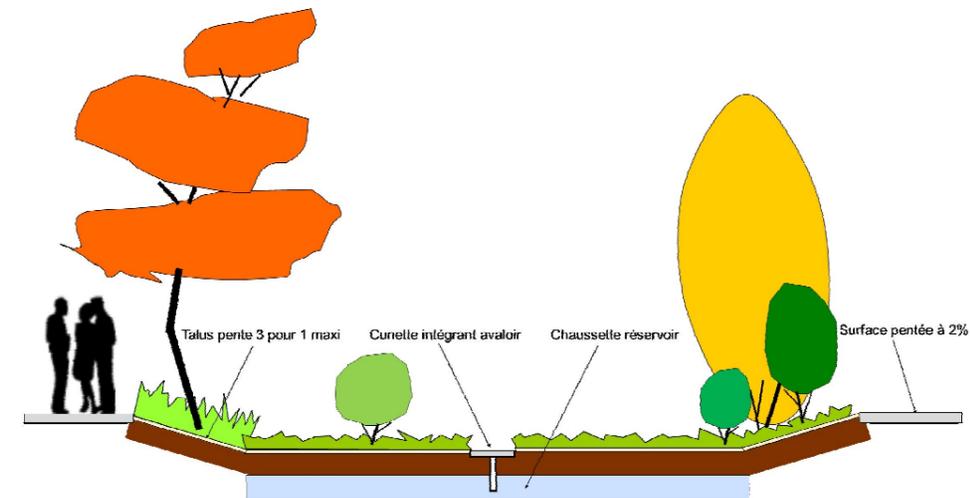
NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Végétalisation dans noue longeant l'école des chirouzes (26)
Photo au début de la pousse de la végétation



Photo au après la pousse de la végétation



Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

PROJET V5

Matériaux et finition sur domaine public

- Finition revêtement sol
- Palettes végétales
- Plantations
- Clôtures**
- Mobilier urbain
- Signalétique
- Miroir d'eau
- Square et terrain de sport
- Gestion des déchets
- Gestion des eaux de pluie



Fiche matériau / produit : Clôtures

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Matérialiser les limites entre domaine public et espaces privés
- Sécuriser les espaces de vergers cultivés
- Contrôler les accès

Prescriptions

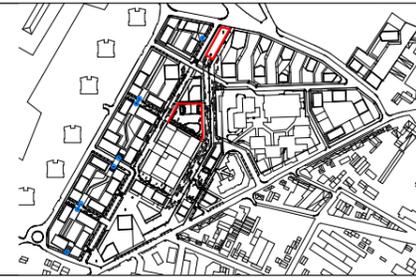
- Clôtures sans murs-bahuts
- Hauteur préconisée : 2m
- Barreaudages verticaux réguliers en acier laqué
- Recherche d'un rendu visuel le plus minimal possible : poteaux et lisses horizontales les + fins (cf. visuel)
- Arases horizontales et régulières (décrochés en hauteur non permis)
- Portails et portillons aux finitions équivalentes

Détails de mise en œuvre

- Longrines arasées au niveau du sol fini

Localisation(s)

- Entre le domaine public et les lots privés
- Autour des vergers publics et du square (accès contrôlés)



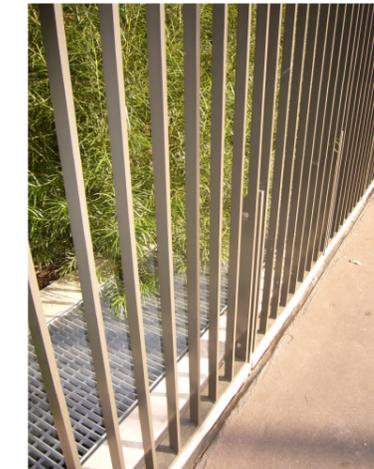
Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Exemple d'une clôture composée de barreaudages fins montés sur des cadres et de poteaux courts de même section

Square Cyprian-Norwid, rue des Cadets de la France libre, Paris 13e



Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

PROJET V5

Matériaux et finition sur domaine public

-Finition revêtement sol

-Palettes végétales

-Plantations

-Clôtures

-Mobilier urbain

-Signalétique

-Miroir d'eau

-Square et terrain de sport

-Gestion des déchets

-Gestion des eaux de pluie



Fiche matériau / produit : Mâts lumineux

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Eclairer les cheminements piétons & cyclistes : rambla, rue piétonne, venelles
- Baliser les axes de circulation douce
- Ne pas constituer d'obstacle aux véhicules de livraison, de secours et aux pompiers, y compris en hauteur
- Assurer un éclairage continu au sol
- Installer un produit au dessin simple, type profil lumineux Bega
- Assurer une bonne pérennité du luminaire, notamment en terme de protection aux chocs en partie basse

Prescriptions

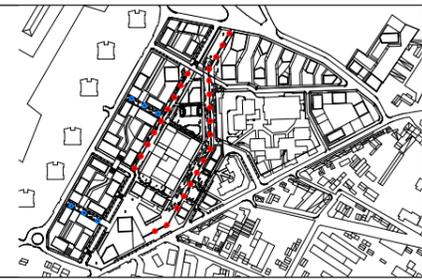
- Candélabres à implantation axiale (un projecteur de chaque côté) sur la rambla et la rue piétonne
--> Variante avec 2 candélabres dos à dos
- Candélabres à implantation unilatérale sur les venelles
- Modèles de taille correspondant à l'échelle du piéton
- 20 lux mesurables au sol en tout point du cheminement PMR (arrêté ministériel 1er août 2006)
- Système d'horloge saisonnière, de détection, de cellules et de variation d'intensité
- Finition et teinte s'approchant du béton et du reste du mobilier urbain

Détails de mise en œuvre

- **Sur la rambla et la rue piétonne**, les mâts seront installés sur le "lien" linéaire en béton. Leur implantation respectera le calepinage de ce dernier afin d'éviter des découpes inopinées
- Aucun massif au sol ne devra être visible
- Aucune alimentation électrique (fourreau) ne sera accessible ou visible
- **Dans les venelles**, les mâts pourront être implantés au sein des espaces végétalisés
- Les remarques ci-dessus restent valables

Localisation(s)

- Sur les "liens" linéaires de la rambla & de la rue piétonne
- Dans les venelles piétonnes



Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Profil lumineux simple
Bega 88 877
ou équivalent LED 88 977



Profil lumineux double
Bega 88 878
ou équivalent LED 88 978



Choix du produit à valider en interne

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Grands mâts lumineux

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Eclairer l'ensemble de la place publique (non couverte ni par les mâts **08.12** ni par les candélabres **08.14**) au moyen de sources lumineuses fixées sur des mâts de relativement grande hauteur
- Assurer un éclairage continu au sol avec un nombre minimum de mâts et un encombrement au sol minimal
- Installer un produit discret et sobre
- Assurer une bonne pérennité du luminaire, notamment en terme de protection aux chocs en partie basse

Prescriptions

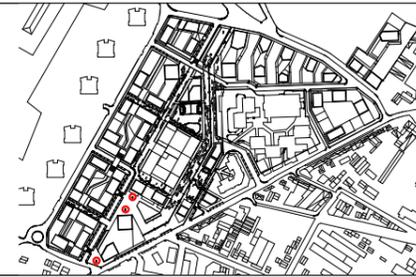
- Mâts fins de grande hauteur avec projecteurs multi-directionnels

Détails de mise en œuvre

- Aucun massif au sol ne devra être visible
- Aucune alimentation électrique (fourreau) ne sera accessible ou visible

Localisation(s)

Sur la place publique



Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Mât et projecteurs
Technilum Aiguille

Choix du produit à valider en interne

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Candélabres

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Eclairer les voies de circulation et les trottoirs
- Ne pas constituer d'obstacle aux véhicules de livraison, de secours et aux pompiers, y compris en hauteur
- Assurer un éclairage continu au sol
- Installer un produit sobre et en adéquation avec les autres éléments de mobilier urbain (matériaux, traitement, teinte)

Prescriptions

- Même type d'aménagement que les candélabres de la rue de Paris, à Romainville

Détails de mise en œuvre

- L'installation des candélabres devra être envisagée selon un pas régulier et en harmonie avec les plantations bordant les voies
- Aucun massif au sol ne devra être visible
- Aucune alimentation électrique (fourreau) ne sera accessible ou visible

Localisation(s)

Le long des voiries carrossables

Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.

**A compléter avec le produit
mis en place rue du 8 mai 1945**

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Bancs

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Ponctuer les 2 axes piétons principaux par des assises
- Baliser les axes de circulation douce
- Ne pas constituer d'obstacle aux véhicules de livraison, de secours et aux pompiers
- Installer un élément sobre, dans la continuité du "lien"
- Assurer un confort suffisant
- Assurer une bonne pérennité du mobilier, notamment en terme de protection aux chocs et aux actes de malveillance

Prescriptions

- Réalisation des éléments en bois : le bois utilisé devra répondre aux exigences de provenance de forêt dite PEFC. Bois exotique strictement prohibé.

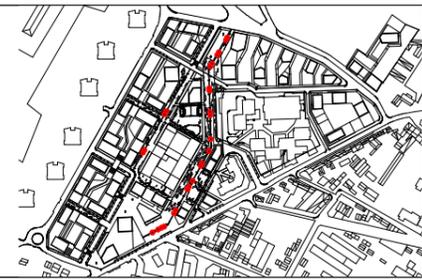
Choix forme / matériaux en cours

Détails de mise en œuvre

- Le positionnement des bancs devra être envisagé en adéquation avec le calepinage du "lien" de la rambla et de la rue piétonne.
- L'orientation des bancs devra permettre aux usagers assis d'être face aux étendues végétales dans la mesure du possible
- Aucun massif au sol ne devra être visible, les fixations devront être protégées
- Les assises devront être situées dans des zones ombragées

Localisation(s)

Sur les "liens" linéaires de la rambla & de la rue piétonne



Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Choix du mobilier à valider en interne

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Stationnement vélos

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Encourager les mobilités douces par la mise en place de zones réservées au stationnement vélo sur des endroits faciles d'accès et sécurisés par l'accroche et la visibilité
- Proposer des éléments permettant le cadénassage des vélos
- Ne pas constituer d'obstacle aux véhicules de livraison, de secours et aux pompiers
- Installer un élément sobre, dans la continuité du "lien"
- Assurer une bonne pérennité du mobilier, notamment en terme de protection aux chocs

Prescriptions

- Ces espaces de stationnement ne sont ni clos, ni couverts. La durée de stationnement prévue à ces endroits est courte (les stationnements de longue durée seront gérés directement dans les lots privés ou dans le parc couvert dédié au pôle scolaire)
- Les zones de stationnements sont particulièrement éclairées et très visibles (pas de recoins, d'arrères, ...)
- Les éléments métalliques sont constitués d'un plat en acier permettant aux usagers d'attacher le cadre avec un point fixe

Emplacements prévus :

- place : sur la pointe au sud-est
- rue piétonne : à proximité de la place, à proximité du square (vu s/ terrain de sport), sur le parvis de la tour G
- rambla : à proximité de la place

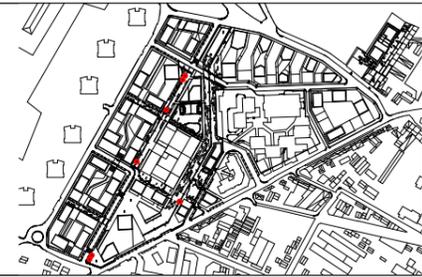
Détails de mise en œuvre

Note : les dimensions standard d'un arceau vélo sont de :

- hauteur mini 80 cm
- largeur 40 à 50 cm
- diamètre tube : max 5 cm
- Le dispositif est scellé au sol.
- Les massifs béton et les éléments de fixation sont dissimulés. La continuité du revêtement de sol est recherchée.

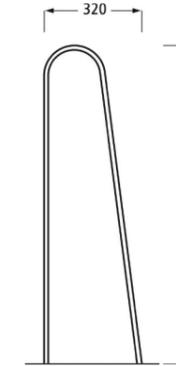
Localisation(s)

En extérieur et non couvert, sur les "liens" le long de la rambla & de la rue piétonne (usage public)



Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Arceaux
BECKbike Serie F8-SB1

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Stationnement vélos (pôle scolaire)

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

L'école doit jouer un rôle dans l'apprentissage par les enfants de la pratique des mobilités douces en milieu urbain. Le programme de construction de l'école étant dense, c'est la commune de Romainville qui prendra à sa charge sur l'espace public un local de stationnement vélo de longue durée, clos et couvert.

Prescriptions

- L'espace de stationnement vélo est comprend 1 place de stationnement pour 10 élèves (environ 520 élèves) soit au minimum 52 places de stationnement.
- il est accessible facilement depuis l'extérieur (sans obstacle)
- il est éclairé
- il est clos, couvert et à claire-voie
- il permet un rangement facile
- il est équipé d'arceaux permettant d'attacher le cadre à un point fixe
- la surface d'une place de vélo est au minimum de 1.5 m²/place
- le parc de stationnement disposera de deux accès opposés (l'un côté rue des fontaines, l'autre côté rambla) et contrôlés (système de badge ou équivalent).

Détails de mise en œuvre

Note : les dimensions standard d'un arceau vélo sont de :

- hauteur mini 80 cm
- largeur 40 à 50 cm
- diamètre tube : max 5 cm
- Le dispositif est scellé au sol.
- Les massifs béton et les éléments de fixation sont dissimulés. La continuité du revêtement de sol est recherchée.

Localisation(s)

Parc de stationnement vélos couvert, sous le lot K à proximité de l'entrée du pôle scolaire (accès réservé)



Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Ponceaux

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Permettre le franchissement des noues par les piétons et les cyclistes en toute sécurité et de plain-pied
- Permettre le franchissement occasionnel des engins d'entretien de la ville (notamment accès entre rue piétonne et square pour permettre l'entretien de ce dernier)
- Permettre le franchissement des personnes à mobilité réduite en toute sécurité et de plain-pied

Prescriptions

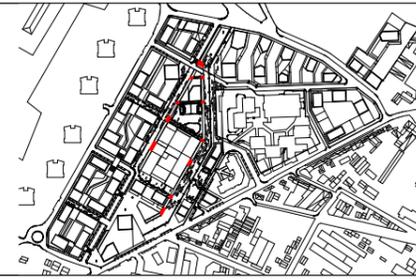
- Eléments en béton préfabriqués sans appui intermédiaire (simple tablier en appui sur chacune des 2 rives)
- La surface du tablier devra être plane & horizontale, dans la continuité des autres revêtements minéraux de sol (hors pente légère pour permettre l'écoulement des eaux)
- Malgré leurs différences de dimensions (largeur et profondeur), tous les ponceaux (11 prévus) devront être exécutés et mis en oeuvre selon le même principe et le même aspect.
- Un garde-corps unilatéral en serrurerie pourra être installé si la profondeur de la noue le requiert
- L'aspect du béton devra être similaire à celui décrit sur la fiche **08.1**

Détails de mise en oeuvre

- Les appuis structurels devront être dissimulés dans la végétation des noues

Localisation(s)

Franchissements au-dessus des noues



Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Bornes, potelets piétons

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Matérialiser les limites entre espaces carrossables et espaces piétonniers
- Avertir les usagers d'un danger lié à un changement d'utilisation de la voie (automobiles, piétons, franchissement de voie, etc.)
- Empêcher l'accès et/ou le stationnement des véhicules au droit des espaces réservés aux circulations douces
- Protéger les usagers et les ouvrages
- Respecter les normes et réglementations en vigueur liées à ce type de mobilier et de signalisation

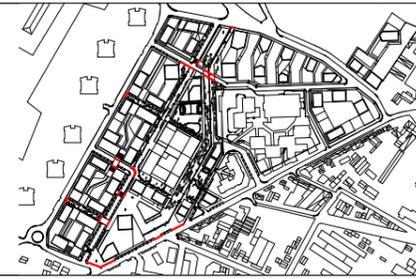
Prescriptions

- Même type d'aménagement que les candélabres de la rue de Paris, à Romainville

Détails de mise en œuvre

Localisation(s)

- Limite voie carrossable / espace piéton
- Au droit des franchissements piétons de voies



Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Exemple de potelet
ø 76mm
Mmcité Donat SD100

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Bornes escamotables

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Permettre l'accès occasionnel des véhicules de livraison, de secours et de pompiers aux zones réservées aux circulations douces (rue piétonne, rambla, place)

Prescriptions

- Système de bornes escamotables automatiques avec contrôle d'accès en **entrée et sortie de la rue piétonne** pour livraisons, entretien, secours, pompiers (Sujetions liées : boucles de détection, feu, borne d'accès, ...)

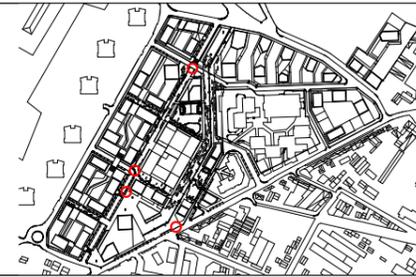
- Bornes escamotables manuelles avec fermeture à serrure et carré pompier sur **2 accès à la place publique** pour entretien, secours, pompiers

Les bornes devront avoir les mêmes aspects de finition que les potelets piétons (pas de couleur spécifique hors signalétique en partie haute pour les modèles automatiques).

Détails de mise en œuvre

Localisation(s)

- Accès véhicules à la rue piétonne, à la rambla
- Accès pompiers à la place publique (voie échelle)



Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Exemple de bornes retractables manuelles \varnothing 178
Univers&city Tiby N10



Exemple de bornes escamotables électro-pneumatiques
Urbaco BEA Generation6

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Bordures, caniveaux, tampons, etc.

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

Prescriptions

- L'ensemble des bordures et autres éléments visibles de VRD sur la voirie classique sera traitée de la même manière que les aménagements récents réalisés sur la rue de Paris, à Romainville
- Les regards, grilles, et autres tampons se trouvant dans les espaces piétons en revêtement béton devront faire l'objet d'un plan de synthèse à superposer au plan de calepinage du revêtement pour éviter les incohérences en surface
- Tous les tampons seront à remplir du même matériau que celui au sein duquel ils sont implantés
- La continuité du revêtement au sol sera recherchée en tous les cas

A compléter par ITF

Détails de mise en œuvre

Localisation(s)

Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Exemple de tampon à remplir

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

PROJET V5

Matériaux et finition sur domaine public

-Finition revêtement sol

-Palettes végétales

-Plantations

-Clôtures

-Mobilier urbain

-Signalétique

-Miroir d'eau

-Square et terrain de sport

-Gestion des déchets

-Gestion des eaux de pluie



Fiche matériau / produit : Dalles et rails podotactiles

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Avertir les personnes malvoyantes d'un changement de statut de voie, d'un obstacle, d'un franchissement, etc.
 - > Prévoir les BEV (bandes d'éveil à la vigilance) conformément aux normes
- Guider les personnes malvoyantes
 - > Prévoir les rails de guidage pour malvoyants (BAO) conformément aux normes si besoin

Prescriptions

- Les bandes podotactiles rapportées (à coller, caoutchouc ou métal) sont proscrites
- Les bandes podotactiles béton encastrées (modules préfabriqués) sont à prévoir au droit des trottoirs revêtus de béton désactivé (fiche **08.3**)
- Les ensembles podotactiles cloutés inox (cf. visuel) sont à prévoir au droit des axes piétons revêtus d'éléments béton (fiches **08.1** et **08.2**) sans perturber leur calepinage
- Les rails de guidage rapportés (à coller, caoutchouc ou métal) sont proscrits
- Les rails de guidages encastrés au sol sont à prévoir (type profil en creux en béton préfabriqué)

Détails de mise en œuvre

Localisation(s)

Sur les trottoirs et cheminements piétons, devant les franchissements

Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Principe d'installation de clous inox podotactiles sur revêtement en dalles calepinées



Exemple d'utilisation d'un profil en creux en béton comme rail de guidage

(extrait de documentation Sitinao)

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Panneaux de police

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

Prescriptions

- Privilégier la gamme de dimension de panneaux "petite" à l'intérieur du périmètre du quartier
- Finition des mâts en rapport avec les choix des autres éléments de mobilier urbain
- Panneaux à dos fermés

Détails de mise en œuvre

- Pose au sol à l'aide de fourreaux, pleine fouille à proscrire (permet le remplacement du mât sans altérer le sol)

Localisation(s)

Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

PROJET V5

Matériaux et finition sur domaine public

-Finition revêtement sol

-Palettes végétales

-Plantations

-Clôtures

-Mobilier urbain

-Signalétique

-Miroir d'eau

-Square et terrain de sport

-Gestion des déchets

-Gestion des eaux de pluie



Fiche matériau / produit : Miroir d'eau

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

Agrément de la placette

En fonction en saison chaude, le miroir d'eau est un point de rencontre, un élément repère du quartier qui peut également s'arrêter pour recevoir des activités de quartier (bourse au livre, vide grenier, etc.)
Espace ouvert et agrément de la placette au sud du projet urbain

Prescriptions

Détails de mise en œuvre

Localisation(s)

Sur la place publique



Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Miroir d'eau - Bordeaux

JML Paris
Jean Max Llorca
Founder
18 avenue de l'Europe
78160 Marly le Roi, France
T: (+33) 139 583 221
max@jeanmaxllorca.com <mailto:max@jeanmaxllorca.com>

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

PROJET V5

Matériaux et finition sur domaine public

- Finition revêtement sol
- Palettes végétales
- Plantations
- Clôtures
- Mobilier urbain
- Signalétique
- Miroir d'eau

-Square et terrain de sport

- Gestion des déchets
- Gestion des eaux de pluie



Fiche matériau / produit : Square & terrain de sport

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

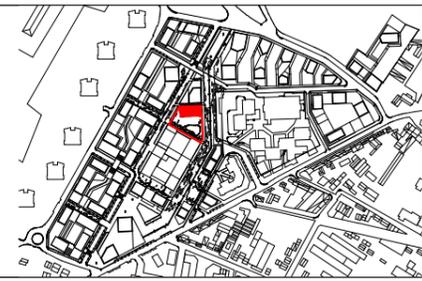
- Sécuriser le square : il sera entouré d'une clôture et les points d'accès (portails, portillons) sont au nombre de trois : sud-est (ponceau rambla), sud-ouest (ponceau rue piétonne) et nord-ouest (cheminement terrain de sport)

Prescriptions

Détails de mise en œuvre

Localisation(s)

Dans le square au nord du pôle scolaire



Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Référence proposée :
terrain de sport semi-ouvert sur un square et un espace intermédiaire

(Susanne Hofmann - Berlin)

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

PROJET V5

Matériaux et finition sur domaine public

- Finition revêtement sol
- Palettes végétales
- Plantations
- Clôtures
- Mobilier urbain
- Signalétique
- Miroir d'eau
- Square et terrain de sport
- Gestion des déchets**
- Gestion des eaux de pluie



Fiche matériau / produit : Gestion déchets : coll. pneumatique

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

Prescriptions

Détails de mise en œuvre

Localisation(s)

Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.

Fiche à compléter
ITE

Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Gestion déchets : compost

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Favoriser le compostage collectif
- Mettre en place un espace de compostage collectif non loin du verger public, en plus des zones de compostage qui seront prévus dans les îlots privés

Prescriptions

- Minimum 10 m² (3m² pour les composteurs, 3m² pour l'andain de maturation, 4m² pour les opérations de transfert et tamisage).
- Prévoir un passage derrière les composteurs de façon à faciliter les opérations de maintenance.
- Zone herbeuse, de façon à permettre l'écoulement des jus et la remontée de la micro-faune du sol
- doit être accessible par une petite camionnette pour un déversement du broyat directement dans les bacs
- Zone semi-ombragée (arbre/ pergola) : si les composteurs sont trop exposés au soleil, le compost risque de sécher, s'ils sont trop à l'ombre, le compost risque d'être trop humide
- installer un site de compostage dans une zone visible permettra qu'il soit facilement identifié par les nouveaux arrivants et de limiter les dégradations.

Détails de mise en œuvre

Localisation(s)



Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Quartier de Montreuil



Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

PROJET V5

Matériaux et finition sur domaine public

- Finition revêtement sol
- Palettes végétales
- Plantations
- Clôtures
- Mobilier urbain
- Signalétique
- Miroir d'eau
- Square et terrain de sport
- Gestion des déchets
- Gestion des eaux de pluie**



Fiche matériau / produit : Principe de gestion des eaux pluviales

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

- Le projet de gestion des eaux pluviales du quartier Gagarine vise à :
- limiter les matériaux imperméables (sauf pour la place minérale)
 - gérer superficiellement les eaux pluviales (sauf pour la place minérale) au plus près du niveau fini pour limiter les ouvrages profonds, permettre une inspection visuelle et facile des dispositifs
 - faire de l'eau un atout paysager du site et une source de rafraîchissement (évapotranspiration et évaporation qui participera au confort d'été du quartier)
 - réaliser une gestion diffuse pour limiter la concentration des volumes d'eaux et des polluants qui entraîne souvent des dommages sur les biens et les personnes

Prescriptions

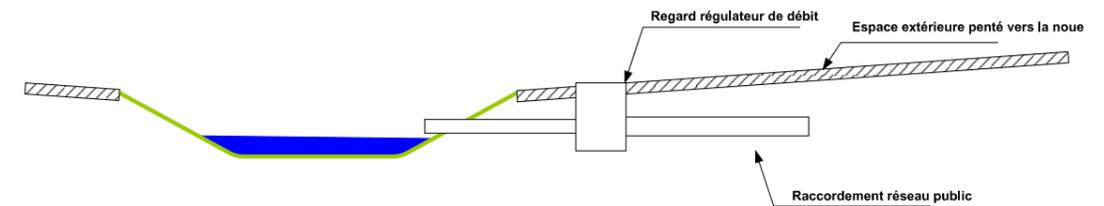
- La communauté d'agglomération d'Est Ensemble qui a la compétence pour l'exploitation des ouvrages de collecte EU et EP situés sous le domaine public, donne des prescriptions (avec le département de Seine Saint-Denis et l'agence de l'eau) à respecter lors de la réalisation de nouveaux projets d'aménagement.
- L'objectif optimal est de réaliser une gestion des eaux à la source sans raccordement au réseau public. Sur le quartier de Gagarine la qualité des sols ne permet pas de gérer toutes les eaux par infiltration, le projet prévoit donc des rétentions. Les grands principes de dimensionnement qui constituent le projet :
- Objectif zéro rejet pour une pluie courante , équivalente à $8\text{mm}/\text{m}^2$

Détails de mise en œuvre

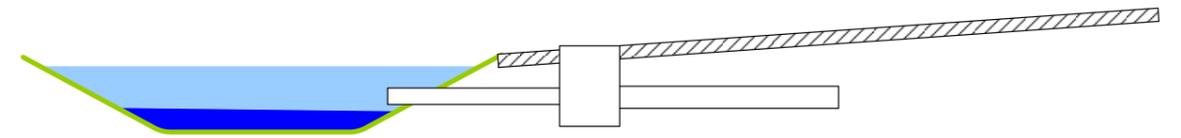
Localisation(s)

Visuel(s)

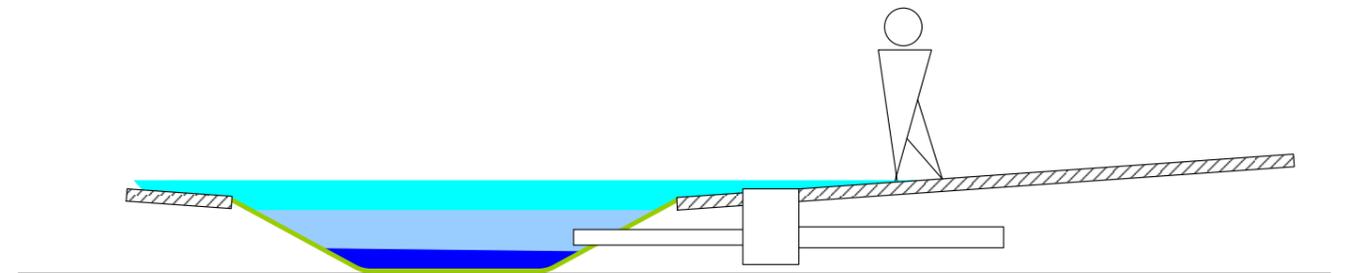
NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Gérer la pluie décennale par de la rétention avec régulation de débit égale à $10\text{l}/\text{s}.\text{ha}$



Gérer la pluie exceptionnelle par inondation temporaire et maitrisée de l'espace public



Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Espace public en bordure de noue

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

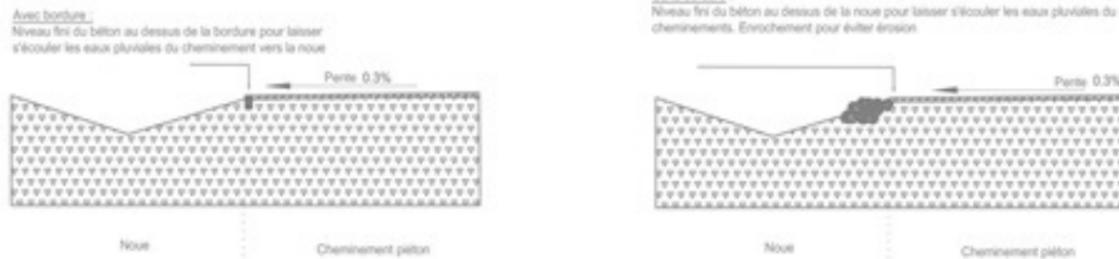
-Alimenter les noues par ruissellement des eaux pluviales pour limiter les dispositifs couteux qui concentrent les eaux type avaloirs, grilles... En cas de pluie exceptionnelle permettre un débordement des noues de manière temporaire sur l'espace public.

Prescriptions

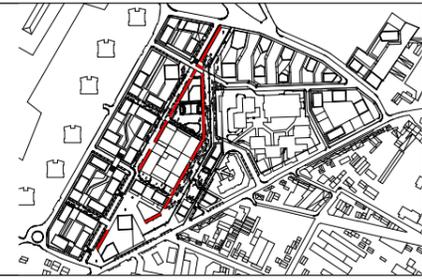
-Il ne doit pas y avoir de freins au ruissellement des eaux pluviales.
Les eaux des espaces publics alimente les noues par ruissellement (l'alimentation par branchement enterré concerne uniquement les lots privés et la partie sud de la voie A)
Le niveau fini des surfaces périphériques doivent être au delà du niveau fini des noues, aucune bordure doit empêcher le ruissellement (bordures enterrées, arasées, espacées).

Détails de mise en œuvre

SCHEMA DE PRINCIPE - ACHEMINEMENT DES EP DANS LA NOUE PAR RUISSELLEMENT



Localisation(s)



Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.

Alimentation par ruissellement direct : Ecole des Chirouze / Quartier Confluence



Bordure espacées Vitry le francois



Alimentation par ruissellement sur caniveau



Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Gestion des eaux pluviales par les

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

Pour acheminer et retenir les eaux pluviales la solution principale est la noue aérienne, végétalisée en contact direct avec de la pleine terre.

Prescriptions

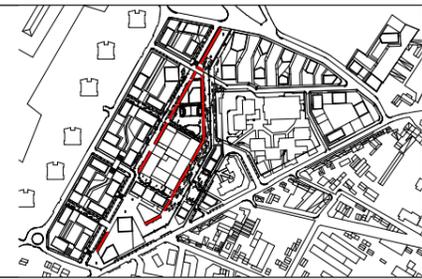
Les noues doivent permettre de stocker un volume indiqué sur le plan Gestion des eaux pluviales.

Elles doivent respecter les principes ci-dessous :

- avoir une pente de 0,2% en direction des exutoires pour assurer l'écoulement de la totalité des eaux collectées
- leur fond est composé par un lit de galets permettant de réaliser l'abattement de pluie (8 mm/m²)
- le re-essuyage des noues est garanti par (TD ou caniveau ou cunette - attente étude infiltration)
- le profil en travers peut varier (triangulaire/hexagonales...) mais doit respecter la pente générale et la capacité de rétention
- les pentes des talus doivent permettre un entretien facilité

Détails de mise en œuvre

Localisation(s)



Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Image cunette - Conseil General 42 - Fond de galet - INSA LA doua



Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Régulateur de débit

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

-Les sol du site ne permet pas d'infiltrer la totalité (en cours) des eaux pluviales, les dispositifs de rétention sont raccordés au réseau unitaire des Rue Vassou et Avenue Lenine. Pour de ne pas saturer les STEP et d'éviter les inondations, les raccordements se font à débit régulés

Prescriptions

Au milieu des noues, des régulateurs passifs sont mis en place pour assurer la mise en charge des noues. L'orifice d'ajutage est au point bas de la noue, il correspond au débit de fuite indiqué sur le plan de gestion des eaux pluviales.

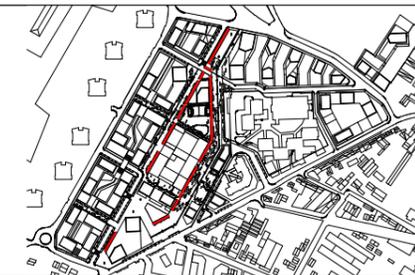
Les exutoires des noues avant raccordement au réseau sont composés de régulateurs de débits actifs type vortex pour assurer une régulation plus fine

Dans les deux cas, les regards doivent être :

- visitables
- permettre une décantation sur 40 cm
- être protégés en entrée par un enrochement de galets de petites granulométrie (plus plantation) afin d'éviter toute obstruction de l'orifice par des flottants type feuille, branchage...

Détails de mise en œuvre

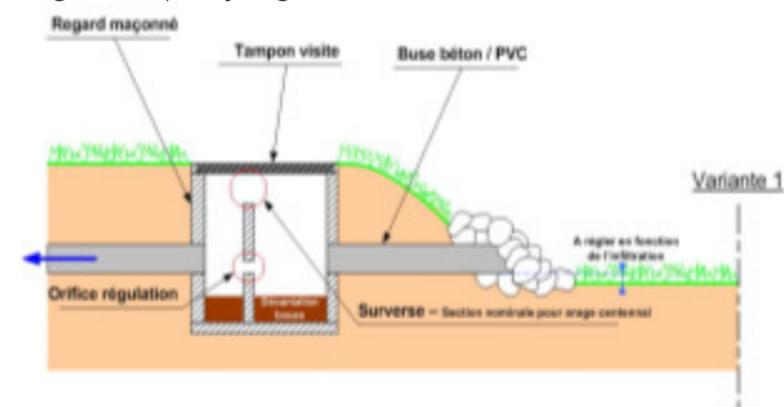
Localisation(s)



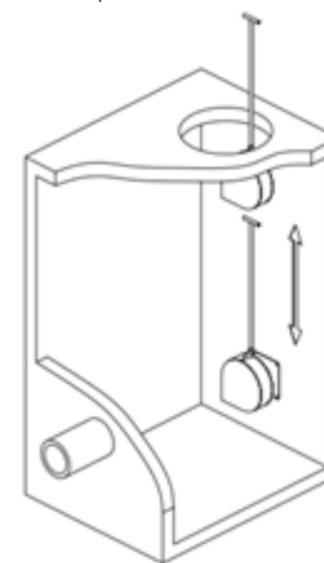
Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.

Régulation par ajutage



Régulation par Vortex



Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Raccordement des parcelles privées

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

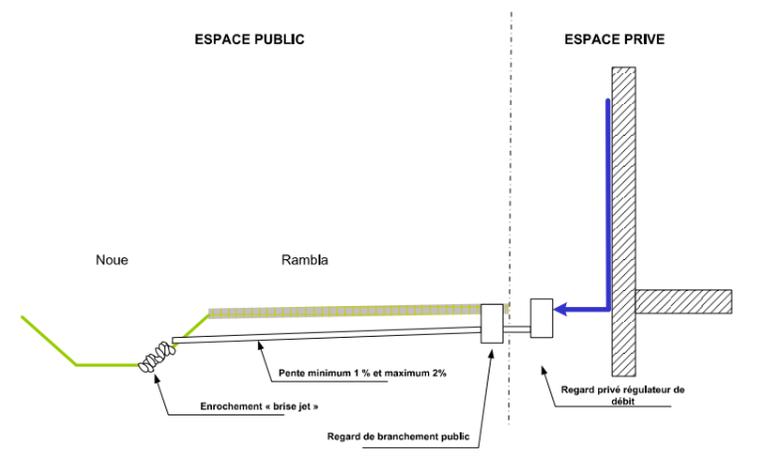
Objectifs

Les parcelles doivent répondre aux prescriptions d'Est Ensemble et gérer leurs eaux pluviales, elles sont raccordées sur l'espace public avec un débit de fuite de 10 l/s/ha.

Prescriptions

La régulation est assurée sur la parcelle privée, un regard de branchement est positionné sur le domaine public en limite de propriété.
La pente entre le regard de branchement devant le lot immobilier et la noue de l'espace public sera au minimum de 1% et au maximum de 2% pour permettre un raccordement gravitaire des ilots dans les noues.
Les sorties de canalisation dans les noues doivent être intégrées dans un empierrement/gabion, des galets doivent être disposés en fond de noue afin d'éviter l'érosion des berges.

Détails de mise en œuvre



Localisation(s)



Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.

Collège Essarts - Branchement avec enrochement ou gabion



Quartier Vauban Fribourg - branchement direct



Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Fiche matériau / produit : Gestion des eaux pluviales par bassin

Prescription Brenac+Gonzalez - Jean Michel Rameau - ITF

Objectifs

Gérer les eaux pluviales des bâtiments L et de la place par un dispositif enterré puisque le choix est de réaliser une place totalement minérale.

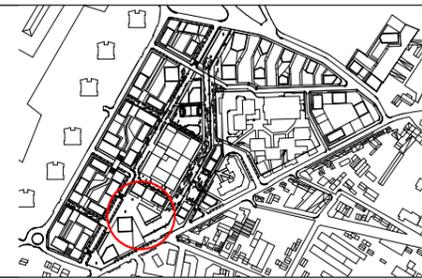
Prescriptions

La rétention par dispositif enterré pourrait être réalisés par des structures alvéolaires ou des chambres
La position de l'ouvrage sous le miroir d'eau est en discussion : à voir avec le fontainier mandaté par la ville

- les eaux doivent être décantées en amont avant d'être stockées
- le dispositif doit pouvoir être curable : regards posés en amont et en aval
- le dispositif doit être visitable
- l'eau doit pouvoir circuler dans la structure
- mettre en place un event
- si l'infiltration n'est pas possible le fond de l'ouvrage doit avoir une pente vers l'exutoire

Détails de mise en œuvre

Localisation(s)



Visuel(s)

NOTA : les références et les visuels d'exemple permettent d'illustrer un principe, un produit ou une matérialité déjà mis en oeuvre. Ils ne peuvent être considérés comme des documents valables pour l'exécution des ouvrages.



Observations Mairie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Liste indicative de végétaux de la palette végétale 'Verger'

STRATE ARBOREE :

Arbres caducs :

Essences à grand développement :

Noyer d'Amérique - *Juglans nigra*

Noisetier de Byzance - *Corylus colurna*

Merisier commun - *Prunus avium*

Essences à moyen développement :

Pommier à fleurs en variétés - *Malus sp*

Poirier à fleurs à fleurs en variétés - *Pyrus sp*

Cerisier à fleurs en variétés - *Prunus sp*

Cormier - *Sobus domestica*

Sorbier des oiseleurs - *Sorbus aucuparia*

Essences à petit développement :

Pommier à fleurs en variétés - *Malus sp*

Prunier de Sainte-Lucie - *Prunus mahaleb*

Essences fruitières :

Pommier à fruits en variétés - *Malus sp*

Poirier à fruits en variétés - *Pyrus sp*

Cerisier et prunier à fruits en variétés - *Prunus sp*

Cognassier - *Cydonia oblonga*

Figuier - *Ficus carica*

Néflier d'Allemagne - *Mespilus germanica*

STRATE ARBUSTIVE :

Arbustes caducs :

Cornouiller sanguin - *Cornus sanguinea*

Cornouiller mâle - *Cornus mas*

Amélanchier des bois - *Amelanchier ovalis*

Fusain d'Europe - *Evonymus europaeus*

Viorne obier - *Viburnum opulus*

Viorne lantane - *Viburnum lantana*

Noisetier commun - *Corylus avellana*

Noisetier pourpre - *Corylus maxima 'Purpurea'*

Epine-vinette - *Berberis vulgaris*

Prunellier - *Prunus spinosa*

Bourdaïne - *Frangula alnus*

Sureau noir - *Sambuccus nigra 'Purpurea'*

Groseillier sanguin - *Ribes sanguinea*

Camérisier à balais - *Lonicera xylosteum*

Rosier des chiens - *Rosa canina*

Rosier pimprenelle - *Rosa pimpinellifolia*

PLANTES GRIMPANTES :

Grimpantes caduques :

Kiwi - *Actinidia chinensis*

Vigne de Coignet - *Vitis coignetiae*

Vigne-vierge de Virginie - *Parthenocissus quinquefolia*

Vigne-vierge japonaise - *Parthenocissus tricuspidata*

Houblon - *Humulus lupulus*

Liste indicative de végétaux de la palette végétale 'Forêt'

STRATE ARBOREE :

Arbres persistants :

Pin sylvestre - *Pinus sylvestris*

Arbres marcescents :

Essences à grand développement :

Chêne en variétés - *Quercus sp*

Charme commun - *Carpinus betulus*

Hêtre commun - *Fagus sylvatica*

Arbres caducs :

Essences à grand développement :

Merisier commun - *Prunus avium*

STRATE ARBUSTIVE :

Arbustes marcescents en baliveau :

Charme commun - *Carpinus betulus*

Hêtre commun - *Fagus sylvatica*

Hêtre pourpre - *Fagus sylvatica 'Purpurea'*

Chêne pédonculé - *Quercus robur*

Chêne de Bourgogne - *Quercus cerris*

Érable champêtre - *Acer campestre*

Arbustes persistants :

Troène commun - *Ligustrum vulgare*

If commun - *Taxus baccata*

Houx commun - *Ilex aquifolium*

Buis commun - *Buxs sempervirens*

PLANTES GRIMPANTES :

Grimpantes persistantes :

Lierre en variétés - *Hedera sp*

Grimpantes semi-persistantes :

Chèvrefeuille en variétés - *Lonicera sp*

Grimpantes caduques :

Clématite en variétés - *Clematis sp*

VIVACES :

Couvre-sols persistants et semi-persistants :

Lierre en variétés - *Hedera sp*

Grande pervenche - *Vinca major*

Petite pervenche - *Vinca minor*

Géranium en variétés - *Geranium sp*

Ronce en variétés - *Rubus sp*

Liste indicative de végétaux de la palette végétale 'Noues'

STRATE ARBOREE :

Arbres :

Essences à grand développement en cépée :

Saule blanc - *Salix alba*

Aulne glutineux - *Alnus glutinosa*

Frêne en variétés - *Fraxinus sp*

Peuplier en variétés - *Populus sp*

Essences à moyen développement :

Saule fragile - *Salix fragilis*

Bouleau pubescent - *Betula pubescens*

Erable champêtre - *Acer campestre*

Essences à petit développement :

Saule marsault - *Salix caprea*

Saule à 3 étamines - *salix triandra*

STRATE ARBUSTIVE :

Arbustes :

Saule à feuilles de romarin - *Salix rosmarinifolia*

Saule pourpre - *Salix purpurea*

Cornouiller sanguin - *Cornus sanguinea*

Groseillier à grappes - *Ribes rubrum*

Amélanhier des bois - *Amelanchier ovalis*

Fusain d'Europe - *Evonymus europaeus*

Viorne obier - *Viburnum opulus*

Sureau noir - *Sambucus nigra*

Aubépine à un style - *Crataegus monogyna*

Bourdain - *Rhamnus frangula*

VIVACES :

Couvre-sols :

Lysimaque nummulaire - *Lysimachia nummularia*

Plante des savetiers en variétés - *Bergenia sp*

Pachysandre - *Pachysandra terminalis*

Tellima - *Tellima grandiflora*

Fleur des elfes - *Epimedium x perralchicum*

Graminées :

Laîche en variétés - *Carex sp*

Canche en variétés - *Deschampsia sp*

Seslérie en variétés - *Sesleria sp*

Luzule en variétés - *Luzula sp*

Molinie en variétés - *Molinia sp*

Herbe aux écouillons en variétés - *Pennisetum sp*

Grande glycérie - *Glyceria maxima*

Vivaces hydrophiles :

Jonc glauque - *Juncus inflexus*

Jonc à inflorescences éparses - *Juncus effusus*

Baldingère - *Phalaris arundinacea*

Iris faux acore - *Iris pseudoacorus*

Laîche des marais - *Carex acutiformis*

Populage des marais - *Caltha palustris*

Prêle d'hiver - *Equisetum hyemale*

Eupatoire chanvrine - *Eupatorium cannabinum*

Epilobe hirsute - *Epilobium hirsutum*

Reine des près - *Filipendula ulmaria*

**ANNEXE 7 : ETUDES D'ECLAIREMENT (ITF –
MAI ET JUILLET 2015)**

ROMAINVILLE
Quartier Gagarine

ANALYSE QEB ITF

ITF le 25/05/2015



ITF / Bruno Georges

CONFORT HIVER

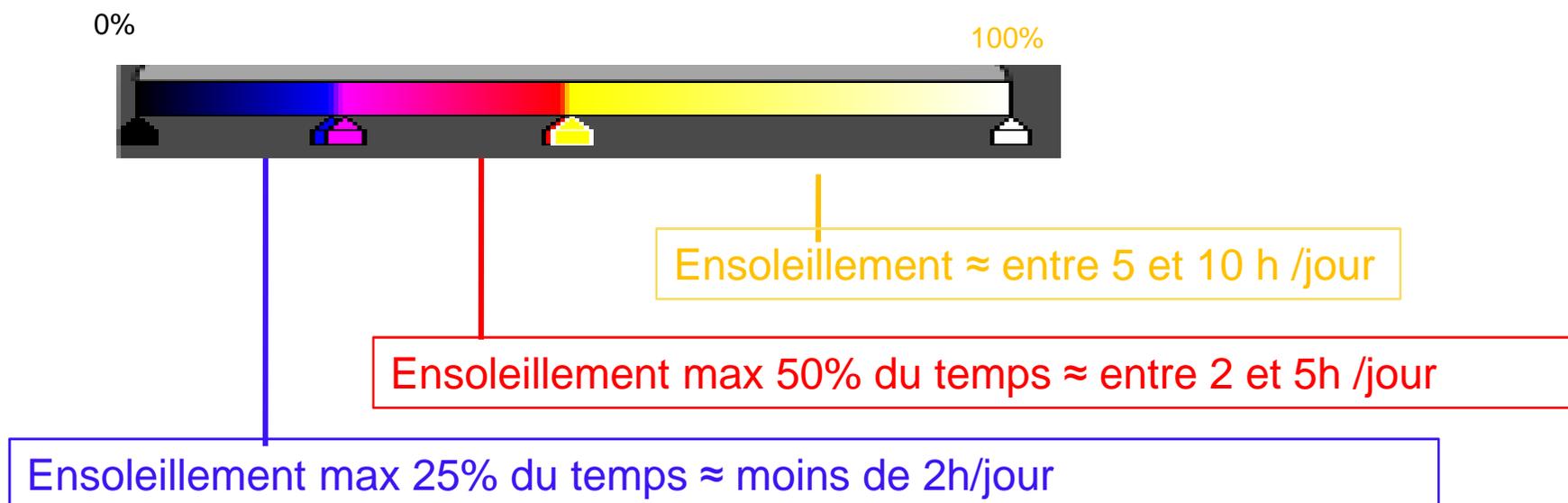
Pour identifier les zones avec peu d'apports solaires et donc à risque d'inconfort et/ou de surconsommations, nous avons réalisé une simulation des taux d'ensoleillement des façades pour le mois de décembre :

Le résultat s'affiche avec une plage de couleur qui correspond au % du temps soumis à exposition solaire.

100% toujours exposé = aucune ombre

0% aucune exposition au soleil = toujours à l'ombre

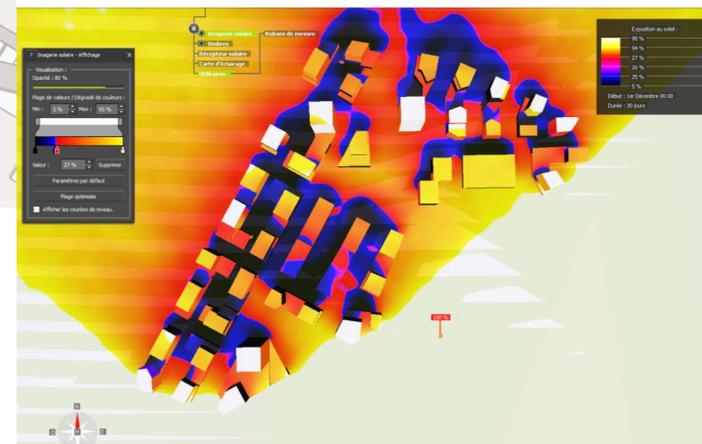
Valeurs pour 15 Décembre

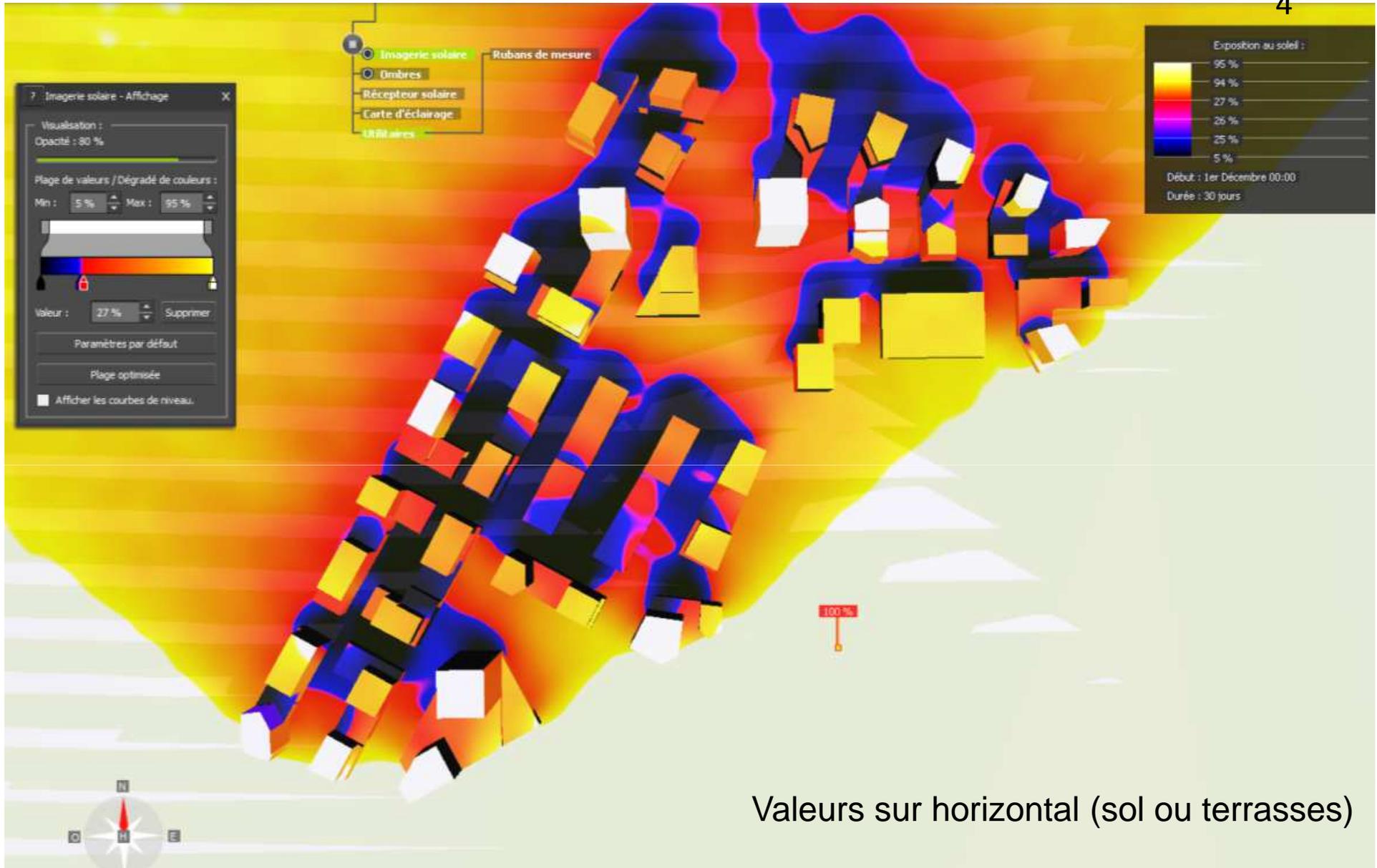


De manière générale



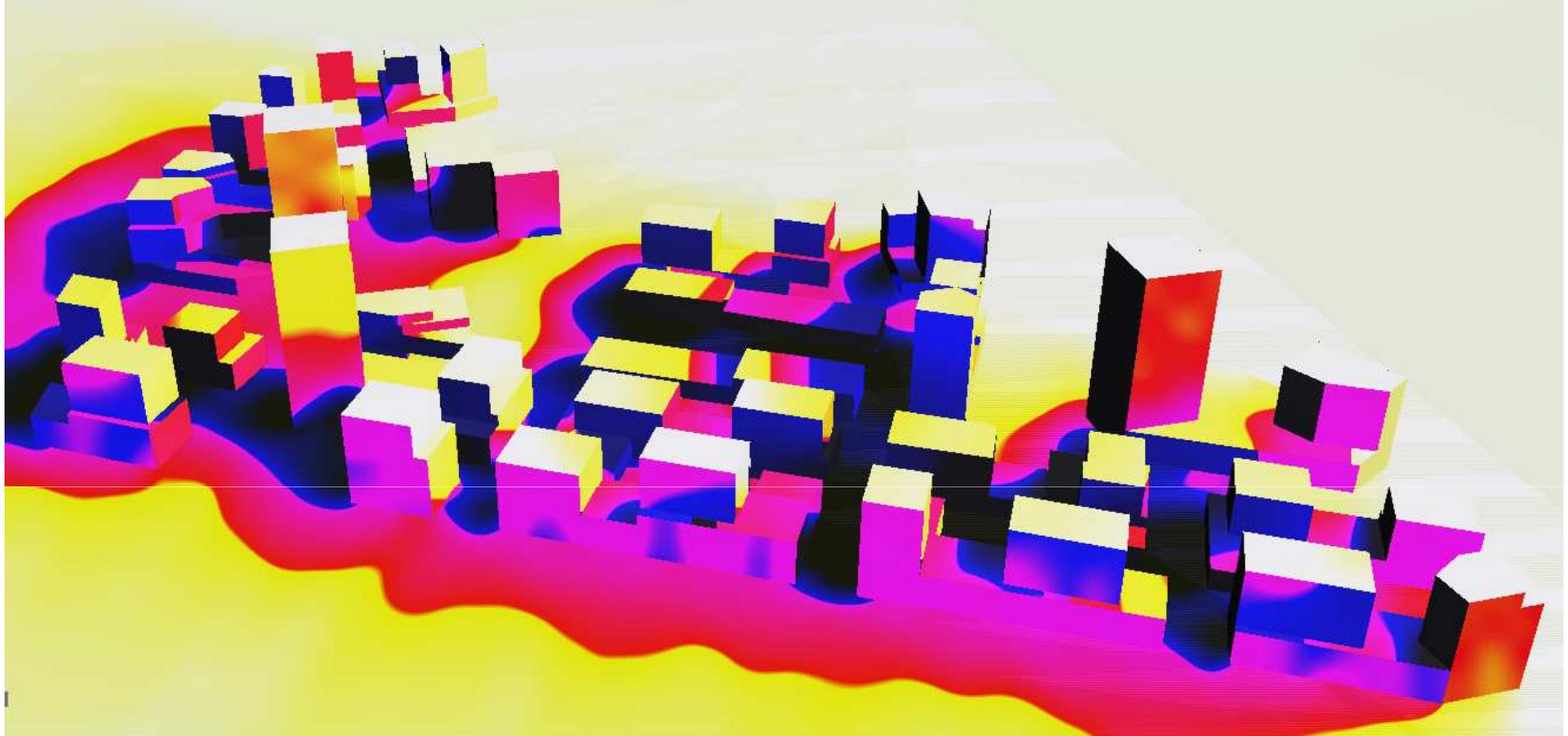
Une trame viaire primaire Nord/Sud
Des coeurs d'îlots Nord/sud
⇒ des bâtiments majoritairement Est/Ouest :
⇒ Plus difficilement valorisable car forcément plus d'ombres portées
Les leviers :
- nécessite de grands écartements entre les îlots
- Plan masse en cascade du Nord vers le sud





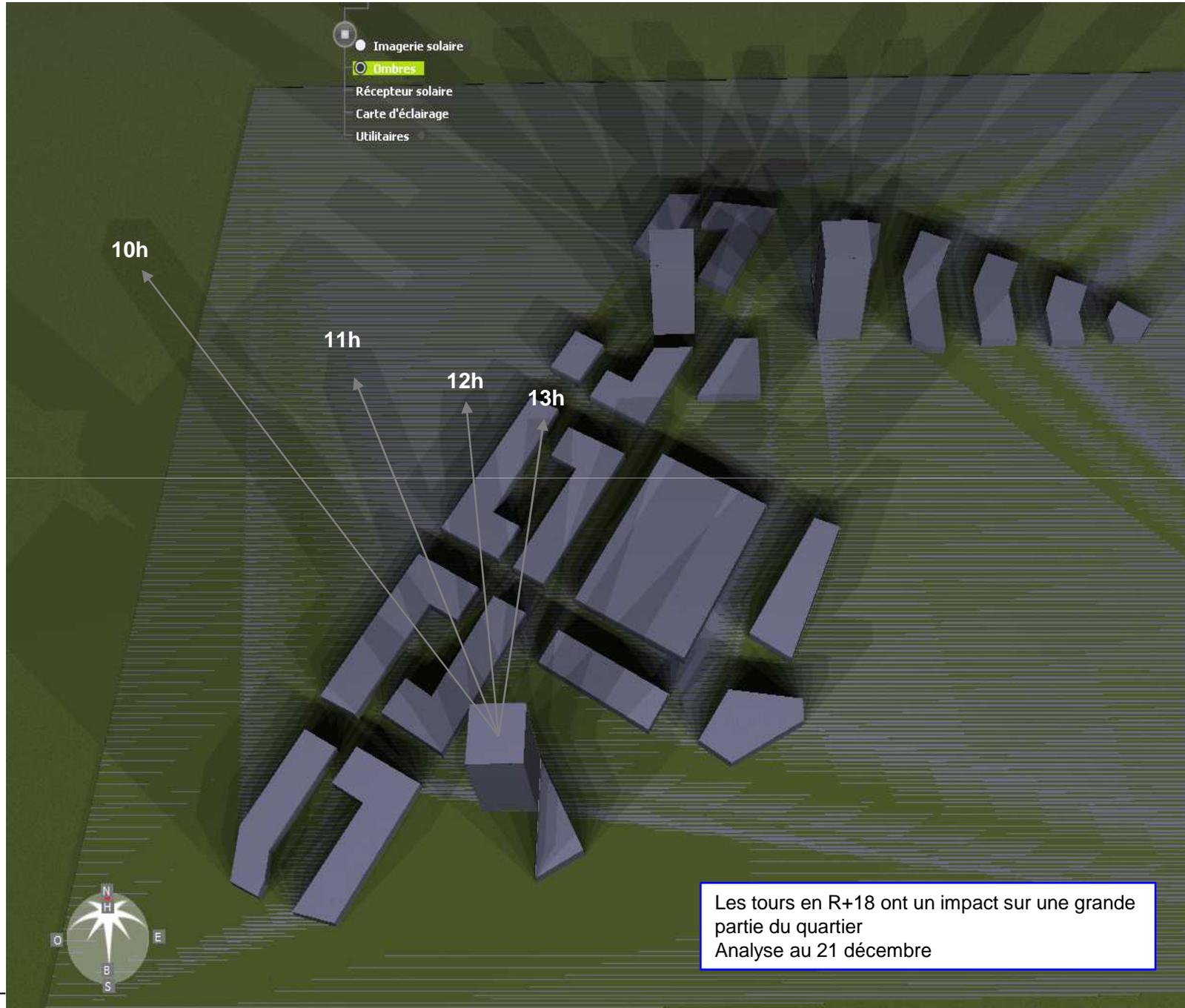


Façades EST



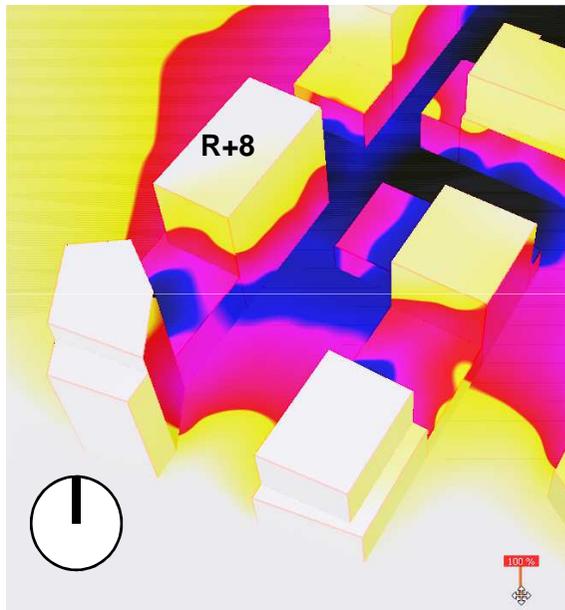
Façades OUEST

Impact des tours R+18

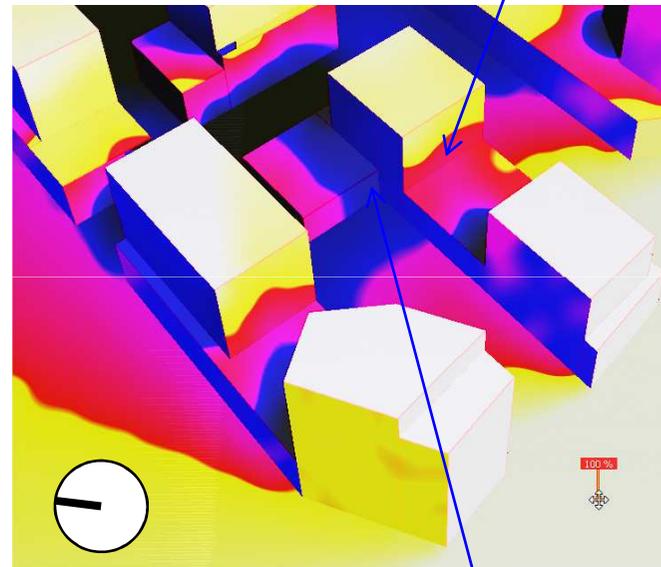


Les tours en R+18 ont un impact sur une grande partie du quartier
Analyse au 21 décembre

ILOT A - décembre – points sensibles



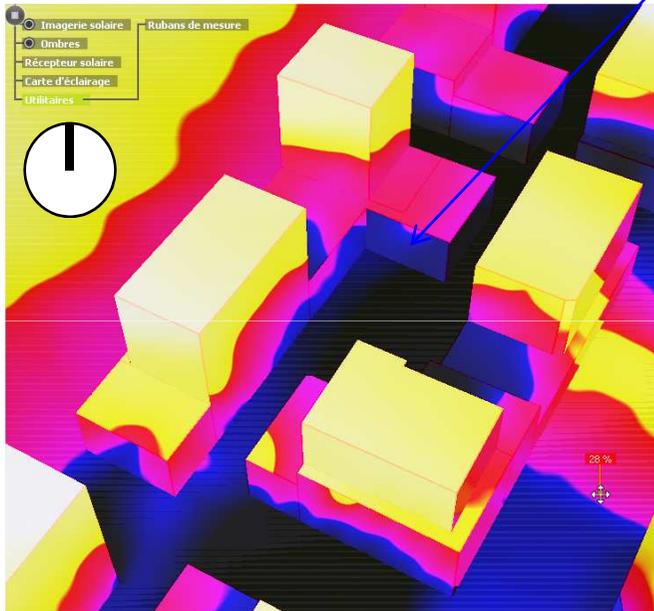
Façade qui voit peu le soleil (par rapport à son orientation plein sud)



Façade qui voit peu le soleil (par rapport à son orientation plein sud)

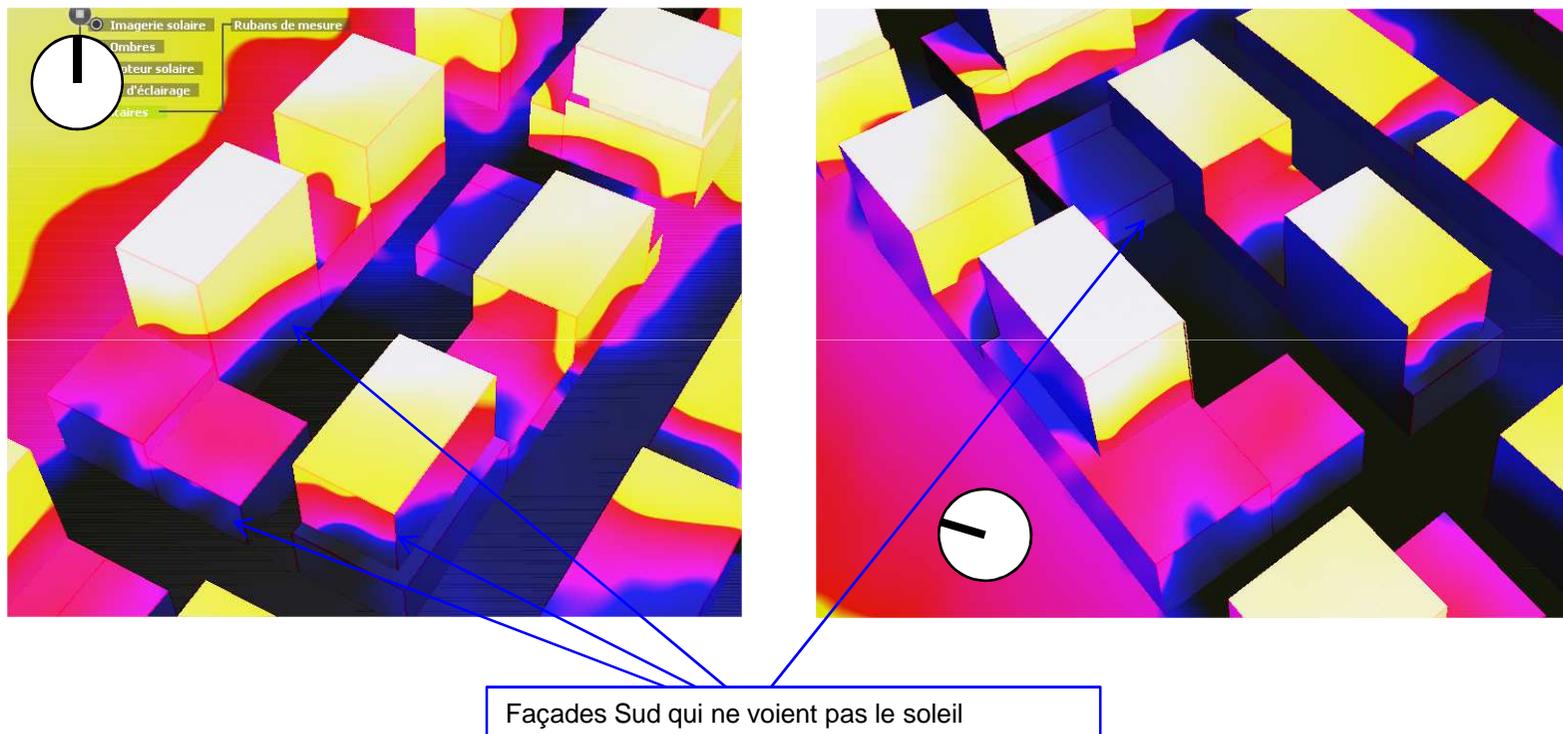
ILOT B décembre – points sensibles

Façade Sud qui ne voit pas le soleil



Façade s qui ne voient pas le soleil

ILOT C décembre – points sensibles



ILOT D décembre – tout va bien

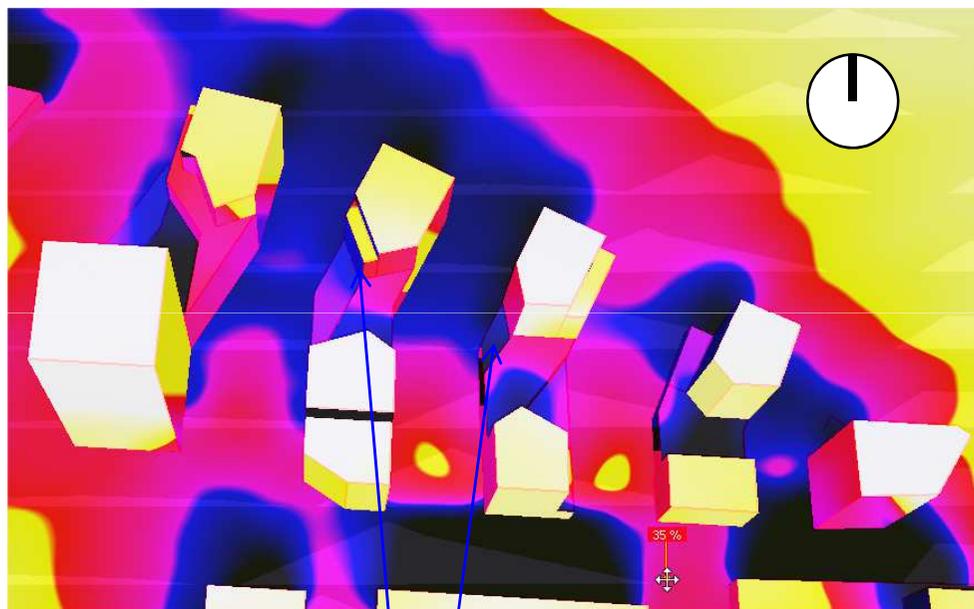
ILOT E décembre – points sensibles



Façades Sud qui ne voient pas le soleil

ILOT K - décembre – tout va bien

ILOT G – points sensibles

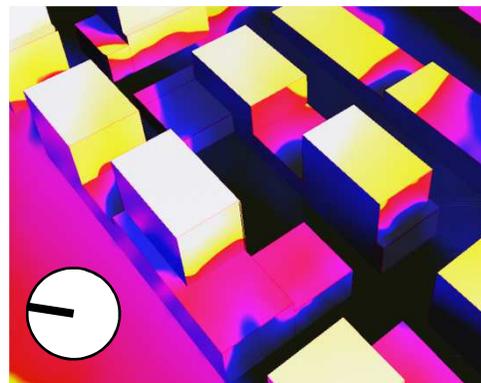
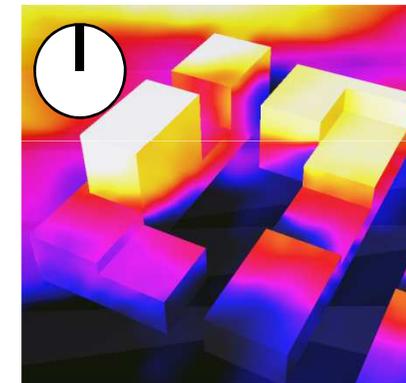
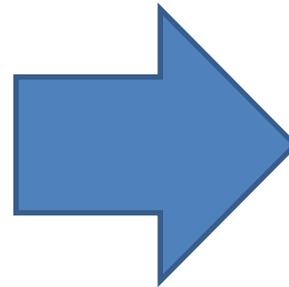
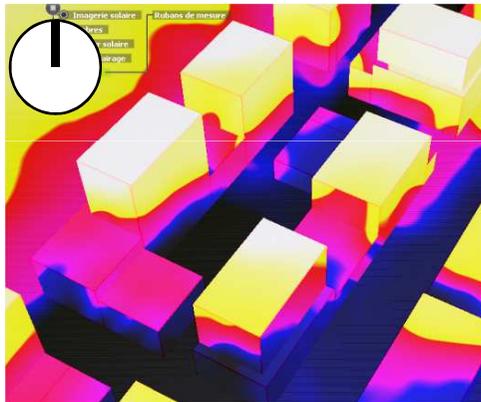
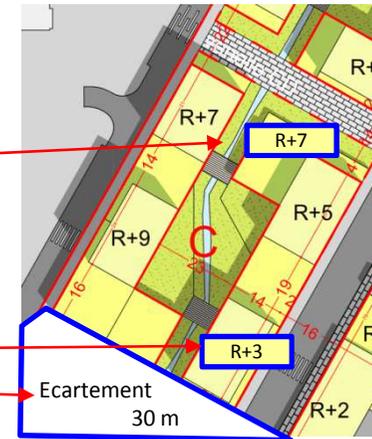


Façades qui ne voient pas le soleil

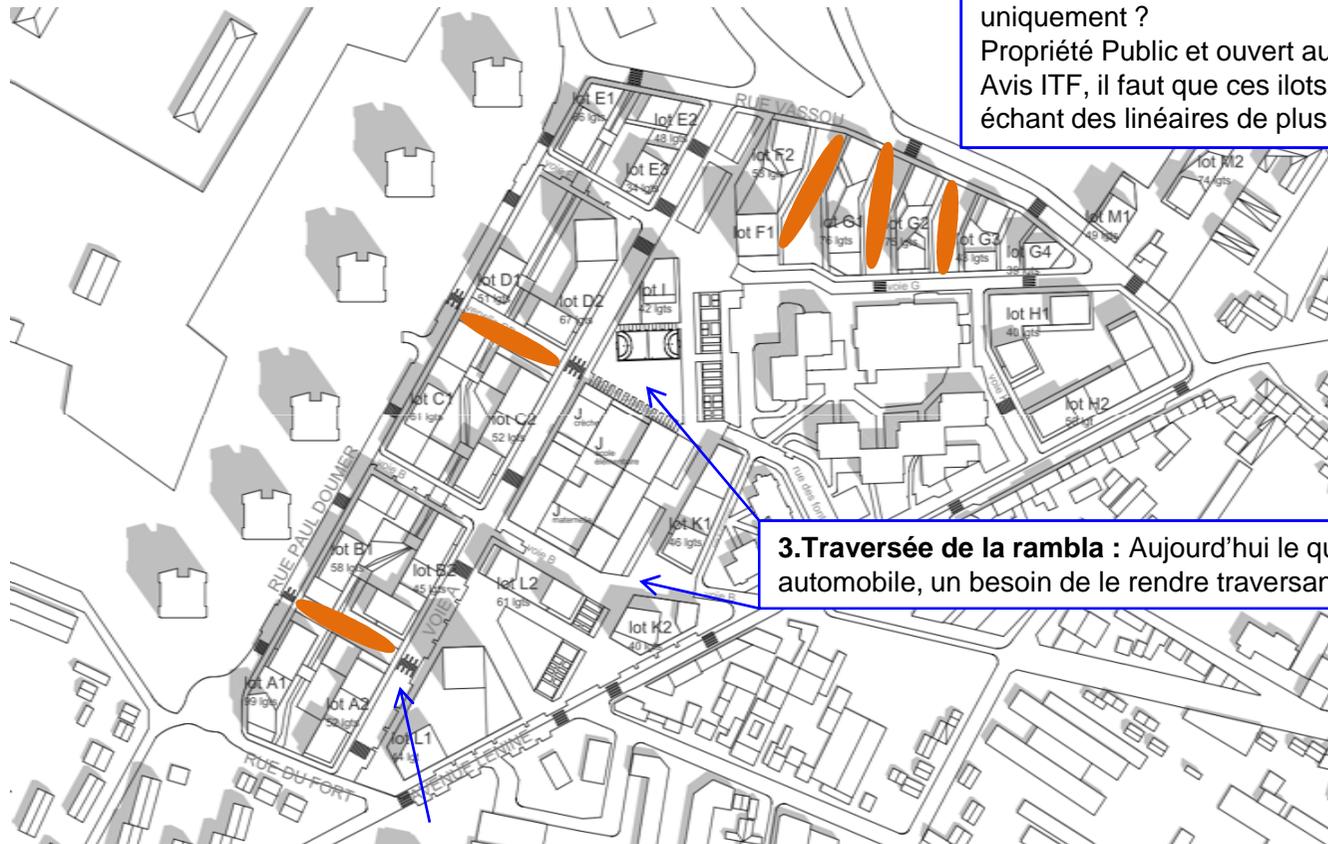


Test sensibilité sur ilot C

Conclusion sensibilité : Pas tellement d'écart dans les étages haut mais amélioration nette en REZ 15



4. Quelle hiérarchisation de la trame viaire ?



1. De manière générale :

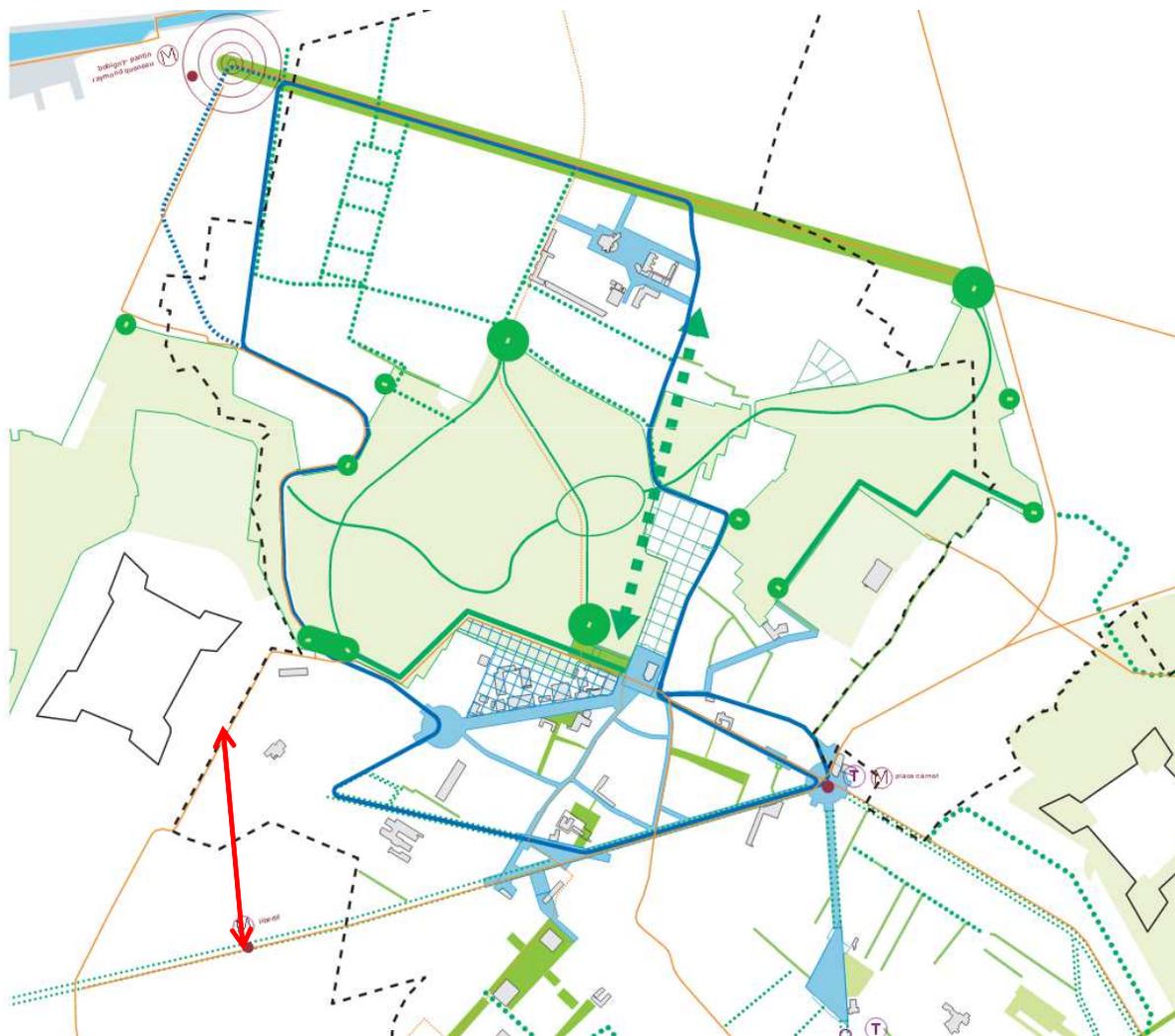
Nécessité de définir les usages des venelles. On parle d'îlot ouverts mais dans quelle mesure ?
Ouvert visuellement ?
Propriété Privé et ouvert au public en journée uniquement ?
Propriété Public et ouvert au public jour et nuit ?
Avis ITF, il faut que ces îlots soient traversant, le cas échéant des linéaires de plus de 200 m de front fermé

3. Traversée de la rambla : Aujourd'hui le quartier n'est pas traversant automobile, un besoin de le rendre traversant a-t-il été énoncé ?

2. Voie A : Voirie profil 16 m. Stationnement bilatéral nécessaire ? Intérêt est-il justifié ? Il serait important de

- Calculer le nombre de place de stationnement actuel
- Rapporter les nb de places de stationnement au nb de logements
- Voir si le stationnement enterré fonctionne avec un seul niveau de sous sol ou plus (en considérant x % de pleine terre) ?

MOBILITE



3. Vélo

Un futur point de passage pour relier rue Paul Doumer au futur Métro Liberté ? Piste en site propre dans le quartier ?

4. Bus

Bus doit-il desservir la zone ?

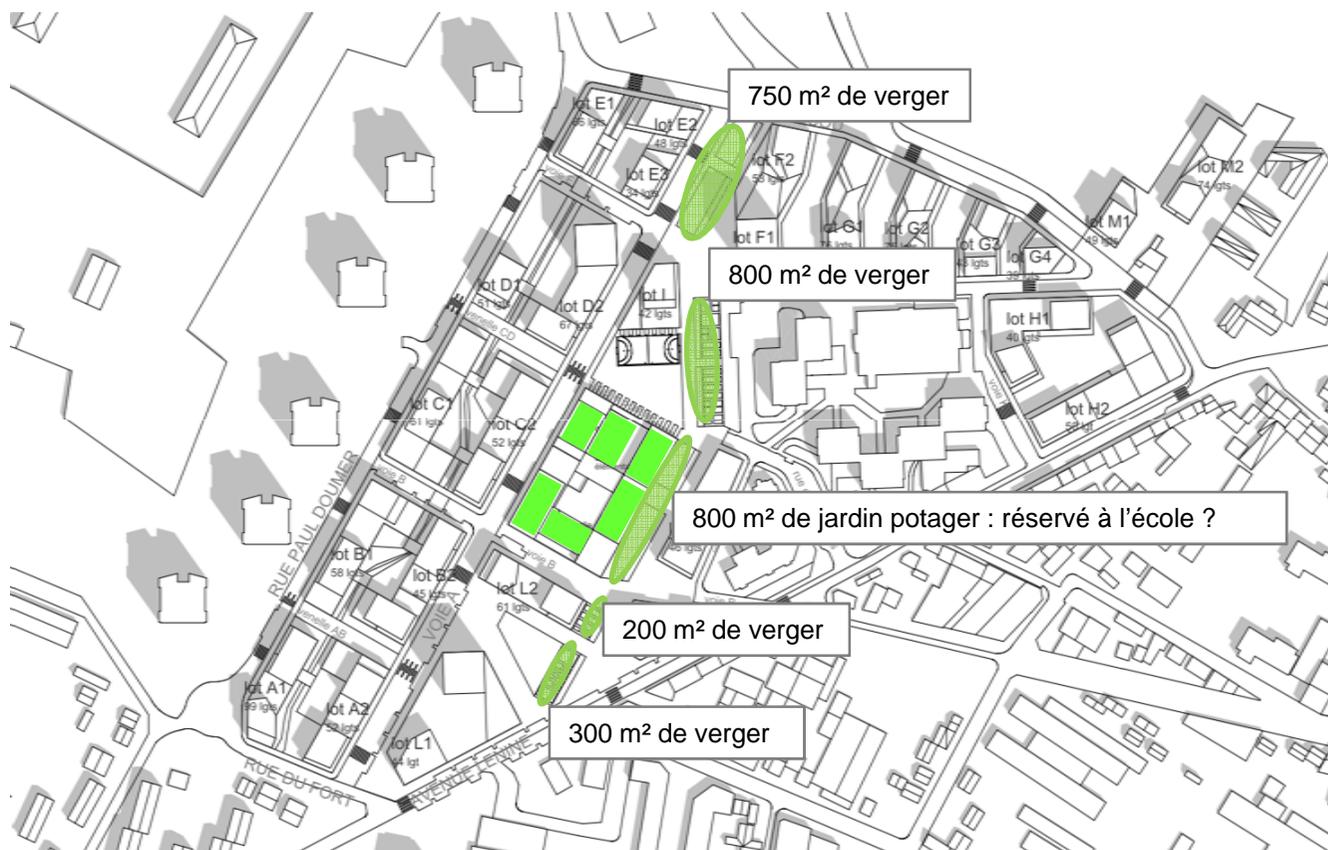
Identification des éléments qui pourraient être utiles

⊕ Programmation

- ▶ Transmettre la programmation urbaine (logements sociaux, accession sociale, privés...) et localisation
- ▶ Savoir si mixité à l'îlot

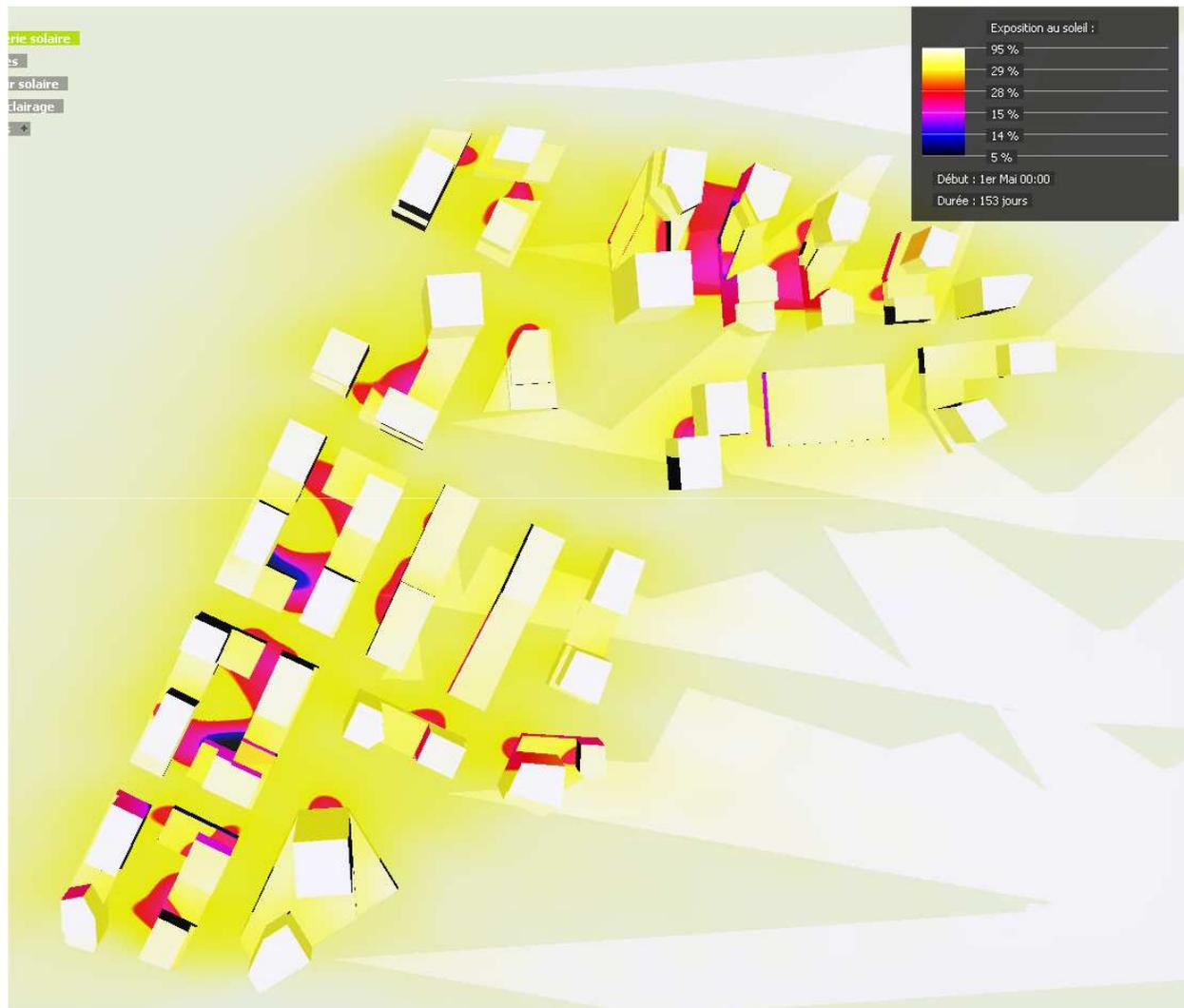
MARAICHAGE

Une volonté de maraichage : au mieux 2850 m² soit environ 28 à 40 familles maximum
Avoir conscience de cette échelle



Paysagiste : Jean Michel RAMEAUD

MARAICHAGE en toiture



Abeilles sur toutes les terrasses ?

Le plan masse s'y prête bien
Avoir conscience de l'impact structurel
que ça demande => impact économique
constructeur (structure)
Peut-être très intéressant de définir en
cœur d'îlot (pas de résidentialisation)



GESTION EAUX PLUVIALES

Exutoire du réseau unitaire =
STEP d'achères
Temps de pluie, d'ersoir orage dans la Seine
Voir annexe PLU page 148

Pour la suite

Pour la suite

ENERGIE

Réseau de chaleur ?

Solution à l'îlot : **OUI**

BEPOS

ECO-SYSTÈME en synergie avec le Parc

Prescriptions LPO

Nichoirs imposés

DECHETS

Réseau pneumatique
Ville souhaite mettre en place compostage
collectif = quel place sur quartier ?

ROMAINVILLE

Quartier Gagarine

**brenac
+ gonzalez**
atelier d'architecture sarl

**Contributions ITF
Développement Durable & espaces extérieurs**

Maj du 20/07/2015



ITF / Bruno Georges

1.– stationnement vélo

Rappel PDU IDF

 **2. Réserver de l'espace pour le stationnement vélo sur l'espace public**

● Prendre les arrêtés municipaux permettant la mise en application des prescriptions suivantes :

Sur le domaine public, une partie des places de stationnement sera réservée au stationnement des vélos dans les zones urbaines et à urbaniser des PLU (zones U et AU), et dans un rayon de 800 m autour des pôles d'échanges multimodaux cartographiés à l'action 2.5. Le ratio à appliquer est différent selon les territoires franciliens.

Les places réservées pour les vélos seront implantées de préférence à proximité des réseaux de transports en commun et des équipements. Il convient par ailleurs de privilégier pour les vélos les places de stationnement sur la chaussée situés aux abords des carrefours, les vélos ne constituant pas une obstruction visuelle.

Territoire	Paris	Cœur de métropole	Agglomération centrale	Agglomérations des pôles de centralité
Nombre de places de stationnement de véhicules particuliers à réserver au stationnement vélo	1 place sur 30	1 place sur 40	1 place sur 50	Selon les caractéristiques locales

On considère qu'un linéaire de 5 m (équivalent d'une place pour véhicule particulier) permet d'accueillir quatre à cinq vélos.

2. stationnement automobile

ACTUEL

Comptabilisation stationnement sur site ITF sur plan topo



2. stationnement automobile

ACTUEL : COMPTABILISATION STATIONNEMENT SUR SITE

Environ 620 places extérieurs dans le site, dont 20 pour commerces : soit 0.75 place par logements (considère 782 logements existants – à vérifier)

Plus environ 35 places le long de l'avenue Doumer , **soit 0.8 place par logements**

Dont pour la zone commerciale 20 officielles et environ 30% de stationnement sauvage

TAUX DE MOTORISATION MOYEN pour ville ROMAINVILLE (INSEE) :

2007 = 0.7/logt

2012 = 0.76/logt

EXTRAIT PDU IDF :

pour rédaction norme plancher PLU, « elle ne pourra exiger la création d'un nombre de places de stationnement supérieur à 1,5 fois le niveau moyen de motorisation des ménages constaté dans la commune »

Ici max à imposer = 1.15 place par logements



2. stationnement automobile

PROJET B&G

Logements neuf = 965 + logt rehab = 306 => 1271 logements

PK enterrés = 1454

Soit une moyenne de **1.1 places par logement**

PRECONISATION ITF :

- ne pas aller au-delà de ce ratio (PDU, pertinence économique)
- envisager possibilité de diminuer avec arrivée du métro
- quelle pertinence pour un parking silo ?
- mutualisation ailleurs ?
- Variabilité de la mutualisation dans le temps ?



2. stationnement auto

Nombre de logements proposé par BG correspond au PLU actuel et à la place dispo en sous sol

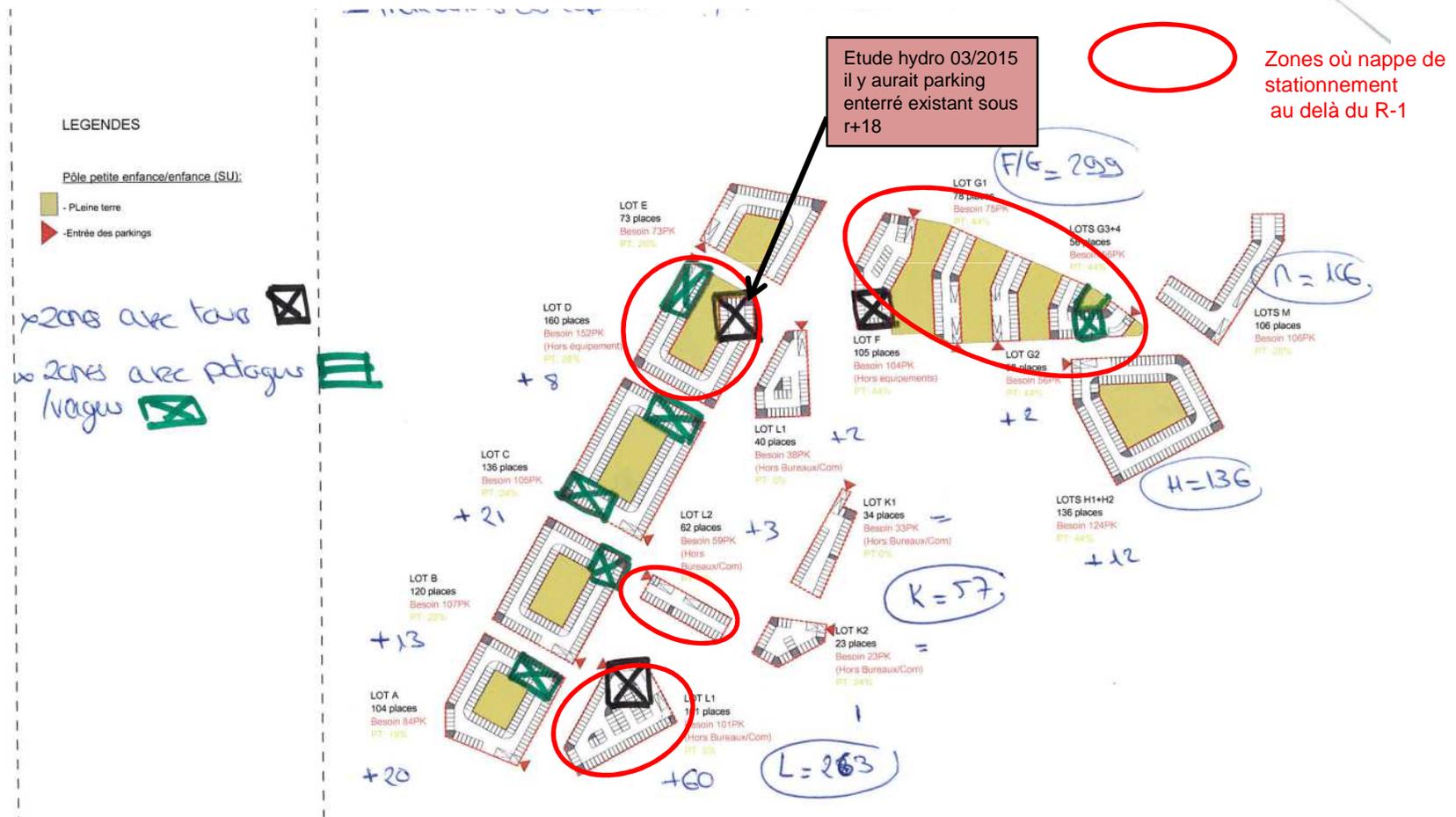
Questions ITF :

Possibilité d'aller faire de l'infra sous tour de r+18 existante ? Sans coût exorbitant ?

Pourquoi ne pas faire parking collectif sous école ? Zone sans pleine terre/vergers ? Ilot assez important

Espaces de vergers sur dalle de parking : jardin en hauteur, cohérent ? BG dit atouts meilleurs contrôle accès + meilleur confort + allotis = facile à gérer

Il y a stationnement aérien : estimé à combien ? Pas à proximité commerces?



3. accès

ACTUEL

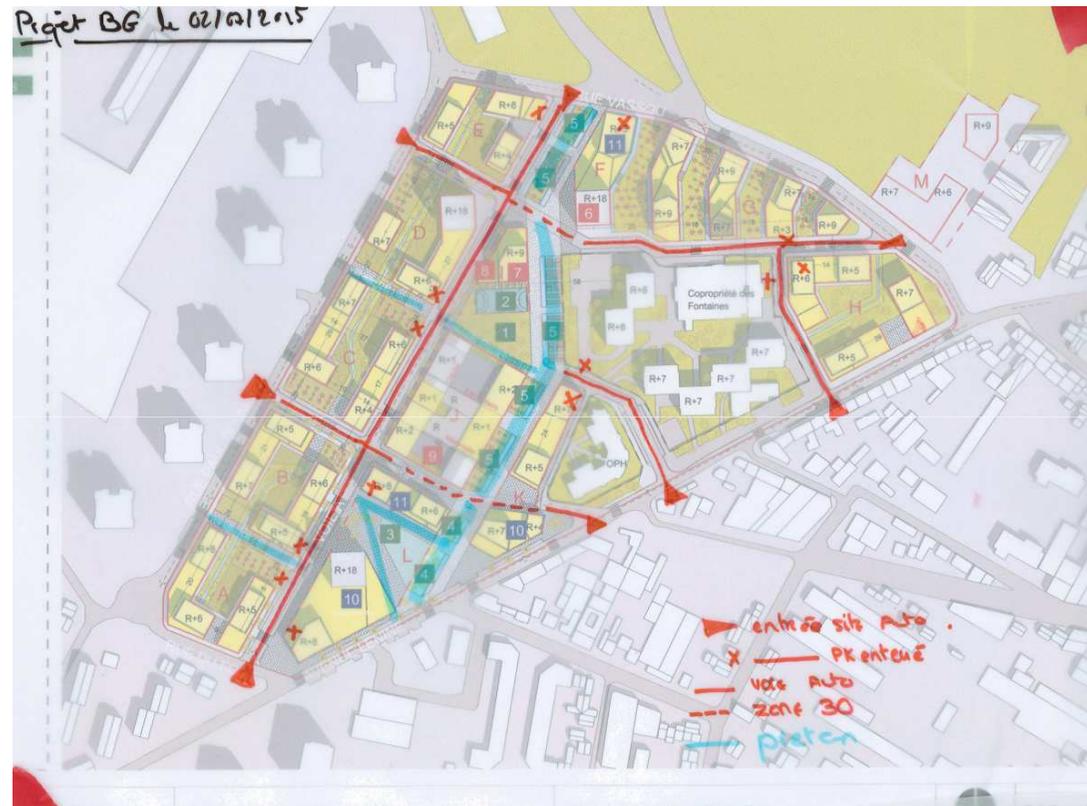
- 7 entrées voiture
- aucune traverse de quartier,
- des voies en impasse qui desservent poche stationnement

Attention impasse favorise deal, délinquance, ...



3. accès

- Eventuels accès possible depuis rue Doumer ?
- Parvis devant école ? Où est l'entrée ?
- Bus scolaire ok,
- Bus urbain collectivité ? Non pas de volonté MO
- Copropriété des fontaines = traversant piéton ?
- Linéaire de la voie A semble très long
 - accélération, sentiment de boulevard
 - « casser » ce linéaire (parvis, chicane ?)
 - vélo site propre
 - Modes doux qui passent par la voie A
 - quelque chose à faire
 - Attractivité
 - sinon risque de devenir « axe, vitesses, ... »
- Parvis école à qualifier
- Analyse ligne de bus autour = ITF



4. Ensoleillement plan masse – confort hiver logements

Pour identifier les zones avec peu d'apports solaires et donc à risque d'inconfort et/ou de surconsommations, nous avons réalisé des simulations des taux d'ensoleillement des façades pour le mois de décembre (situation « la pire »)

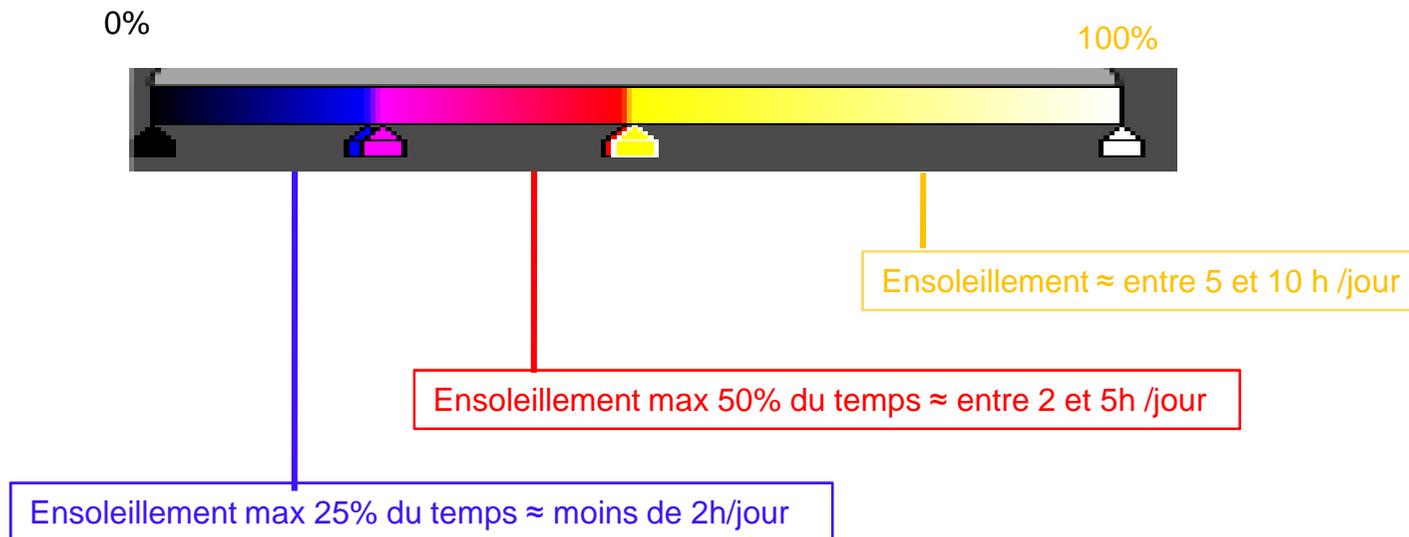
Lorsque le projet se sera un peu plus cristallisé, nous donnerons des valeurs pour Janvier, Février, Mars et Juin

Le résultat s'affiche avec une plage de couleur qui correspond au % du temps soumis à exposition solaire.

100% toujours exposé = aucune ombre

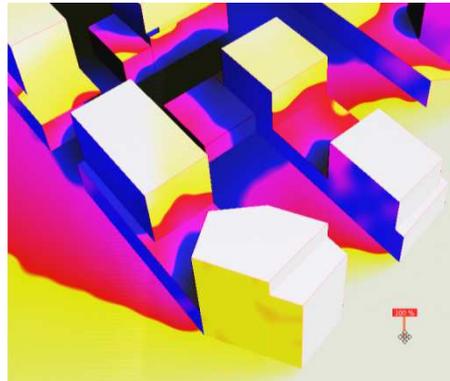
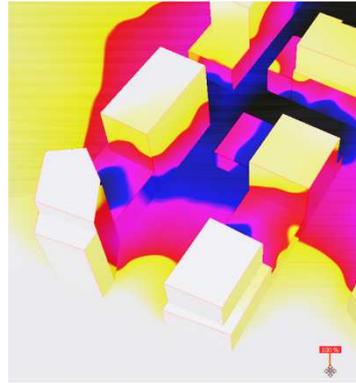
0% aucune exposition au soleil = toujours à l'ombre

Valeurs pour 01 Décembre

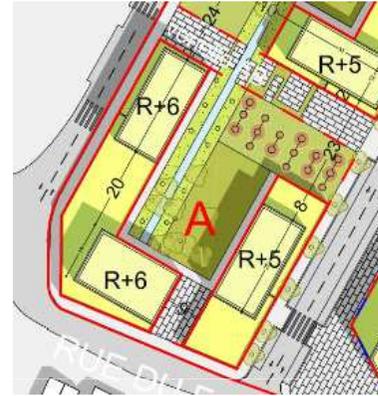


ILOT A - décembre – points sensibles

V3



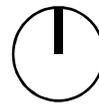
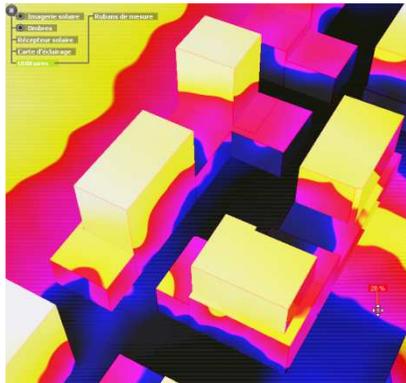
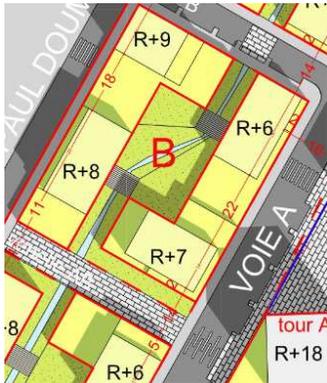
V4



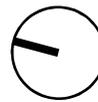
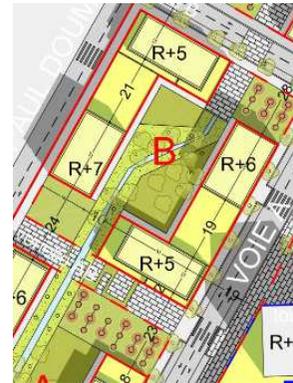
Façades ouest toujours difficiles
Bonne amélioration pour le coin R+8

ILOT B - décembre – points sensibles

V3



V4



Proposition ITF :

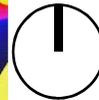
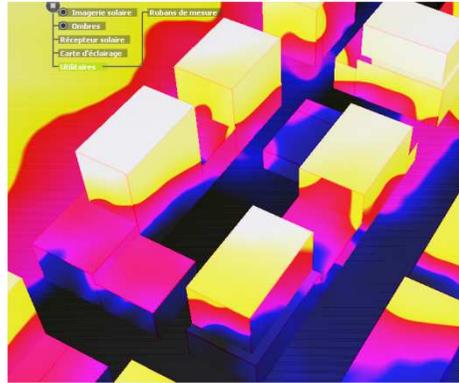
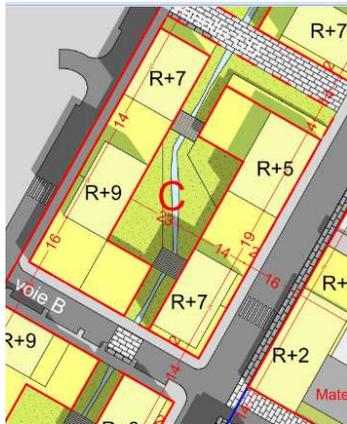
Si passe R+7 en R+6 , retard de 1h passage à l'ombre du r+5 (commence à être à l'ombre à partir 13h30, 50% à l'ombre à 14h30 jusque fin pm)

R+5 ilot B sur ilot C impact sur C à partir 14h jusque r+1

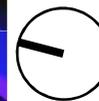
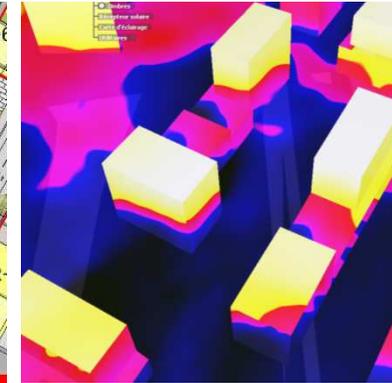
Si passe en r+7

ILOT C - décembre – points sensibles

V3



V4



Façade qui ne voit pas le soleil

Pour R+6 : Le recul du bâtiment Sud/Ouest est très bénéfique passage en R+6 à la place du R+9 (v3) impact très intéressant sur le R+7 **mais pâti**

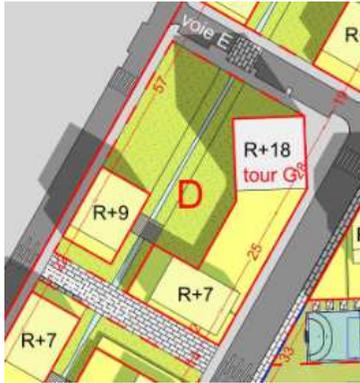
- Du R+8 commerçant entre 9h et 11h (que sur 3 premiers étages) et de la tour R=18 existants entre 11 h 30 et 12h 30 : **impact faible**
- Les bâtiments de l'ilot B ont un impact uniquement à partir de 14h

Pour le R+4 : passage en R+4 au sud à la place du R+7 impact très intéressant . Mais le R+4 pâti

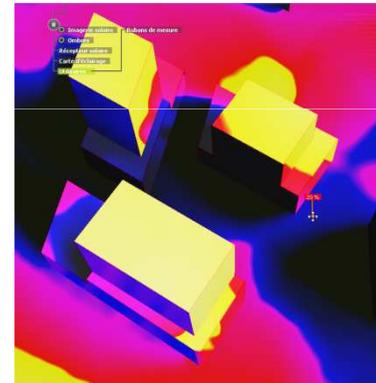
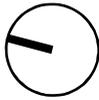
- Du R+8 commerçant entre 9h30 et 12h30
 - De la tour R=18 existants entre 12h et 13h 30
 - puis ombrage lié à ilot B
- => très très peu ensoleillé**

ILOT D - décembre – points sensibles

V3



V4



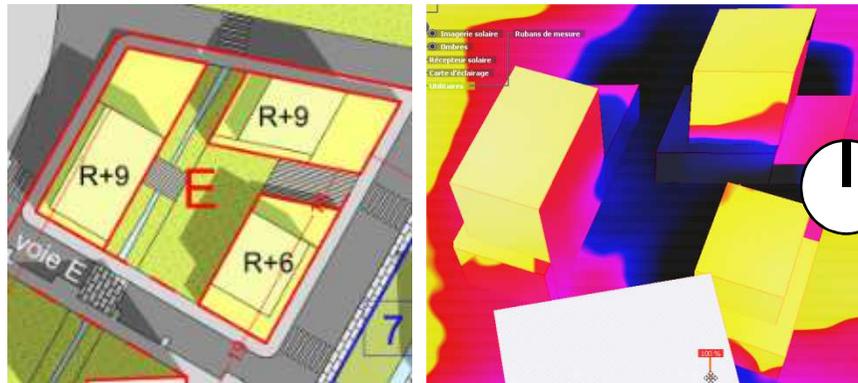
Version 4 : Le R+7 impact l'ilot E seulement à partir de 14h30, à partir de 15 h 15 ce sont les tours qui créent de l'ombrage => monter par exemple de 2 niveaux a un impact sur ilot E de seulement 15 minutes (ombrage à partir de 14 h)

Si besoin de rattraper de la SDP sur projet cet ilot est idéal (sans impact sur autres bâtiments)

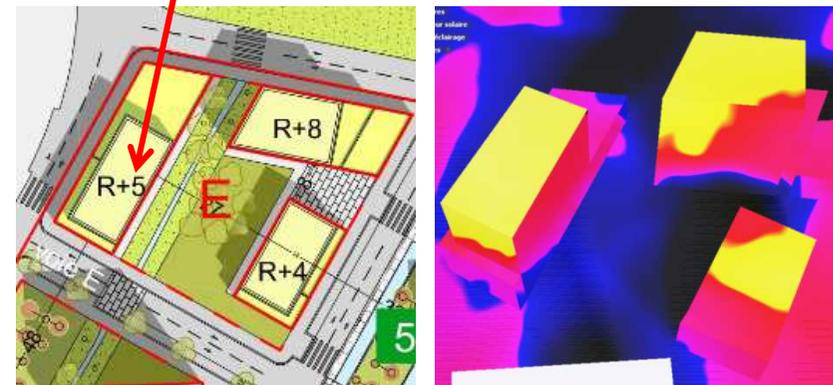
Le R+6 se comporte mieux du fait du recul de l'ilot C

ILOT E - décembre – points sensibles

V3



V4

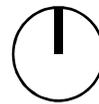
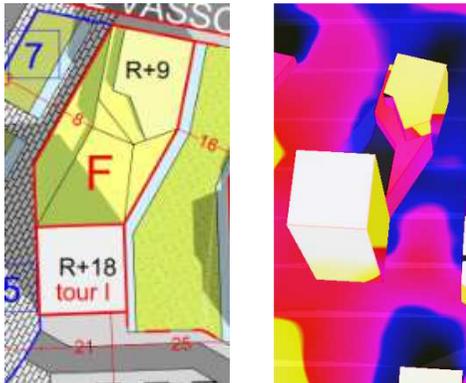


Erreur : sur 3D envoyée par BG c'est un r+7

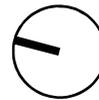
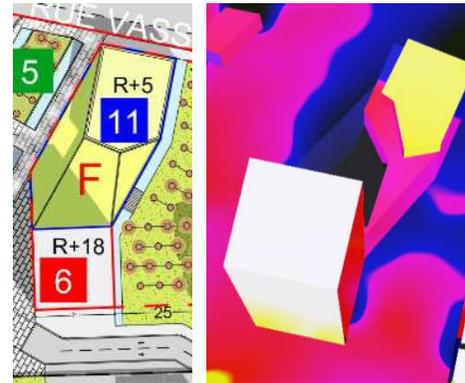
Ilot E principalement impacté par la tour en R+18 R+8 et R+4 sont impactés de 14 h à la fin de la journée

ILOT F - décembre – points sensibles

V3



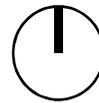
V4



Bâti nord à l'ombre de la tour de 12h30 à 15h30, intérêt de passer du R+9 au r+5 en termes d'ensoleillement est inexistant, chercher à enlever de la SDP ailleurs ?

ILOT G - décembre – points sensibles

V3



V4



G1

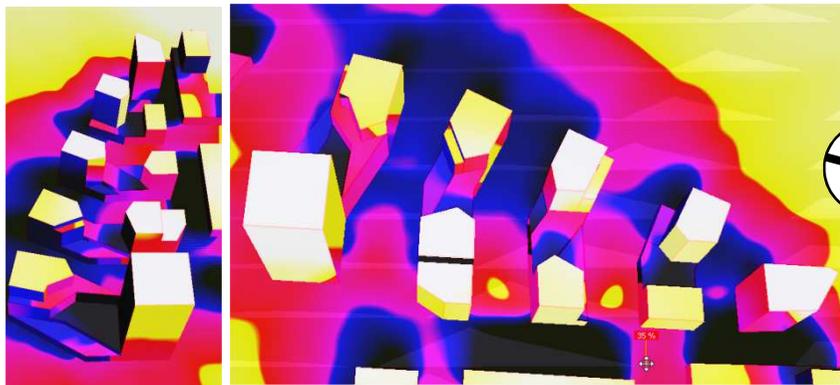
R+9 au sud : fait de l'ombrage sur R+7 jusqu'au 7eme étage
jusque 15h : **impact très important**

Proposition ITF : Passe le R+9 en R+7 (et inversement)
Ombrage jusque 14h30. mais uniquement jusqu'au 4eme étage
=> pénalise moins de logements

Remarque générale sur Ilot
Franges bâties pour transparence vers le parc ?
Intérêt sur copropriété fontaines ?

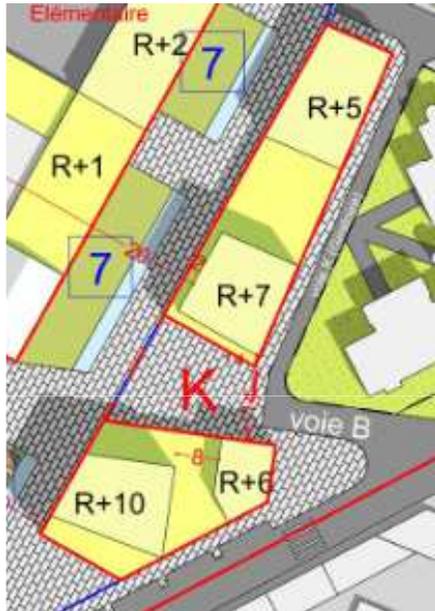
Est-ce qu'un front bâti au Nord permettrait :
-Meilleur ensoleillement
- Poche maraichage plus important /vergers
- Vergers accessibles tout public ?
- Vergers (total = 3500 m²)

G1 = 1200 m²
G2 = 1100 m²
G3 = 800 m²
G4 = 400 m²

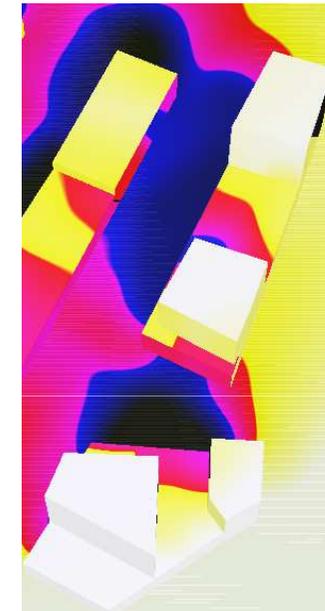


ILOT K - décembre – points sensibles

V3



V4

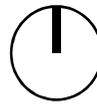
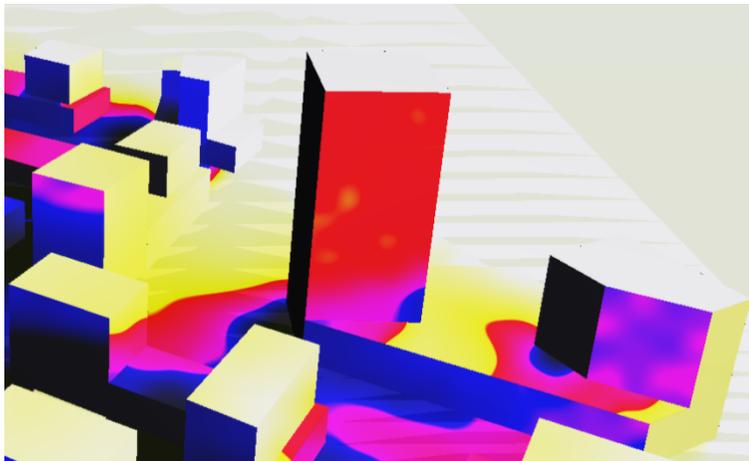
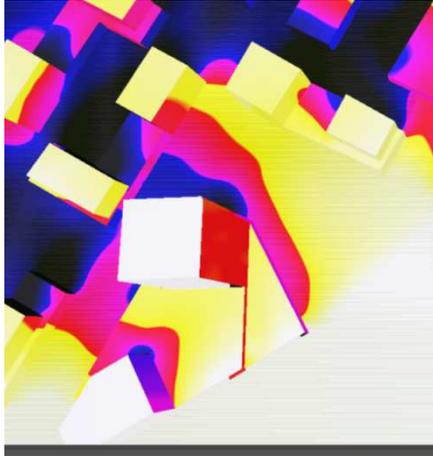


Ilot sur lui même pas de soucis

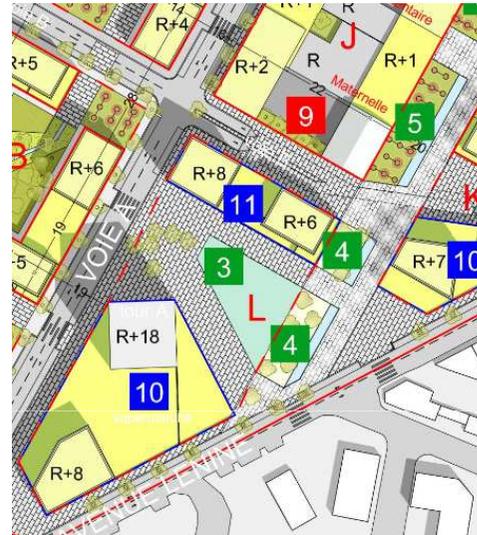
Coté Sud : le R+6 impact sur l'école de 9h à 13h. Si passage en R+5 impact jusque 12h
Impact sur existant à partir de 14h30

Coté Nord : La V4 a inversé le R+5 et R+7 = très bien pour école et pour impact sur ilot

ILOT L - décembre – points sensibles



V4



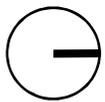
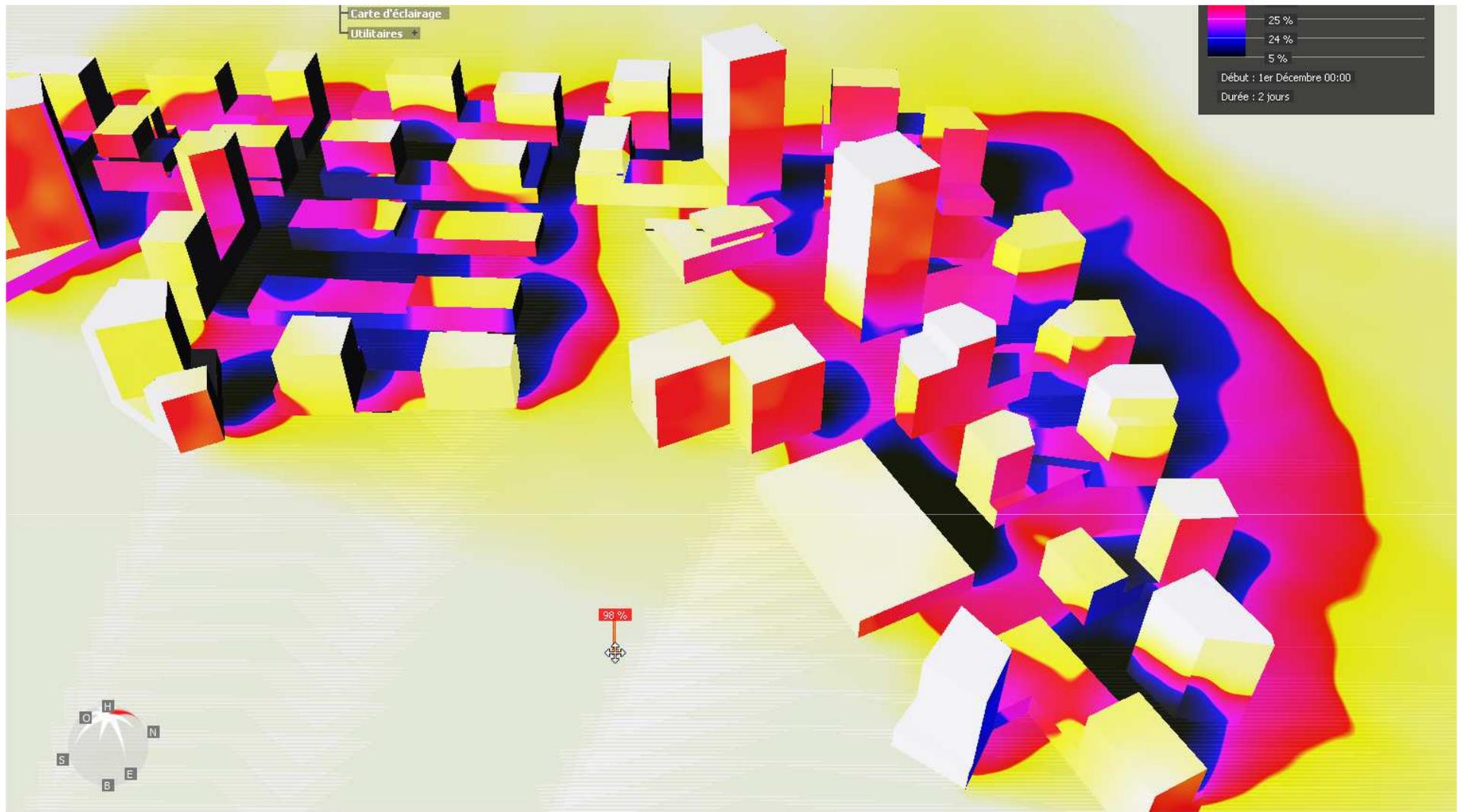
Ilot sur lui même pas de soucis

MAIS dans l'école bâti R+2 sud/ouest ne voit pas le soleil de la journée en hiver

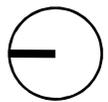
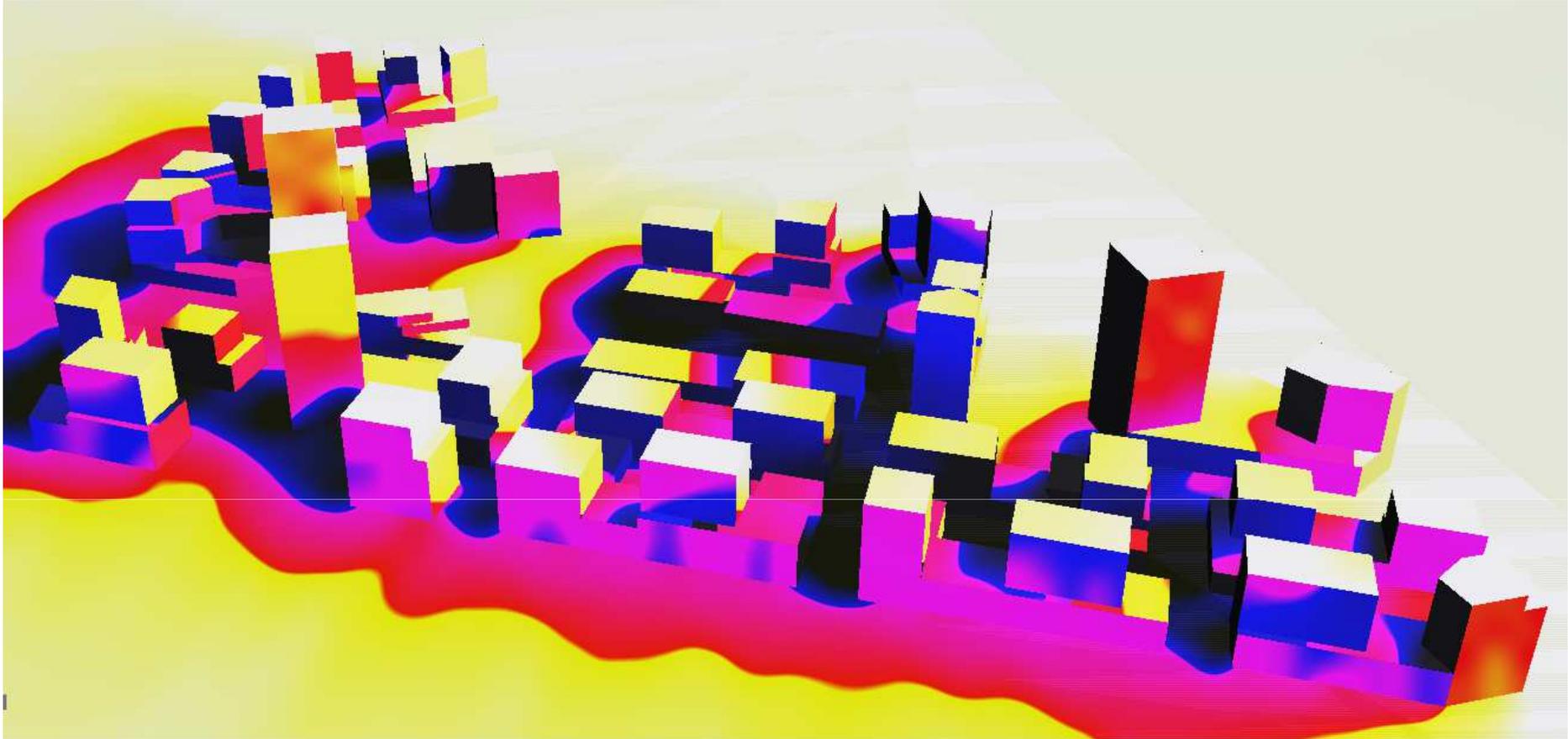
Si supprime R+8 =

École R+2 voit soleil entre 12h et 13h (avant c'est le R+6 commerçant, après c'est la R+18)

Si supprime en plus le r+6 (avec R+8) commerçant => école ensoleillée jusque 14h



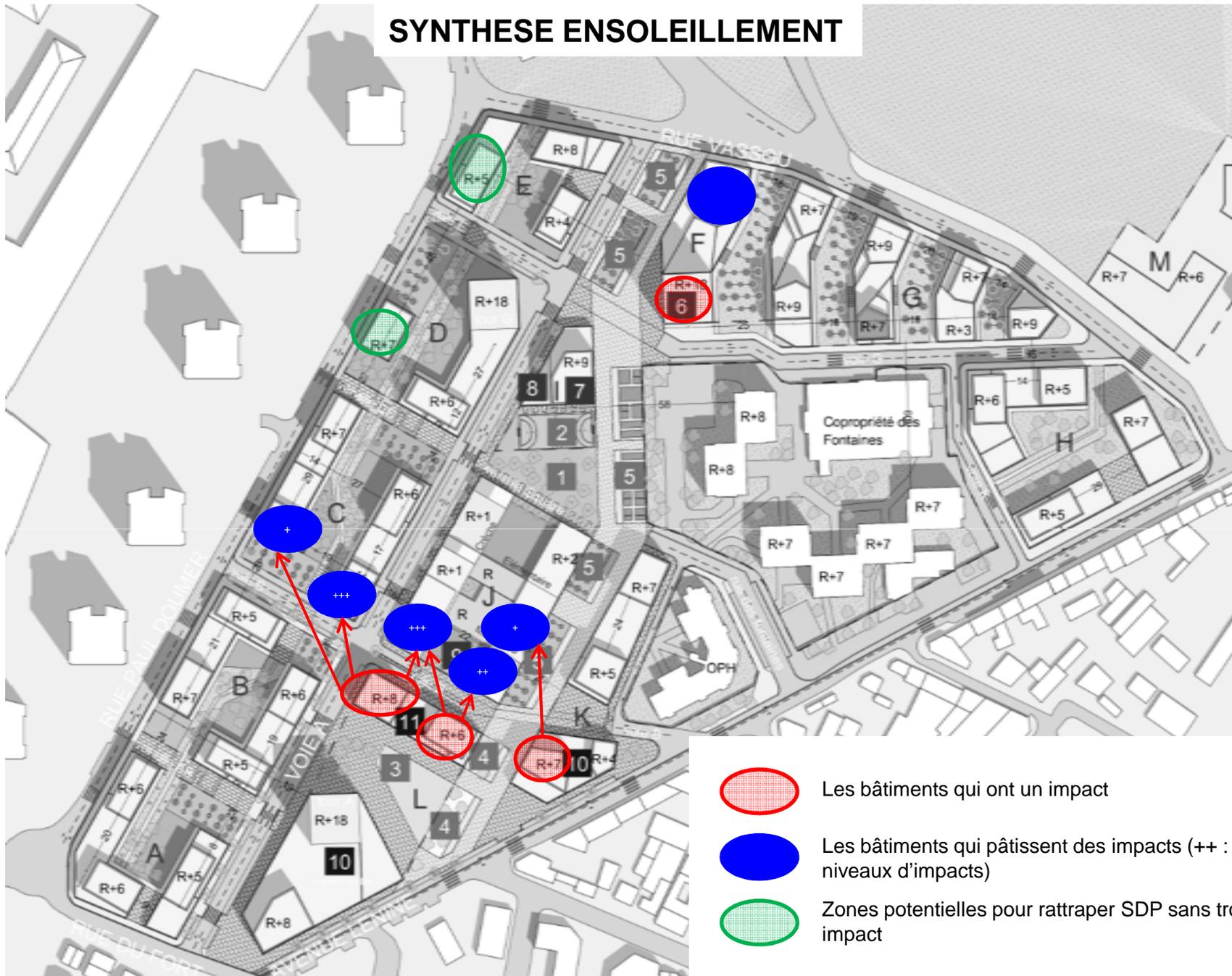
Façades EST



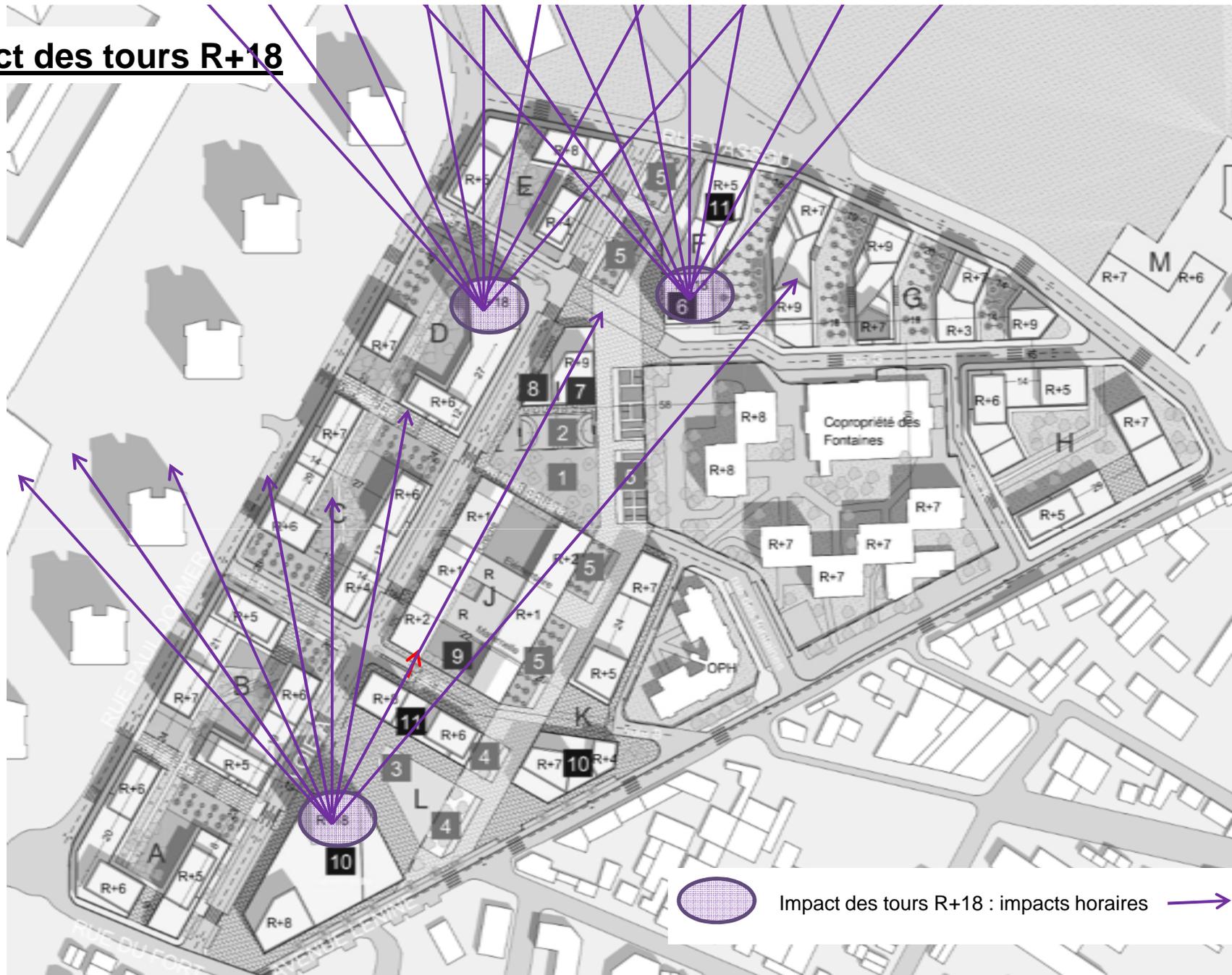
Façades OUEST

Façades ouest toujours difficiles, mais cela est lié à l'implantation de la trame viaire

SYNTHESE ENSOLEILLEMENT



Impact des tours R+18



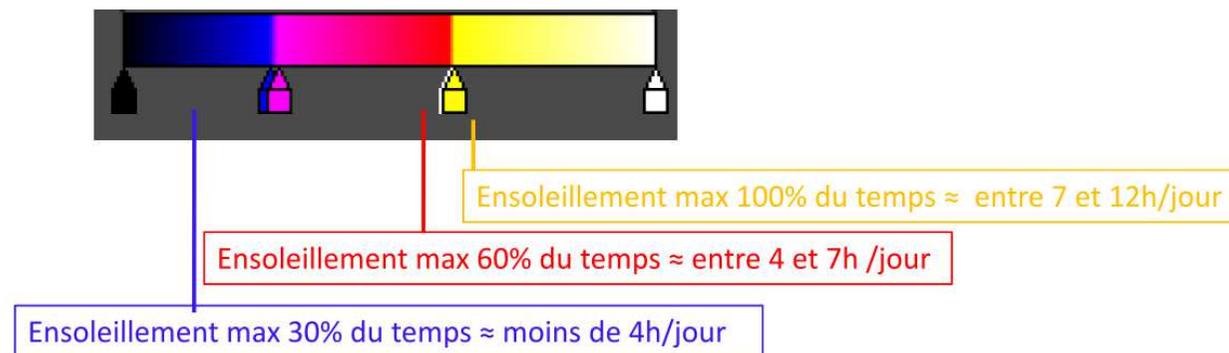
5. Ensoleillement – confort été espace extérieur

Le résultat s'affiche avec une plage de couleur qui correspond au % du temps soumis à exposition solaire.

100% toujours exposé = aucune ombre

0% aucune exposition au soleil = toujours à l'ombre

Pour regarder le phénomène d'îlot de chaleur urbain et identifier les zones soumises à forte exposition solaire et donc à risque de surchauffe (nécessitant donc ombrage ou travail de matériaux), nous avons organisé les plages de couleur de manière à lire :



? Imagerie solaire - Affichage X

Visualisation :
Opacité : 80 %

Plage de valeurs / Dégradé de couleurs :

Min : 5 % Max : 95 %

Valeur : 61 % Supprimer

Paramètres par défaut

Plage optimisée

Afficher les courbes de niveau.

Exposition

95 %
61 %
60 %
31 %
30 %
5 %

Début : 1er Juin 00:
Durée : 23 heures
Durée de jour : 16 H



Place au Nord de l'école : gros risque d'inconfort estival => ombrage important ECLAIRCIR LA VILLE !!!!!

6. Eaux pluviales

A) Assainissement

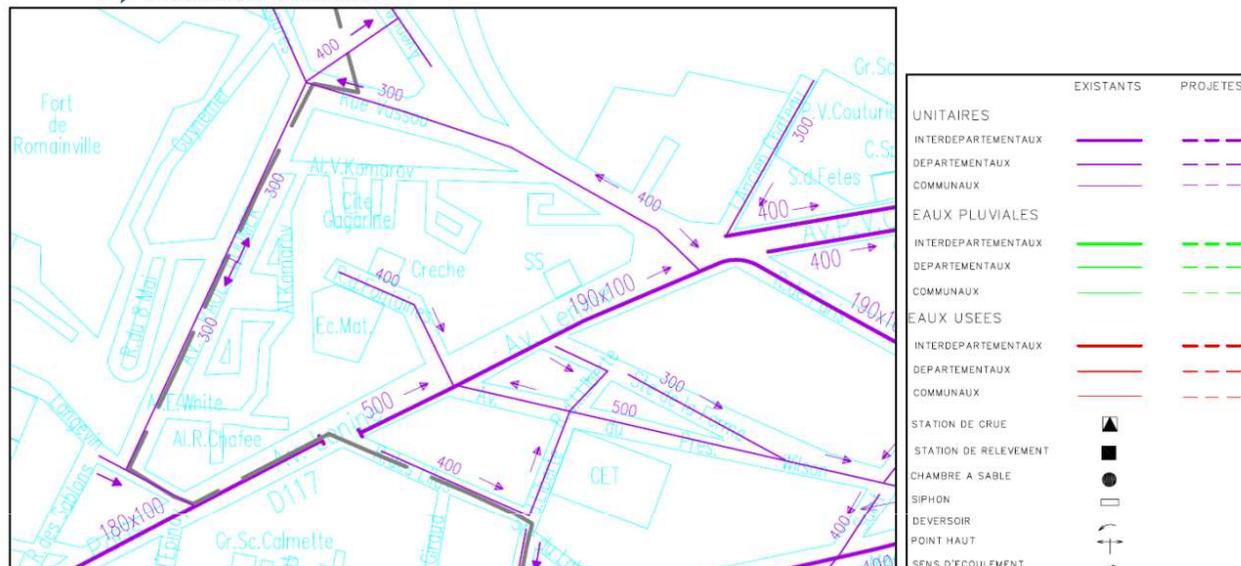


Figure 47 : Réseau d'assainissement communal, départemental, interdépartemental sur le territoire de Romainville (HONORÉ, 2001)

Actuellement réseau unitaire, volonté ST passer en séparatif donc alternatif

Que dit

- SDAGE : en cours
- SAGE : en cours
- Est Ensemble : en cours

Besoin de tests d'infiltration (voir page suivante)

A priori ca serait de faire au mieux, la gestion des eaux pluviales alternative peut se faire

En partie sur espaces privatif : imposer un débit rejet à la parcelle CCCT

En partie sur espaces public : les prescriptions pour aller dans ce sens :

6. Eaux pluviales – Les besoins pour les tests d'infiltration

« L'objet de l'étude est de vérifier l'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales sur l'unité foncière, permettant de définir les bases de dimensionnement des dispositifs d'infiltrations à prévoir. L'exploitation des données et mesures doit permettre de définir les possibilités d'infiltration des eaux sur le site et les éventuelles mesures de protection à mettre en œuvre. Les données suivantes doivent être fournies :

- conclusions sur les possibilités d'infiltration des eaux sur la parcelle,
- valeur du coefficient de perméabilité K caractéristique de la perméabilité des sols en place et valeur à prendre en compte pour le dimensionnement des ouvrages, la perméabilité doit être indiquée pour chaque strate de terrain avec indication de la profondeur,
- niveau de la nappe et indications, si possible, sur le niveau des plus hautes eaux (PHE).

INVESTIGATIONS A MENER

L'étude de l'aptitude des sols à l'infiltration des eaux pluviales est réalisée en intégrant les trois paramètres fondamentaux cités précédemment (nature du sol, profondeur de la nappe, perméabilité).

Les prestations minimales de reconnaissances à prévoir sont les suivantes :

Sondages de reconnaissance

Les sondages doivent permettre d'apprécier la nature, la texture et la structure du sol et de détecter les éventuelles présences d'hydromorphie.

Pour connaître l'état du sous sol, les essais doivent être réalisés avec une profondeur de 4 mètres .

La position et numérotation des tests sont indiquées dans le schéma ci-dessous.

Présence et niveau de la nappe :

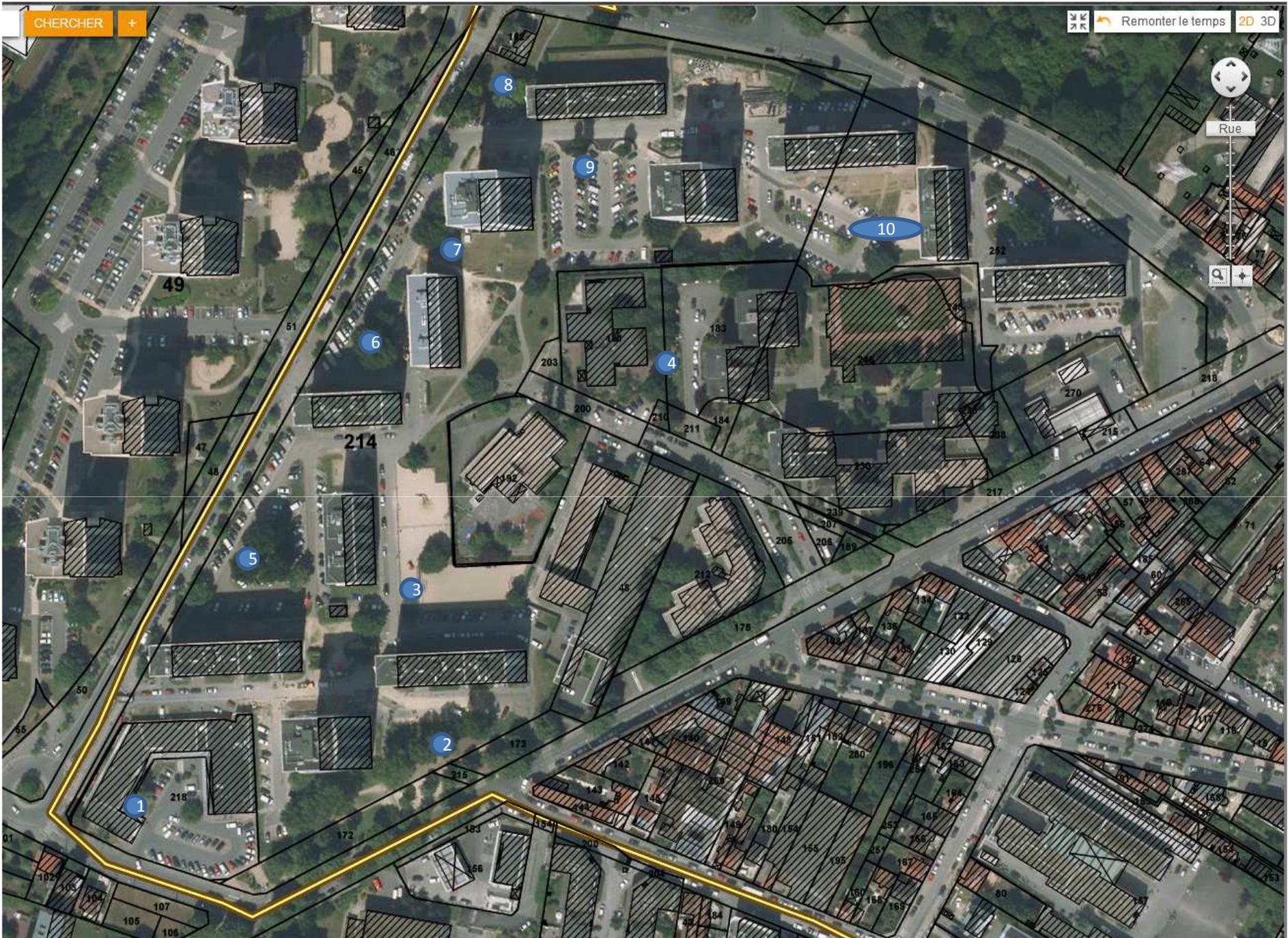
La présence éventuelle d'une nappe phréatique doit être définie (niveau piézométrique, date de la mesure, conditions météorologiques, plus hautes eaux observées).

Ces paramètres pourront être évalués par différentes investigations :

- observation de venues d'eau dans les sondages de reconnaissance,
- enquête de voisinage avec mesures de niveau d'eau dans les puits,
- mise en place d'un ou de plusieurs piézomètres.

Tests de perméabilité

La méthode conseillée est la "Méthode à niveau constant" ou "Méthode de Porchet" mais tout autre méthode peut être choisie par le prestataire avec justification. Dans tous les cas, le choix de la méthode doit être justifié.





6. Eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales alternative peut se faire

En partie sur espaces privatif : imposer un débit rejet à la parcelle CCCT

En partie sur espaces public : les prescriptions pour aller dans ce sens , à discuter avec paysagiste

1. Encourager les matériaux perméables :
2. Encourage alimentation dans les dispositifs par ruissellement ou aérien => sinon ouvrage profond et avaloir = pas de conscience de l'eau

Exemple de matériaux poreux- pour voirie et stationnement

Nid d'abeille avec gravillon



Nid d'abeille avec végétation



! Réaliste si stationnement diurne non permanent

Bandes roulantes



Stabilisé compacté mécaniquement



Dalles alvéolaires : béton préfa ou coulé sur place



Concassé



Dalle alvéolaire PEHD - végétalisée



Source : ITF _ Technolac (73)

Romainville– Analyse développement durable n°2

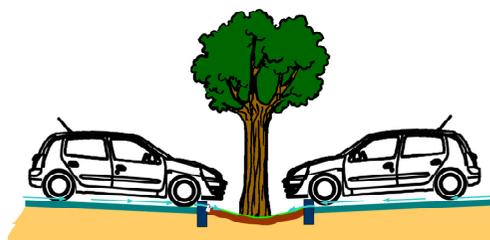
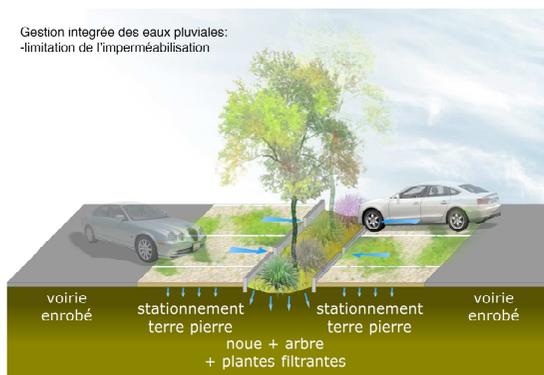
20/07/2015

Dalle alvéolaire PEHD - végétalisée



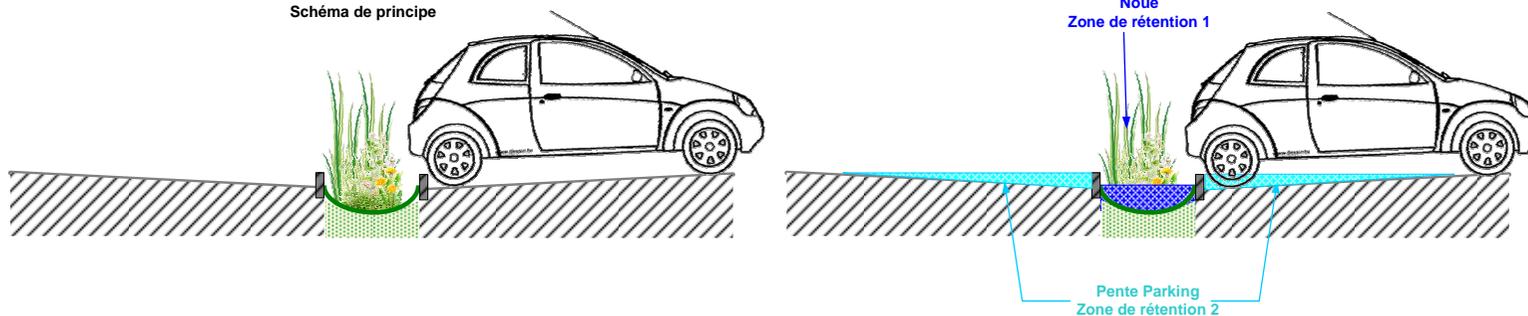
Source : ITF _ Bissy STEP (73)

Gestion intégrée des eaux pluviales:
-limitation de l'imperméabilisation



Disposition pour gagner de l'ordre de 50 cm de long sur chaque place

Schéma de principe



Disposition pour rétention pratiquement « sans coût » sur PK aérien

6. Eaux pluviales

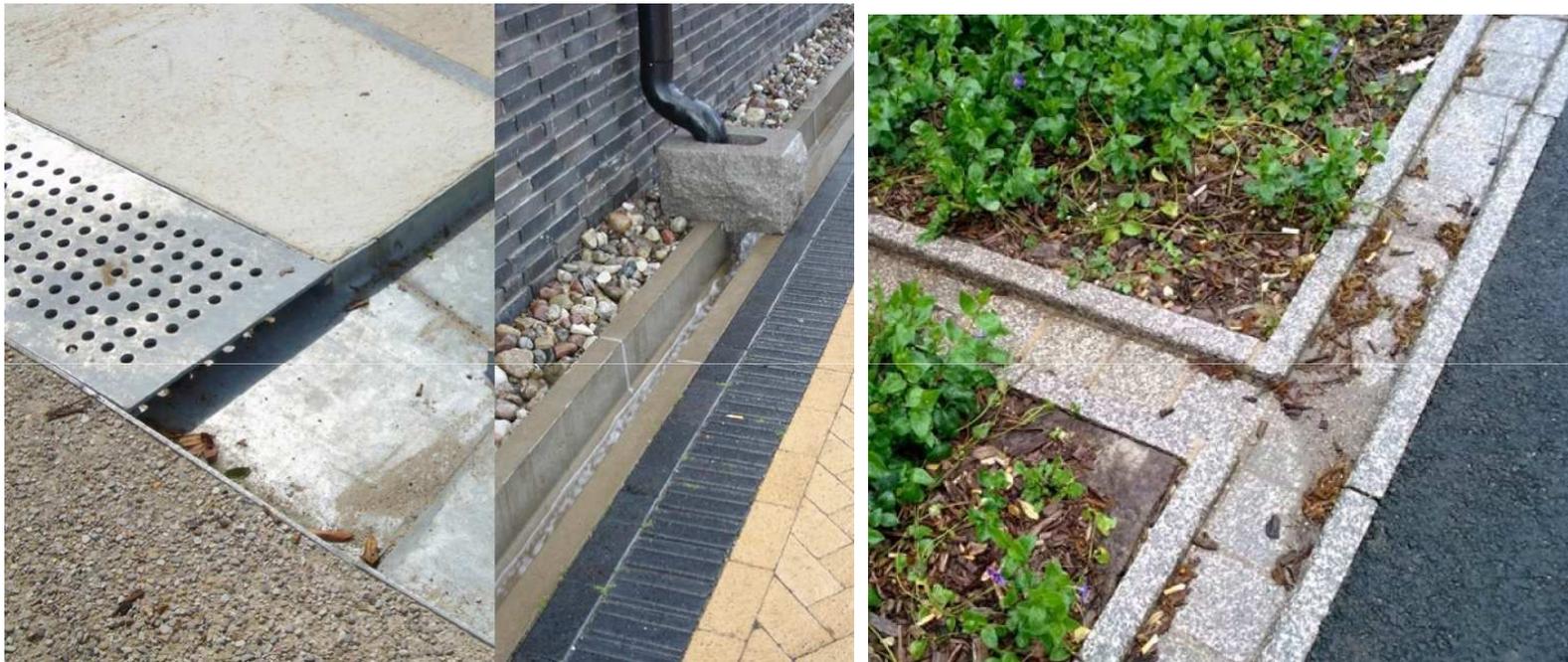
2. Prévoir des noues / jardins de pluie le long des espaces public

ITF est en cours d'une proposition du chemin l'eau et d'un tracé de dispositif de gestion des eaux d'ici le 25/07/2015



6. Eaux pluviales

3. Alimentation dans les dispositifs par ruissellement ou aérien : voir l'eau



6. Eaux pluviales



6. Eaux pluviales



6. Eaux pluviales

Alimentation par ruissellement



6. Eaux pluviales

ITF fait un dimensionnement pour que ce soit cohérent

Si rejet au réseaux, travail collaboratif B&G / Paysagiste / ITF

Si infiltration : Nécessité d'un Dossier Lois sur l'Eau => BE hydraulique pour la déclaration